

Direction Environnement Déchets

RAPPORT ANNUEL 2019

sur le prix et la gestion du service public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés



Sommaire

I Présentation Générale

1.1 - Présentation générale du service	5
1.2 - Événements marquants 2019	10
1.3 - Chiffres clés	11
1.4 - Les objectifs de la loi Transition Ecologique Croissance Verte	14
1.5 - Organigramme et moyens humains	15
1.6 - L'action en matière d'insertion professionnelle	16
1.7 - La prévention et la sécurité en collecte	17

II Indicateurs Techniques

2.1. La relation à l'usager

2.1.1- Le guichet unique déchets	20
2.1.2 - La sensibilisation du grand public	22
2.1.3 - La sensibilisation des professionnels	27
2.1.4 - La propreté et les activités déchets (Brigade propreté et actions auprès des communes)	29

2.2 La réduction des déchets et l'économie circulaire

2.2.1 - Le programme local de réduction des déchets & le CODEC	30
2.2.2- Le compostage	32
2.2.3 - La promotion du broyage des végétaux et l'éco-jardinage	36
2.2.4 - La promotion de la réparation et du réemploi	37
2.2.5 - La lutte contre le gaspillage alimentaire	38
2.2.6 - L'éco-consommation	39
2.2.7—La mobilisation des acteurs économiques	40
2.2.8 - Les indicateurs globaux du CODEC	44

2.3 Les moyens de pré-collecte et collecte des déchets

2.3.1 - les sacs	46
2.3.2 - les bacs roulants	47
2.3.3 - Les conteneurs aériens et enterrés	52
2.3.4 - Le CTED et le matériel dédié à la collecte en régie	55

2.4 Les modalités de collecte

2.4.1 - Les flux collectés	58
2.4.2 - La collecte des ordures ménagères en porte à porte	58
2.4.3 - La collecte des ordures ménagères en apport volontaire	59
2.4.4 - Bilan global de la collecte des ordures ménagères 2019	59
2.4.5 - Tonnage ordures ménagères par commune	60
2.4.6 - La collecte du tri en porte à porte	61
2.4.7 - La collecte du tri en apport volontaire	62
2.4.8 - Tonnages du tri par commune	63
2.4.9 - Bilan global du tri 2019	64
2.4.10 - La collecte des acteurs professionnels	65

Sommaire

2.5 Le tri et le recyclage des déchets	
2.5.1 - Les modalités du tri des emballages ménagers	67
2.5.2 - Le flux entrant au centre de tri	68
2.5.3 - Le flux verre	72
2.6 Les déchèteries et le Centre de Villechien	
2.6.1 - Les déchèteries du territoire	74
2.6.2 - Données concernant les fréquentations	76
2.6.3 - Données concernant les tonnages	77
2.7 Le traitement des ordures ménagères résiduelles	
2.7.1— Biopole : centre énergie et déchets	82
2.7.2— Le quai de transfert des OMr sur le site de Biopole	83

III

Indicateurs Financiers

Les résultats de l'exercice 2019	86
La TEOM 2019	90
Les tarifs 2019	92

Annexes

Nombre de points d'apport volontaires par commune	99
Jours de collecte des déchets par commune	100
Lexique	101
Adresses utiles	103

PRÉSENTATION

1

GÉNÉRALE



1.1-Présentation générale du service

I - Présentation Générale



► LE TERRITOIRE CONCERNÉ

La Communauté urbaine Angers Loire Métropole assure le service public de prévention et gestion (SPPGD) des déchets ménagers et assimilés des 30 communes membres pour 285 585 habitants (base Dotation Globale Fonctionnement — population totale INSEE au 1^{er} janvier 2019).

► LA COMPÉTENCE

Angers Loire Métropole est en charge de la gestion complète du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, avec pour finalité de recycler, réutiliser, réparer et réduire le plus possible la part de déchets à éliminer.

► LA STRATEGIE DE GESTION DES DECHETS D'ANGERS LOIRE METROPOLE

Les grands axes de gestion des déchets ménagers et assimilés sur Angers Loire Métropole sont :

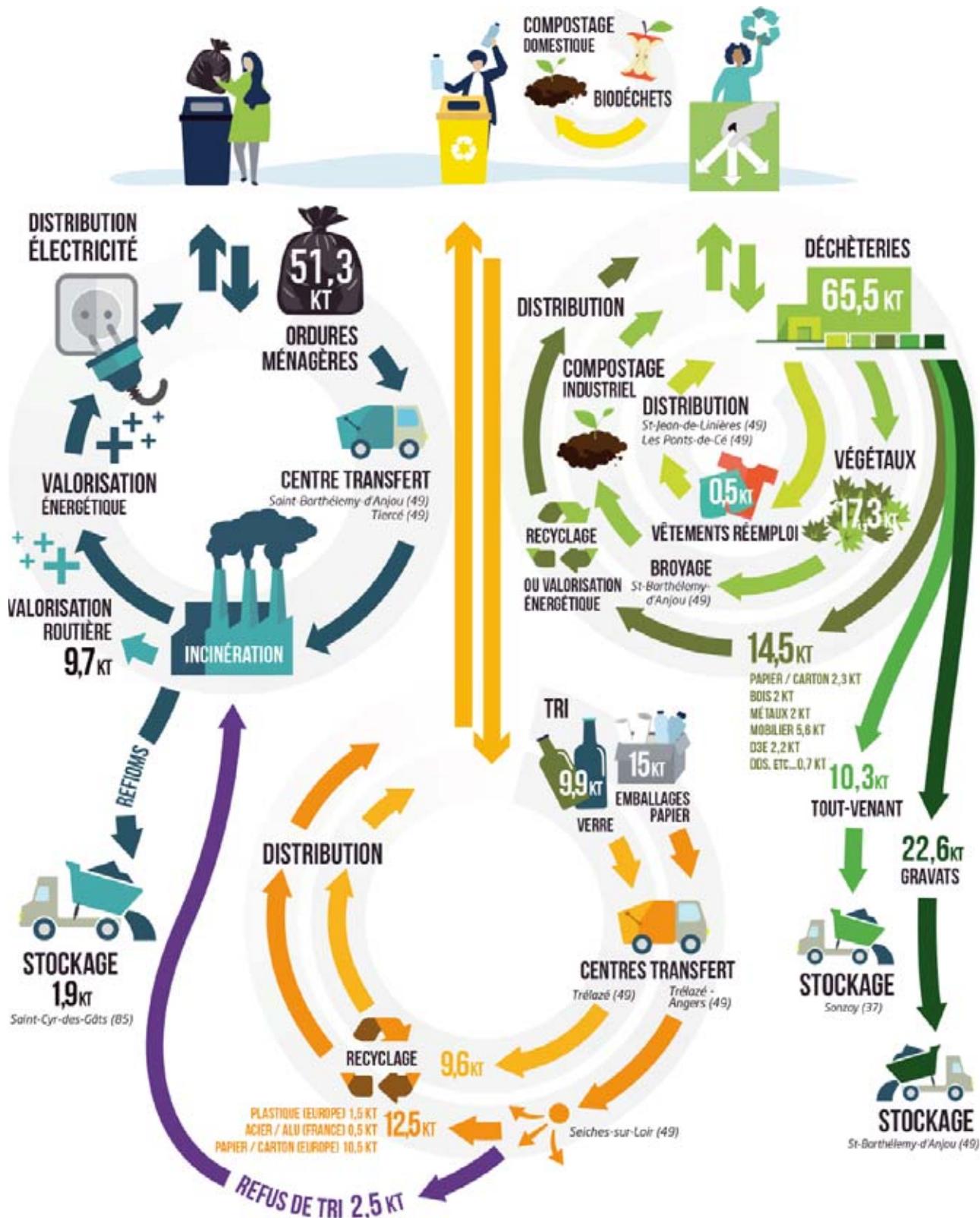
- ◆ Sécurité des agents et des usagers
- ◆ Prévention et réduction des déchets
- ◆ Optimisation des coûts
- ◆ Respect de la réglementation
- ◆ Information des Angevins
- ◆ Maximisation de la valorisation des Déchets
- ◆ Développement de l'économie circulaire territoriale

Au sein d'Angers Loire Métropole, la Direction Environnement Déchets, comprend près de 200 collaborateurs dédiés à la définition et à la mise en place de la politique publique de gestion des déchets, à travers les 4 services suivants :

- le service collecte des déchets et du tri ;
- le service Prévention - Tri – Valorisation des déchets des particuliers et professionnels ;
- le service Traitement des déchets résiduels et études ;
- le service Ressources.

1.1- Présentation générale du service

Synoptique du flux de déchets à Angers Loire Métropole



1.1- Présentation générale du service

► LES ÉQUIPEMENTS EN PLACE

Pour exercer sa compétence en matière de déchets, la Communauté urbaine utilise les équipements suivants :

- ♦ Un réseau de 9 déchèteries réparties sur le territoire, dont :
 - ⇒ une recyclerie - déchèterie en partenariat avec Emmaüs
 - ⇒ une déchèterie à Juigné sur Loire, accessible à certains habitants du Sud Loire via une convention avec le SMITOM Sud Saumurois
 - ⇒ une déchèterie à Corné, accessible aux habitants de Loire Authion, via une convention avec le SMICTOM de la Vallée de l'Authion.
- ♦ Un centre de transfert pour les ordures ménagères et assimilés, situé sur le site de Biopole à Saint Barthélemy d'Anjou
- ♦ Le Centre Technique Environnement Déchets (CTED), basé à Saint Barthélemy d'Anjou
- ♦ Le centre de Villechien, comportant :
 - ⇒ une unité de broyage des déchets végétaux
 - ⇒ une installation classée de stockage de déchets inertes issus des déchèteries, en cours de réhabilitation
 - ⇒ un site de regroupement de divers déchets (piles, pneus...)

- ♦ Un centre de transfert des recyclables, emballages ménagers et papier, le CTR 49 qui appartient et est exploité par Véolia, à Trélazé
- ♦ Des installations privées ou gérées en délégation de service public :
 - ⇒ Le centre de tri des déchets ménagers issus de la collecte sélective, situé à Seiches sur le Loir, qui appartient et est exploité par la société PAPREC
 - ⇒ L'unité de valorisation énergétique de Lasse, appartenant au SIVERT, et en délégation de service public avec Véolia.



Le Centre Technique Environnement Déchets (CTED)

Carte du territoire et des équipements en place



1.2 - Evènements marquants 2019

► COMMUN A TOUS LES SERVICES

Mise en place et harmonisation des procédures administratives et de fonctionnement au sein du pôle transition écologique.

► REDUCTION ET TRI DES DECHETS, DÉCHÈTERIES ET CENTRE DE VILLECHIEN

- ◆ Mise en œuvre du CODEC en partenariat avec ALDEV et les chambres consulaires, mise en place du premier composteur public partagé (Place Grégoire Bordillon), demande accrue des composteurs et lombricomposteurs, sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire (Food'Angers, SERD, ...)
- ◆ Sensibilisation au tri en habitat collectif en partenariat avec la Régie de quartiers d'Angers
- ◆ Schéma Directeur Déchèteries : orientations retenues et lancement des projets :
 - Exécution de différents marchés de maîtrise d'œuvre dans les déchèteries
 - Travaux d'aménagement à la déchèterie de Montreuil-Juigné pour dépôts au sol
 - Préparation de l'expérimentation de recyclage du verre des portes et fenêtres dans les déchèteries
- ◆ Projet de centre de tri : mise en œuvre du projet, collaboration étroite avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les autres collectivités de la SPL Centre de tri Biopole.

► COLLECTE

- ◆ Participation financière à la propreté des abords des points d'apport volontaire dans les communes à hauteur de 100 € / conteneur
- ◆ Logistique bacs : maintenance accrue liés à la collecte latérale en régie.
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre des conventions de gestion de la propreté autour des conteneurs enterrés avec les bailleurs et communes.

► SERVICES AUX PROFESSIONNELS

- ◆ Poursuite de la mission dédiée aux professionnels pour optimiser la réduction et la gestion de leurs déchets
- ◆ Convention Fibres49 pour l'accompagnement des entreprises (Pôle Territorial de coopération économique – PTCE)
- ◆ Élaboration d'un guide dédié aux professionnels sur la gestion des déchets et l'économie circulaire

► TRAITEMENT DES DECHETS

- ◆ Centre de tri Biopole : attribution du marché global de performance (conception-réalisation et exploitation) par la SPL Anjou Tri Valor à Derichebourg France
- ◆ Avancement des dossiers liés à la réindustrialisation du site Biopole vers un centre dédié à l'énergie et aux déchets.

1.3 -Chiffres clés BILAN 2019

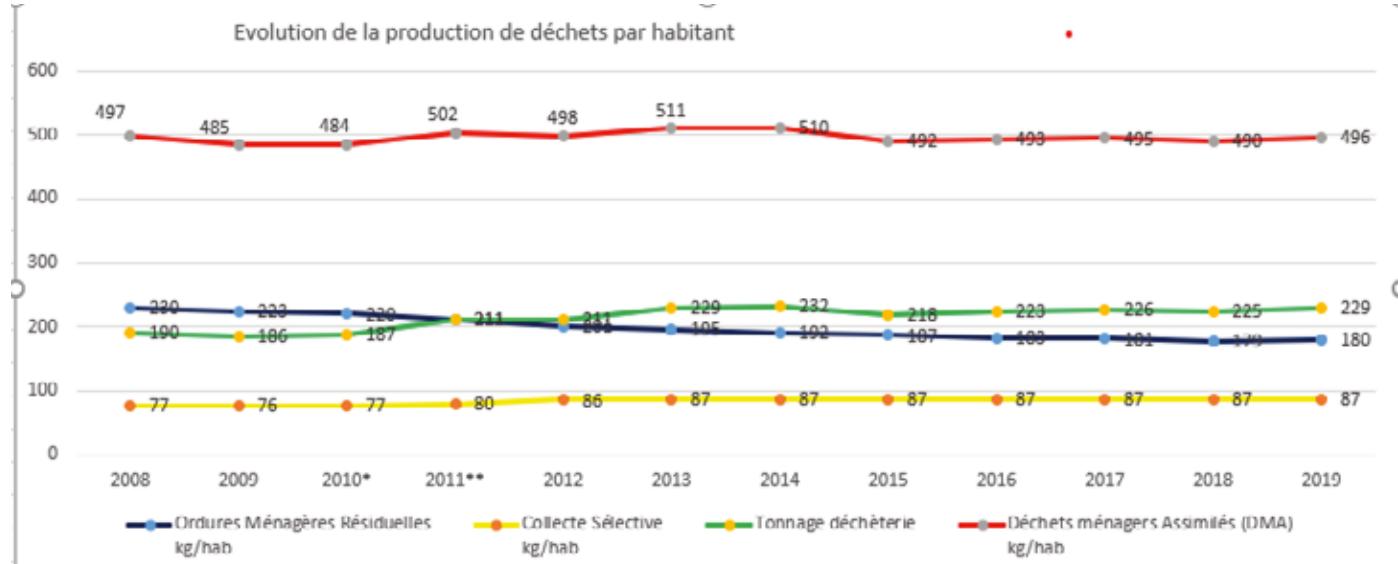
(Base population totale INSEE au 1^{er} janvier 2019 : 285 585 habitants, source DGF)

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) * En 2017, le périmètre de la population a changé, en raison de l'arrivée de Pruillé dans les tonnages collectés en ordures ménagères et collecte sélective.	141 761 tonnes soit 496 kg / hab / an (+ 1.26 % par rapport au ratio / hab 2018)
DONT	
Ordures ménagères résiduelles	51 277 tonnes soit 180 kg / hab / an (+ 0.54 % par rapport au ratio / hab 2018)
Tri emballages, verre et papier	24 983 tonnes soit 87 kg / hab / an (+ 0.61 % par rapport au ratio / hab 2018)
Déchèteries	65 501 tonnes soit 229 kg / hab / an (+ 2.09 % par rapport au ratio / hab 2018)
Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue (TEOM) 2019	29 844 543 €
Soit	105 € / habitant
Soit	211 € / tonne
<p>A titre indicatif, en 2018, la TEOM sur Angers Loire Métropole représentait un coût de 100 € par habitant.</p> <p>Le coût aidé moyen en France est de 93 € HT / habitant. (source ADEME—Chiffres clés 2019)</p>	

Détail pour le Tri	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution / 2018	Ecart 2019/2018 (tonnes)	Ratio kg / hab 2019	Evol ratio (kg/hab)
Tri Verre	9 093	9 281	9 643	9 765	9 951	1.9 %	186	35	+ 1
Tri emballages et papiers	15 001	15 086	15 086	15 011	15 032	- 0.14 %	21	53	0
dont papier trié	7 612	7 291	5 909	6 243	6 944	11.23 %	701	24	+ 2
Total	24 094	24 367	24 729	24 776	24 983	+ 0.84 %	207	87	0

1.3 -Chiffres clés BILAN 2019

► EVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS DEPUIS 2010



Le tonnage de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles + tri + déchèteries) est supérieur à 141 000 tonnes annuel, soit 496 kg / hab / an.

On note la baisse continue du flux d'ordures ménagères résiduelles qui atteint 180 kg / hab / an, ce qui au regard de la typologie de notre collectivité marque une forte implication des habitants dans le tri et la réduction des déchets.

Au niveau du tri, le tonnage est toujours stable, avec cette année, une hausse du papier collecté, ainsi qu'une hausse du verre collecté, le tonnage de tri étant quasi identique à celui de 2018. Le ratio par habitant est aussi quasi identique.

Les tonnages en déchèterie sont en hausse, comme l'indique le ratio en kg / habitant / an.

► COMPARAISON RATIOS NATIONAUX PAR HABITANT EN 2019

Base ADEME— Enquête nationale 2017 - Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016)

Ratio ALM en kg / hab / an	2015	2016	2017	2018	2019	Comparatif national (habitat urbain)
OMR	187	183	181	178	180	254
Tri	87	87	87	87	87	78
Dont verre	33	33	34	34	35	30
Dont tri emballages	54	54	53	53	53	48
Déchèteries	218	223	226	225	229	248
Total	492	493	495	490	496	580

1.3 -Chiffres clés BILAN 2019

► L' EVOLUTION DES RATIOS PAR HABITANT

	Population	Tonnage total DMA	Évolution DMA par rapport à 2010	Production totale DMA kg/hab	Evolution ratio par rapport à 2010
2010	273 436	132 452		484	
2011	273 436	136 776	3,3%	500	3,2%
2012	270 887	135 055	2,0%	499	3,0%
2013	271 640	138 829	4,8%	511	5,5%
2014	275 607	140 652	6,2%	510	5,4%
2015	277 506	136 405	3,0%	492	1,7%
2016	279 441	137 812	4,05 %	493	1,8 %
2017	283 153	140 023	Périmètre différent en raison de la collecte de la commune de Pruillé	495	2,1%
2018	284 952	139 695	5,5 %	490	1,2%
2019	285 585	141 761	7.03 %	496	2.5 %

Le taux de réduction des **ordures ménagères résiduelles en 2019 est de -19 % par rapport à 2010** (180 kg / hab en 2019 contre 220 kg / hab en 2010).

Les emballages et papiers issus de la collecte sélective ont évolué de + 13 % en 2019 par rapport à 2010 (87 kg/hab en 2019 contre 77 kg/hab en 2010).

Les déchets apportés en déchèteries ont évolué de + 22 % en 2019 par rapport à 2010 (229 kg/hab en 2019 contre 187 kg/hab en 2010).

Les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + tri + déchèteries) ont augmenté de 2.5 % en 2019 par rapport à 2010 (496 kg / hab en 2019 contre 484 kg / hab en 2010).

► L'OBJECTIF DE REDUCTION DES DECHETS

La Loi Transition Energétique et Croissance Verte (LTECV) de 2015 a fixé comme objectif au niveau national une réduction de la production de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles + tri + déchèteries) de - 10 % en 2020, par rapport à 2010.

Un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a été signé en 2016. Il fixait une diminution de 10 % du ratio par habitant entre 2010 et 2020, soit 436

kg / hab / an en 2020 pour Angers Loire Métropole, qui se situe à + 58 kg / hab / an de cet objectif.

Le Plan régional déchets et économie circulaire

En 2018, le Plan régional déchets et économie circulaire a préconisé de nouveaux objectifs, et a proposé de viser une baisse de 1 % par an, soit 482 kg/ hab en 2031, à l'échelle régionale.

1.4 - Les objectifs de la loi de transition écologique pour la croissance verte (LTECV)

Le CODEC (contrat d'objectif déchets et économie circulaire)

Une réflexion a été menée par Angers Loire Métropole avec l'ADEME pour signer en 2018 un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC).

Pour cela, un diagnostic a été réalisé sur la période décembre 2017 – mai 2018 afin d'étudier :

- Les acteurs locaux du secteur économique,
- Le volet économie circulaire (idées, potentiel, démarches en cours avec les acteurs économiques dans les différents domaines de l'économie circulaire),
- Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire,
- Les objectifs stratégiques et opérationnels.

Cette étude a donné lieu à la proposition d'un programme d'actions sur la période 2019-2021 auprès du grand public et des professionnels (entreprises et administrations) en partenariat avec divers acteurs (chambres consulaires, ...) et co-piloté avec ALDEV.

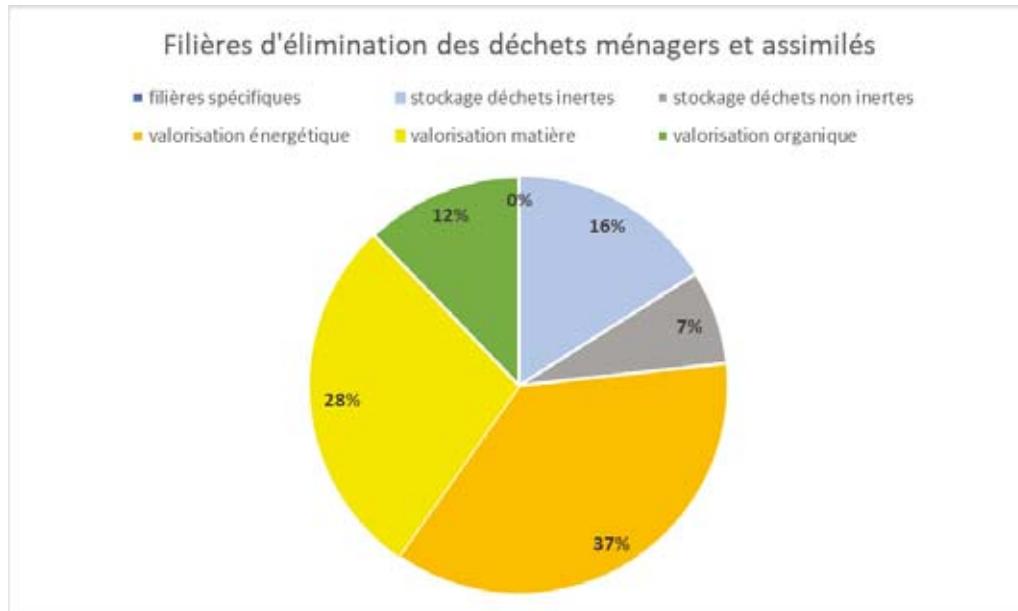
Les 3 objectifs du programme sont les suivants :

- Diminuer de 1% par an la quantité de déchets ménagers et assimilés, soit 5 kg / hab / an, pour atteindre 480 kg / hab en 2021. En 2019, Angers Loire Métropole se situe à + 14 kg / hab / an de cet objectif.
- Augmenter le taux de valorisation matière et réduire de 1 000 tonnes le tonnage de déchets non inertes enfouis
- Développer l'économie circulaire auprès des acteurs économiques :
 - ⇒ en mettant en œuvre une démarche d'éco-logie industrielle et territoriale (E.I.T),
 - ⇒ en lançant des actions sur l'éco-conception,
 - ⇒ en proposant des actions sur l'économie de la fonctionnalité.

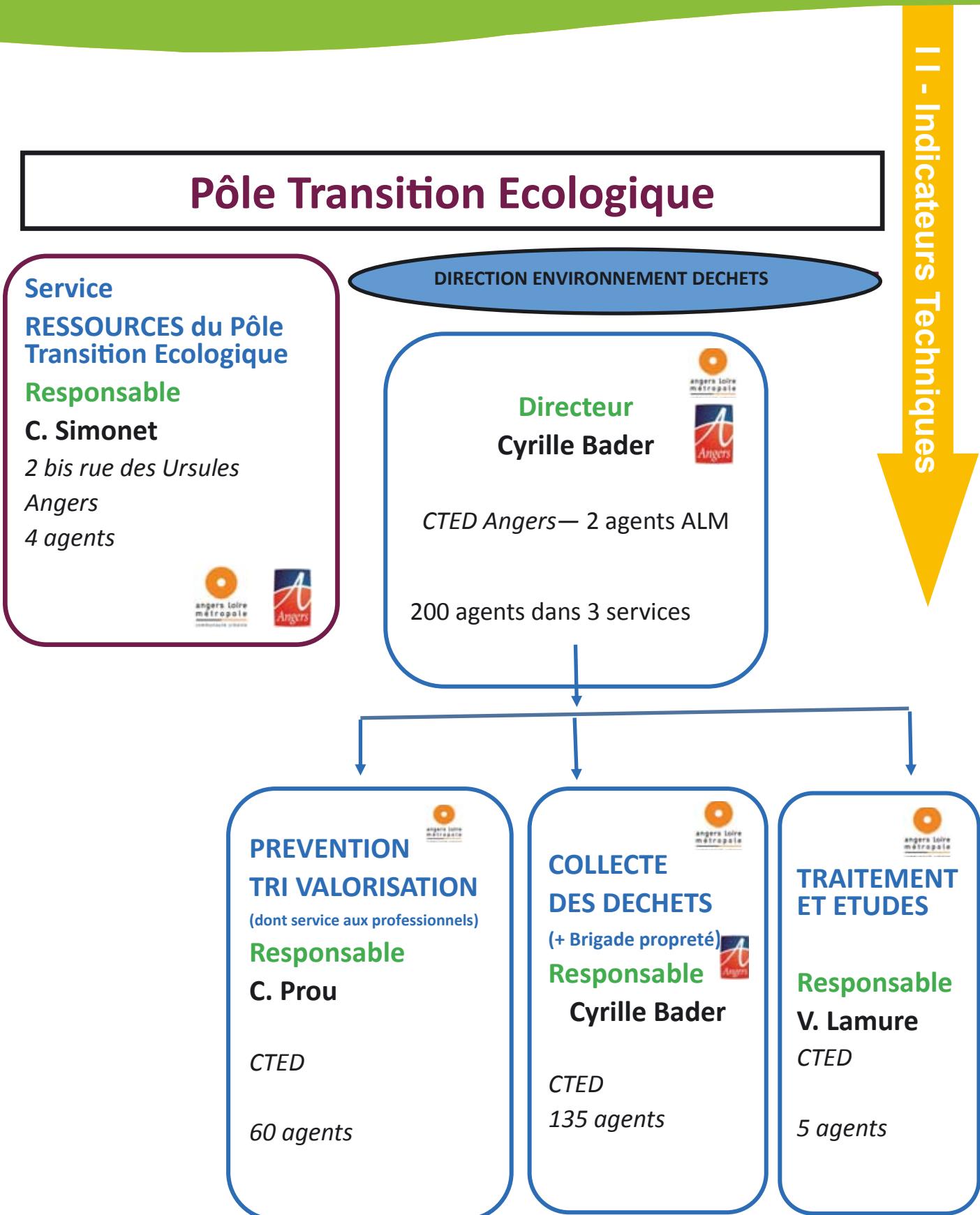
Le CODEC fait l'objet d'un rapport d'activité en complément du rapport annuel.

► L'OBJECTIF DE VALORISATION DES DECHETS

Le taux global de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés est de **40,2 %** (contre 35% en 2010) répartie de la manière suivante :



1.5 - Organigramme et moyens humains



1.6 - L'action en matière d'insertion professionnelle

La direction participe à l'insertion par l'emploi avec différentes agences d'interim en insertion. Les services collecte, déchèteries et logistique bacs font appel à ces agences pour le remplacement d'agents absents ou de renforts ponctuels en vue d'assurer la continuité du service public. En 2018, un appel d'offres a été lancé pour le recours à du personnel en insertion afin de remplacer des agents de collecte, agents d'accueil en déchèterie et agents de démantèlement de bacs usagés. Le marché a été attribué en décembre 2018 (4 ans).

La répartition 2019 est la suivante :

- déchèteries : 2 058 heures
- collecte : 1 560 heures (- 7 % / 2018)
- logistique : 288 heures

Dans le cadre de la passation des marchés publics, une clause obligatoire de minimum 5% de recours à l'insertion est inscrite pour les marchés de travaux.

Ainsi dans le cadre du marché avec la société Paprec, le centre de tri des déchets recyclables emploie des agents en insertion à hauteur de 1961 heures.

La collecte des impasses et voies d'accès difficile pour les bennes est confiée à **A Tout Métier**.

Le partenariat avec les structures de l'économie sociales et solidaires

Angers Loire Métropole et Emmaüs exploitent depuis 2001 la première recyclerie-déchèterie de France. Située à Saint-Jean-de-Linières, Emmaüs gère le haut du quai et la collectivité le bas du quai.

Il existe depuis 2013 deux conventions avec Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes pour le prélevement d'objets dans les déchèteries afin de favoriser le réemploi. Depuis 2017, une convention est passée avec Alternatri 49 pour la sensibilisation des scolaires et la collecte du papier dans 20 écoles primaires. Un partenariat existe aussi avec APIVET pour la collecte, le tri et le traitement des vêtements et tissus.

Le partenariat avec les entreprises d'insertion ou adaptées

- Adapei 49 pour la gestion et le lavage des gobelets réutilisables;
- La régie de quartiers d'Angers pour la sensibilisation au tri sur les quartiers prioritaires.

Répartition par structure d'insertion

	Tremplin Travail		Idee's Intérim		AITA		TOTAL	
Collecte	Heures	Coût	Heures	Coût	Heures	Coût	Heures	Coût
2019	228	4 226 €	157	4 121 €	1175	24 716 €	1560	33 063 €
2018	0	0 €	636	13 788 €	430	7 768 €	1 671	34 340 €
2017	0	0 €	368	7 889 €	1 510	26 973 €	2 047	38 386 €
2016	0	0 €	357	7 588 €	1 024	18 253 €	1 387	25 963 €
2015	0	0 €	270	6 777 €	1 389	29 261 €	2 409	52 254 €

PTV	Tremplin travail		Idee's Intérim		AITA		Antenne Info Emploi		TOTAL	
Déchèteries	Heures	Coût	Heures	Coût	Heures	Coût	Heures	Coût	Heures	Coût
2019	22	400 €	20	435 €	2016	36 590 €	0	0	2 058	37 425 €
2018	1 186	21 417 €	1 006	21 888 €	1 258	22 835 €	0	0	3 450	66 140 €
2017	1 835	32 750 €	1 506	32 350 €	1 715	31 000 €	530	9 800 €	5 586	105 900 €
2016	1 565	26 891	1 516	31 125	1 812	32 316	0	0	4 893	90 332 €
2015	967	19 000	1 742	37 200	1 551	28 000	0	0	4 260	84 200 €

1.7 - La prévention et la sécurité en collecte

► SUPPRESSION DES MARCHES-ARRIÈRE

Le service collecte s'attache chaque année à optimiser ses activités en s'appuyant sur la recommandation R437 de la CARSAT qui préconise :

- la suppression du recours à la marche arrière qui constitue un mode de collecte anormal sauf en cas de manœuvre de repositionnement,
- Des espaces suffisants pour que le stationnement n'empiète pas sur les voies de circulation,
- Des zones de demi-tour permettant au véhicule de collecte de ne pas faire marche arrière,
- Des emplacements pour les conteneurs réduisant les distances de déplacement et facilitant leur manutention.

Au quotidien, les suivis de terrain permettent d'améliorer les circuits en éliminant des manœuvres dangereuses, ou des collectes bilatérales.

Au 31 décembre 2017, il ne restait plus aucune marche-arrière sur le territoire (499 au début de la démarche en 2005).

Malgré tout, les suivis de collecte réguliers permettent de déceler des marches-arrière non répertoriées, ou générées par le stationnement gênant des véhicules des riverains.

Les équipes sont sensibilisées à l'importance de signaler ces anomalies, et un courrier de rappel à l'ordre est systématiquement envoyé aux usagers de la voie concernée.

En 2019, 19 situations ont été traitées, ce qui représente l'envoi d'un courrier à 179 foyers.

En cas de récidive, des points de regroupement sont mis en place.

Au quotidien, les suivis de collecte permettent d'améliorer les circuits en éliminant des manœuvres dangereuses, des collectes bilatérales.

Le service collecte émet un avis sur tous les permis de construire et d'aménager (validation des espaces de circulation et des lieux de collecte, plateformes de conteneurs enterrés avec voie

Commune	Nombre de situations	Nombre de foyers
Angers	15	136
Trélazé	2	30
Les Ponts de Cé	2	13
TOTAL	19	179

1.7 - La prévention et la sécurité en collecte

► COLLECTE SPÉCIFIQUE DES IMPASSES

En dernier recours, pour quelques rares voies où aucune solution adaptée n'a pu être trouvée, un marché avec l'entreprise d'insertion A Tout Métier permet une collecte de proximité en toute sécurité, avec un

véhicule utilitaire équipé d'une remorque avec lève-conteneur.

Le marché de prestation a été relancé en 2018 et renouvelé avec A TOUT METIER en 2019 pour une durée de 3



► INFORMATIONS SUR LA PRÉVENTION EN COLLECTE



L'ensemble des bennes à ordures ménagères sont équipées de panneaux d'informations relatifs à la prévention en collecte .

En 2019, la protection des agents en tournée de collecte reste une priorité et à travers ces panneaux un message d'attention est envoyé à tous les usagers

► TEST POUR LA COLLECTE DU CARTON EN MINI-BENNE

Afin de permettre aux équipes de collecte des cartons de procéder au ramassage en centre ville dans de meilleures conditions, un test en début d'année 2019 a été effectué avec une mini benne. Ce véhicule plus bas de chargement, permet de déposer les cartons en produisant moins d'effort qu'avec les bennes habituellement utilisées.





2.1.— La relation à l'usager

2.1.1 - LE GUICHET UNIQUE DÉCHETS

Pour renseigner les usagers, la Direction Environnement Déchets a mis en place une équipe dédiée à la relation à l'usager sous la forme d'un guichet unique d'accueil. Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (standard téléphonique fermé le vendredi après-midi)

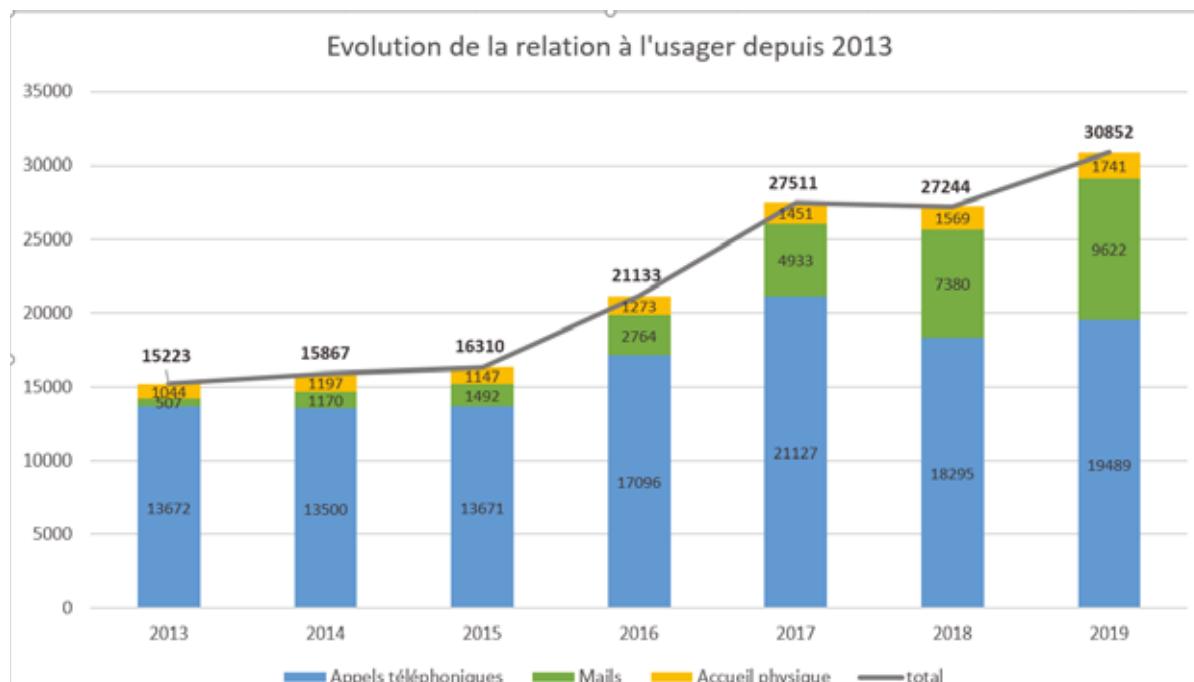
Les 4 agents chargés de la relation à l'usager déchets ont 3 missions principales :

- **La relation à l'usager** en provenance du numéro vert déchets 0.800.41.88.00, d e l a b o i t e mail dechets@angersloiremetropole.fr et des formulaires disponibles sur internet. Les agents apportent une réponse directe à l'usager ou font le nécessaire auprès des services adéquats pour que la réclamation soit traitée dans les meilleurs délais.

Les 19 489 appels reçus en 2019 se répartissent de la façon suivante :

- 37 % de demandes de bacs (réparations, demandes d'attribution, vols),
- 31 % de demandes de renseignements (collecte, prévention tri, déchèterie),
- 22 % de réclamations (collecte, collecte conteneurs enterrés ou aériens, brigade environnement).

- **Les 9 622 courriels** répartis de la façon suivante :
 - 33 % pour la collecte,
 - 30 % pour les bacs et sacs (demandes, vols, réparations),
 - 37 % de mails liés au Tri, la Prévention, et les composteurs.



2.1.— La relation à l'usager

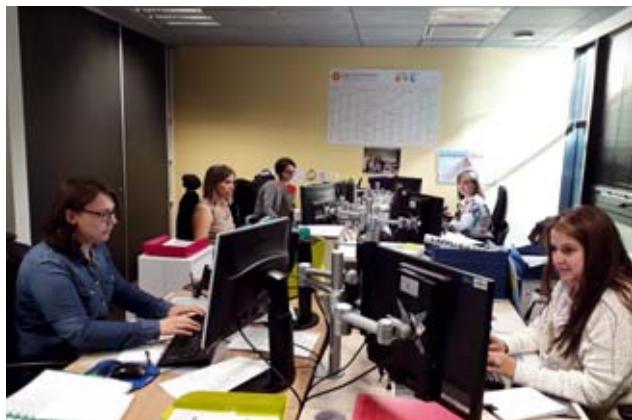
Le suivi administratif de chaque réclamation ou demande usagers est traitée grâce à des logiciels métiers spécifiques :

- ISILOG pour enregistrer les réclamations liées à l'apport volontaire aux dépôts sauvages ;
- TSMS et NOVACOM pour répondre aux réclamations liées à la collecte réalisée par Suez ou en régie. Ces applications permettent de visualiser la localisation des bennes de collecte et le déroulement de collecte ;
- STYX pour la gestion des demandes de bacs et de sacs, enregistrement des composteurs, suivi et mise à jour des fiches clients, devis, ...

Le logiciel STYX est utilisé depuis 2012 pour la facturation (bacs, composteurs, badges déchèteries, vente de produits) et la gestion des conteneurs de la direction (bacs OM et tri, conteneurs, composteurs, lombricomposteurs...).

Au travers d'ordres de service et d'évènements, cet outil permet de suivre les interventions sur les bacs (ajout, retrait, réparation, remplacement). Cette base de données mise à jour quotidiennement répertorie les informations nécessaires pour répondre aux usagers (fiche client, jours de collecte selon les secteurs, implantation des conteneurs d'apport volontaire, convention auprès des professionnels, permis de construire ou d'aménager).

L'accueil physique du Centre Technique Environnement Déchets situé à Saint-Barthélemy d'Angers est assuré par cette même équipe. Les livreurs doivent respecter le protocole d'accès au site.



► Les outils numériques

L'appli Tri et + a été créée en 2016, afin d'offrir un outil grand public sur les modalités de gestion des déchets. Directement alimentée par la base de données Styx, elle permet à chaque usager de connaître les jours et heures de collecte rue par rue, de localiser les points d'apport volontaire et les déchèteries, de connaître les heures d'ouverture de déchèteries, ainsi que les gestes de réduction des déchets et le devenir des déchets.

Outre les notifications sur l'actualité du service, sa spécificité repose sur la possibilité de recevoir des notifications de rappel du jour de collecte, notamment lors de reports de collecte. Des pushes sont réalisés en cas d'information majeure (fermeture anticipée des déchèteries lors de la canicule, dispositif en cas de grève...)



Depuis le 1^{er} janvier 2019, Tri et + est également intégrée dans l'appli Vivre à Angers

Les pages internet déchets sont mises à jour par la référente communication de la Direction. L'actualités, les informations et les formulaires d'inscription en lien avec le portail usager de la Ville d'Angers (A'tout) ont été consultés à hauteur de 108 653 vues (stable par rapport à 2018).

Les réseaux sociaux Facebook et Twitter sont gérés par le community manager de la Ville d'Angers. A la demande du service, il relaie régulièrement l'actualité du service et informe les usagers en temps réel, notamment lors des perturbations liées à la canicule de l'été 2019, durant laquelle les horaires de collecte et d'ouverture des déchèteries ont été modifiés, ainsi que pendant les grèves de décembre 2019.

L'open-data (data.angers.fr) permet à quiconque d'accéder à certaines données de la direction déchets d'Angers Loire Métropole.

2.1.— La relation à l'usager

2.1.2 - LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

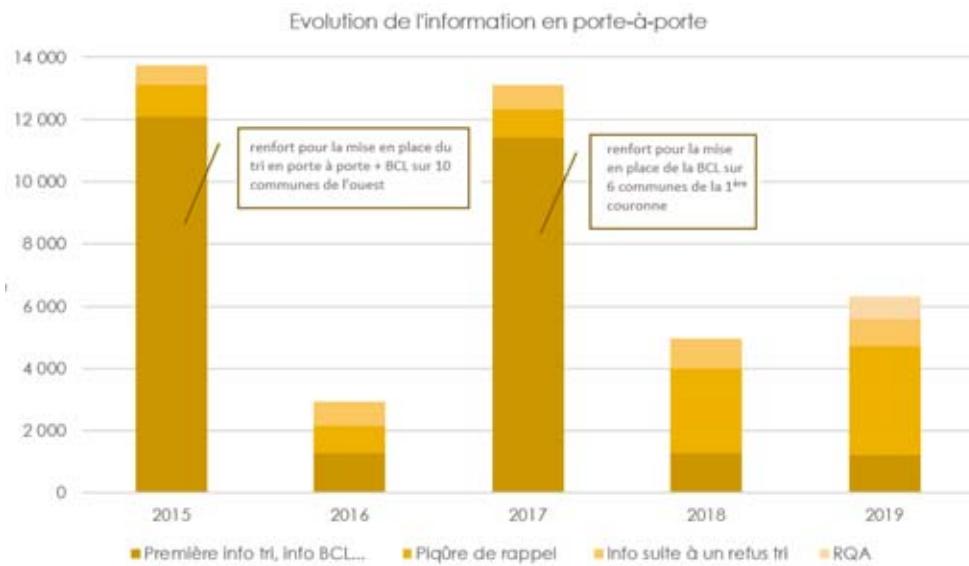


Cinq agents assurent la sensibilisation du grand public sous forme de porte-à-porte, d'intervention dans les écoles, de visites du centre de tri, de présence sur des évènementiels, de distribution de contenants (sacs jaunes, composteurs, cabas, calendriers) ou de suivis qualité du tri. Ils participent également aux caractérisations de la collecte sélective au centre de tri.

► L'information en porte à porte

Les agents de sensibilisation interviennent au domicile des habitants sur le tri, le recyclage, la promotion du compostage, du Stop Pub et sur les modalités de collecte... Ainsi 6 338 foyers ont reçu la visite d'un agent de sensibilisation selon 3 cas de figure :

1. À l'occasion d'un emménagement dans un **nouveau logement** doté de bacs ou de conteneurs enterrés, dans ce dernier cas, des cabas sont remis pour accompagner le geste de tri.
2. Lors d'une **piqûre de rappel** dans les quartiers d'Angers et les communes n'ayant pas été démarchées depuis longtemps (2019 : Villevêque, Secteur 5 et 6 d'Angers)
3. Après un suivi qualité fait par les agents de sensibilisation, où des **actions correctives** sont réalisées chez les particuliers présentant des bacs ou sacs jaunes mal triés. Les erreurs les plus fréquentes sont la présence d'ordures ménagères (couche, mouchoirs jetables, essuie-tout), d'objets en plastique autres que les emballages, ou de vêtements/chaussures. Les agents rencontrent aussi les habitants lors de la distribution des sacs jaunes sur Angers centre.



En mars 2019, Angers Loire Métropole a signé une convention avec la Régie de Quartiers d'Angers pour sensibiliser au tri les habitants des quartiers prioritaires.

Suite à une première expérimentation, la Régie a créé 5 postes d'éco-médiateurs en novembre 2019. Ces 5 personnes en contrat adulte relais assurent le porte-à-porte sur le tri depuis décembre 2019.

2.1.— La relation à l'usager

► Les temps forts de la sensibilisation

Animations lors d'évènementiels

Les agents de sensibilisation et les prestataires tels que Label Verte participent chaque année à de nombreux évènements en lien avec les thématiques déchets. Ainsi, plus de **2 000 personnes** ont été rencontrées lors des évènements suivants : « Tous Au compost » avec les guides composteurs des immeubles, participation au Salon de l'Habitat, « Food Angers », « 48 h de l'agriculture urbaine », « Tout Angers Bouge », « J'économise » à Angers, O Grand Air et ateliers lors de la journée sportive de jeunes à Avrillé,

Vide-greniers de la Confluence à Bouchemaine, semaine Eco-Citoyenne à Ecouflant, Forum des associations, Galeries Recyclettes et ateliers pour les jeunes du club de hand-ball aux Ponts de Cé, Cross de l'Usep et fête de la Nature à Montreuil-Juigné, présence sur les marchés d'Angers et des communes de la première couronne, visites du Centre Technique Environnement Déchets dans le cadre de Made In Angers et du programme de la Maison de l'Environnement, etc...



2.1.— La relation à l'usager

► Les temps forts de la sensibilisation (suite)

Formation, sensibilisation des adultes

Cette année encore, **500 adultes** ont bénéficié d'une information sur le thème des déchets. Il peut s'agir de **personnel d'entreprise** (Régie de quartier de Trélazé, salariés de Cointreau, Chassis Brake, Démo de midi pour les salariés d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers), d'adultes en **formation professionnelle** (Cnam IFORIS gardiens d'immeuble, Apprentis d'Auteuil, Académie projet de vie, services civiques Unis-cités) ou de temps d'information organisés par des associations tels que les maisons de quartiers, de résidents de foyers logements etc...

Sensibilisation des étudiants

La rentrée universitaire est un moment propice pour rencontrer les étudiants angevins et les informer des modalités de collecte des déchets sur Angers. L'appli Tri et +, les mémos, les sacs de tri sont autant d'outils pratiques pour les nouveaux arrivants sur Angers. En partenariat avec l'Université d'Angers, 8 permanences « guichet unique » sont assurées sur le campus de Belle Beille et Saint Serge ainsi qu'une journée Campus Day.

Un stand est également animé lors de la journée d'accueil organisée par l'UCO. Environ **800 jeunes** sont rencontrés lors de ces permanences.

L'équipe accompagne également de nombreux projets étudiants : prêt du kit « Disco Soup », prêt de matériel pour l'opération « Nettoyons la nature », projets lycéens ou étudiants autour des déchets, etc...



Visite du centre de tri Paprec

474 personnes ont visité le site Paprec à Seiches sur le Loir. Ces visites sont limitées à 12 personnes par groupe et aux enfants à partir du CM1.



2.1.— La relation à l'usager

► La sensibilisation des scolaires

En 2019, **8 409 élèves** ont bénéficié d'une intervention sur le thème des déchets pendant le temps scolaire, à la demande des enseignants.

Les animations auprès des classes maternelles sont assurées par l'association Bobo Planète. Depuis la rentrée de septembre 2019, elle propose trois interventions : « Réduis-moi bien », « Mange-moi bien » et « Composte-moi bien » sur une demi-journée.

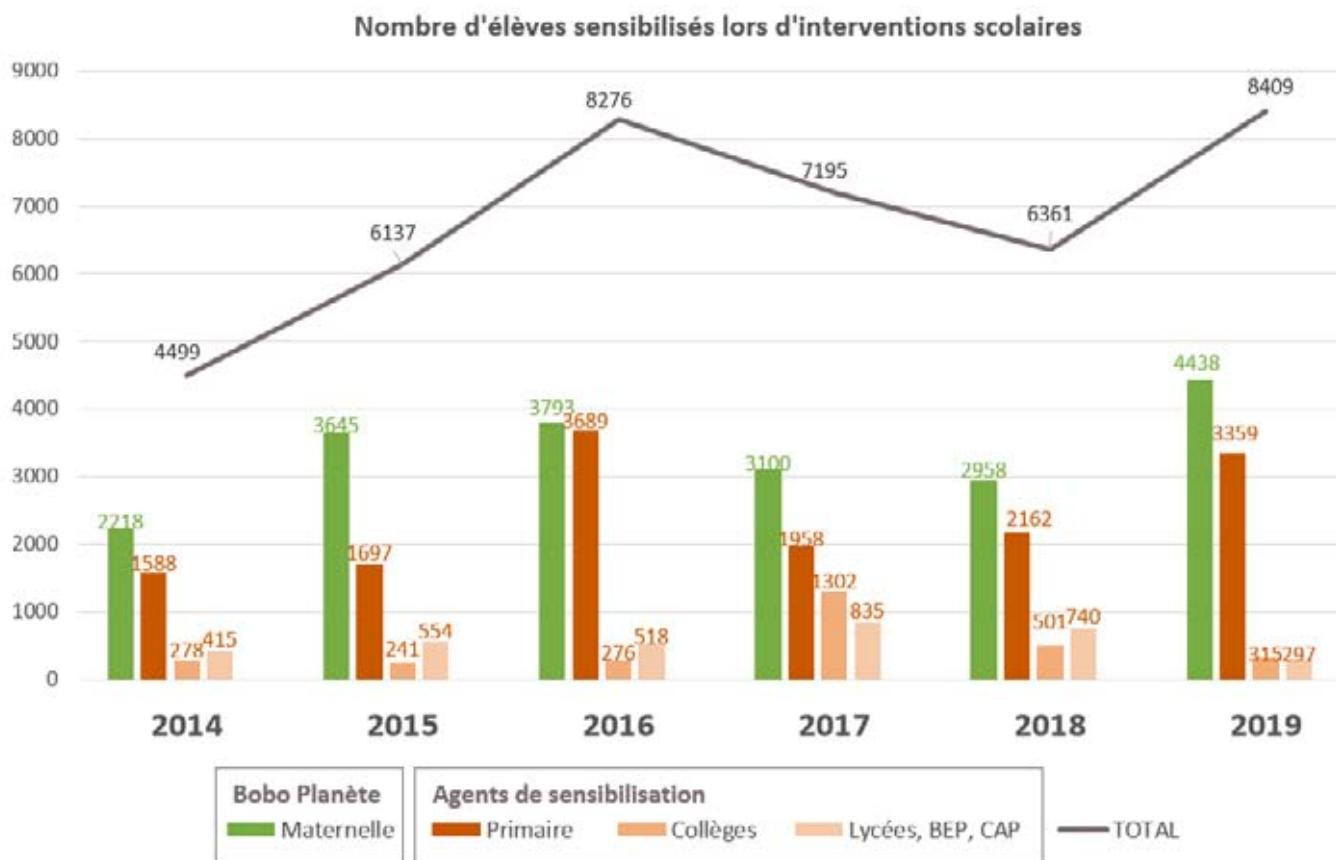


Les agents de sensibilisation interviennent du CP au lycée avec des animations adaptées selon l'âge des jeunes :

CP, CE1 : une séance d'1h30 sur le tri et le traitement des déchets

CE2, CM1, CM2 : 1^{ère} séance d'1h30 et 2^{ème} séance de 2h30 sur le tri, le traitement des déchets, le cycle de la matière et l'éco-consommation.

Collégiens, lycéens : intervention de 1h à 2h30 sur différents thèmes.



2.1.— La relation à l'usager

► Le partenariat avec Alternatri 49

En 2016, une convention a été signée avec l'association Alternatri 49 pour expérimenter la collecte de papiers dans les écoles élémentaires. Ce projet s'appuie sur les 3 domaines de **l'économie circulaire** :

- La gestion des déchets avec la collecte de papier dans les écoles et le recyclage dans une usine locale (Papeterie Le Bourray-72)
- L'économie avec l'emploi de personnes en insertion, le versement d'une part de la vente de papier à l'association des parents d'élèves

- Le comportement des consommateurs en sensibilisant les élèves et indirectement les parents à trier les papiers.

Sur l'année 2019, Alternatri 49 a collecté **180 tonnes de papiers dans 25 écoles primaires** ayant choisi de participer à cette opération.

► La sensibilisation des habitants et des bailleurs sociaux, syndics privés, gestionnaires immobiliers, copropriétés

Depuis fin 2015, des commissions semestrielles ont lieu avec les bailleurs sociaux, syndics et promoteurs immobiliers, afin d'évoquer avec eux les problématiques liées à la gestion des déchets en habitat collectif. Ces échanges ont permis d'aboutir à :

1. La création d'une page internet dédiée permettant de commander des documents d'information et de communication à mettre dans les halls d'immeubles ;
2. La simplification de la déclaration de vol de bacs ;
3. Le partage de pratiques pouvant améliorer le cadre de vie des habitants.

Par exemple :

- 1) l'intervention de l'association Alternatri 49 dans le cadre d'un marché transversal entre Angers Loire Habitat, Podeliha et la SOCL0VA pour la collecte des encombrants autour des conteneurs enterrés
- 2) la campagne de communication déployée par Angers Loire Habitat pour sensibiliser les habitants au respect des règles de propreté sur les parties communes.

2.1.— La relation à l'usager

2.1.3 — LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS

Deux agents assurent la sensibilisation des professionnels. Ils ont pour missions de :

1. Apporter aux entreprises et administrations des réponses concrètes et un accompagnement adapté, en vue d'une meilleure gestion de leurs déchets d'activité professionnelle.
2. Vérifier la qualité des déchets présentés à la collecte (suivi de collecte et visites techniques chez les professionnels).

► Actions réalisées en 2019

Sensibilisation à la réglementation sur les biodéchets

Poursuite de la sensibilisation au cas par cas.

Sensibilisation à la réglementation sur les 5 flux

Poursuite de la sensibilisation des entreprises au cas par cas.

Accompagnement de 13 pôles tertiaires : amélioration du tri des emballages et du tri des 5 flux, permettant le retrait de 74 bacs de 360 L (26,7 m³), soit environ 5,4 tonnes retirés de la collecte d'ALM.

Sensibilisation des professionnels au tri des biodéchets

- 3 défis du marc de café réalisés :
 - 42 entreprises inscrites, 34 participantes
 - 556 kg collectés et valorisés (dont 67 kg pour le dépôt le plus important)
 - Plus de 1 350 employés sensibilisés au tri des déchets organiques sur son lieu de travail
- 1 challenge inter cafés réalisé :
 - 9 cafés participants
 - 90 kg de marc de café collectés et valorisés
 - Sensibilisation des cafetiers au tri des déchets organiques

Deux ingénieurs sont chargés de développer des projets d'économie circulaire et travaillent avec un réseau d'acteurs (Région, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, ALDEV, collectivités,...) et autres partenaires (prestataires, entreprises, ...).



- Sensibilisation des clients à la réutilisation du marc de café (trucs et astuces à la maison et au jardin)
- 3 opérations « co-compost » en partenariat avec quelques commerçants du centre-ville d'Angers pour sensibiliser les citoyens au tri des biodéchets :
 - 180 dépôts de biodéchets
 - 548 kg collectés et valorisés
 - 3 à 6 commerçants partenaires (épiceries, boulangerie, jardinerie, fleuriste)

Soutien à la filière de valorisation des biodéchets dans le cadre de la collecte auprès des commerçants du centre-ville d'Angers en reverse logistique

- Mise en place d'une boucle locale d'économie circulaire avec Cocycler, la Ferme du Clos Frémur, producteur de bois voisin, paysagiste voisin et restaurateurs du territoire
- Mise en place d'une filière de valorisation des biodéchets en partenariat avec la ferme du Clos Frémur à Ste Gemmes sur Loire
- Conseil en compostage auprès de la ferme du Clos Frémur
- Partenariat avec le producteur de bois bûches voisin de la ferme et récupération de la sciure produite pour équilibrer le processus de compostage
- Réutilisation du compost produit sur les cultures maraîchères

2.1.— La relation à l'usager

► Accompagnement auprès des entreprises

Un travail d'accompagnement plus poussé a été mené auprès d'un certain nombre d'entreprises et administrations avec notamment :

⇒ **Sur Angers et 1ère couronne :**

- Expérimentation de nouvelles consignes de tri du papier à l'hôtel de communauté
- Accompagnement de 13 pôles tertiaires
- Sensibilisation et suivi qualité déchets lors des Accroche-cœurs
- Ajustement de la dotation de bacs des gros producteurs avant réduction de fréquence sur Avrillé
- Amélioration de la gestion des déchets auprès de groupes scolaires, lycées, centres de formation, établissements d'enseignement supérieur
- Amélioration de la gestion des déchets auprès d'hôtels et de restaurants
- Gestion de la problématique des bacs sur le quartier Joxé afin d'améliorer la propreté
- Accompagnement du Centre de congrès
- Accompagnement de petits centres commerciaux : Chapeau de gendarme, Lorette

⇒ **Sur la 2ème couronne :**

- Révision des dotations de bacs
- Etude PAVA dans les ZI/ZA
- Accompagnement gestion des déchets (Festival d'Anjou, ...)
- Sensibilisation réglementation (biodéchets + décret des 5 flux)

► Suivi de l'activité

Année	Intervention chez le professionnel suite à une demande de bacs	Enquête terrain	Autres (convention, collecte spécifique, composteur, ...)	Suivi qualité effectué avant la collecte
2019	301 (dont 252 sur Angers et 1ère couronne)	247 (dont 217 sur Angers et 1ère couronne)	73	23
2018	372 (dont 314 sur Angers et 1ère couronne)	506 (dont 484 sur Angers et 1ère couronne)		14
2017	265 (dont 223 pour Angers et 1ère couronne)	1 357 sur Angers et 1ère couronne (dont 833 liés à la collecte latérale) 57 en 2ème couronne		36
2016	263 (dont 203 pour Angers et 1ère couronne)	424 (dont 385 pour Angers et 1ère couronne)		34
2015	206 (dont 188 pour Angers et 1ère couronne)	1 239		NC
2014	NC	1 500		63

2.1.— La relation à l'usager

2.1.4 - LA PROPRETE ET LES ACTIVITES DECHETS

► Brigade Propreté Ville d'Angers

Depuis 2012, la Brigade Propreté Ville d'Angers (7 agents assermentés), est rattachée au service collecte des déchets d'Angers Loire Métropole. Les agents enlèvent les dépôts sauvages et encombrants sur le domaine public de la ville d'Angers, notamment autour des points d'apport volontaire. Les contrevenants identifiés sont facturés 68 € minimum.

En 2017, les points d'apport volontaires les plus sensibles en terme de dépôts sauvages ont fait l'objet d'une signalétique particulière (et d'une surveillance renforcée (24 sites équipés « d'oreilles » fin 2017).



L'accent a également été mis sur la détection des sacs et bacs sortis en dehors des jours de collecte, qui encombrent les trottoirs et nuisent au cadre de vie des Angevins. Des opérations ponctuelles ont été menées en 2018 sur certains points d'apport volontaire de l'hyper-centre afin de constater des flagrants délits à toute heure du jour ou de la nuit.

Chaque année en décembre, la Brigade est renforcée par 4 agents contractuels lors de la Manifestation Soleils d'Hiver (chalets de Noël).

Activité de la Brigade Propreté :	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Repérages sur site	6 933	6 530	6 352	8253	6 593	5 807	2 377
Courriers de rappel à l'ordre	1 198	525	358	134	14	6	0
Facturations	641	281	347	460	414	555	379
Collecte sur le domaine public	320 t	354 t	267 t	279 t	243 t	149 t	136 t

► Actions auprès des communes

Angers Loire Métropole a souhaité accompagner financièrement les communes pour l'entretien des abords des points d'apport volontaire (délibération du 9 septembre 2019).

Ainsi, des conventions ont été signées avec les communes pour les soutenir à hauteur de 100 € par conteneur (aériens et enterrés), recensé sur leur territoire.

2.2 - La réduction des déchets et l'économie circulaire

2.2.1— LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RENFORCE D'UN CODEC



Depuis septembre 2015, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est réglementairement obligatoire (décret N°2015-662 du 10 juin 2015).

D'autre part, la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée le 17 août 2015 oblige les collectivités à réduire de 10% leurs déchets ménagers et assimilés (déchets des déchèteries inclus) en 10 ans.

Pour y arriver, un programme local de prévention des déchets a été adopté en Conseil Communautaire le 12 décembre 2016 et est renforcé d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) pour la période 2019-2021.

De nombreux efforts sont à fournir avec des actions à renforcer auprès des particuliers, des professionnels et des administrations.

Ses actions se déclinent sous 7 thématiques :

- **Sensibilisation à l'éco-consommation** : promotion de l'eau du robinet, promotion des courses 0 déchet, promotion des couches lavables, prêt de gobelets pour les manifestations, diffusion de stop pub, ...

- **Promotion du compostage et de l'éco-jardinage** : mise à disposition de composteurs individuels, partagés et lombricomposteurs, promotion de broyeurs à végétaux et formation de guides-composteurs.

- **Réduction des biodéchets** : mise à disposition de composteurs grande capacité dans les établissements scolaires, promotion du compostage auprès des entreprises, réduction des biodéchets par les animaux domestiques.

- **Promotion du réemploi et de la réparation** : collecte d'objets réemployables en déchèterie, promotion des structures de réemploi du territoire, étude et expérimentation de réemploi des matériaux collectés en déchèterie (gravats, bois, ferrailles, ...), promotion des « repair café » et accompagnement si besoin, promotion de tout dispositif de réemploi (outilthèque, matériauthèque, ...), mise en avant des artisans réparateurs, ...
- **Sensibilisation sur les produits dangereux et leurs alternatives** : favoriser les alternatives au jardin comme à la maison (communication et animations, ateliers, ...).
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : animations auprès des particuliers et auprès des établissements scolaires, promotion des disco soupes, projet de transformation des invendus et surplus par les acteurs locaux du territoire.
- **Mobilisation des acteurs économiques sur l'économie circulaire** : partenariat avec l'ESAIP dans le cadre du projet TRIAcademy, partenariat avec ALDEV et les chambres consulaires dans le cadre du CODEC (favoriser les synergies inter entreprises, ...)

2.2 - La réduction des déchets et l'économie circulaire



Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire
→ Pour une transition vers une économie circulaire et responsable

Focus sur le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie circulaire

Pour appuyer le programme local de prévention des déchets et développer plus largement la thématique de l'économie circulaire, notamment auprès des acteurs économiques, un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) a été signé avec l'ADEME pour la période 2019-2021.

Il se concrétise par un programme de 30 actions destinées à favoriser la transition vers une économie circulaire. Articulé autour de 5 axes, ce programme est mis en œuvre en partenariat avec ALDEV (Angers Loire Développement) et les Chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture).

AXE A : Réduire les Déchets ménagers et assimilés de 1% par an : actions pour diminuer les déchets verts et biodéchets (compostage et broyage), démarches Zéro déchet, etc.

↳ **Objectif : passer de 495 kg à 480 kg/an/habitant en 3 ans**

AXE B : Augmenter la valorisation matière des déchets et réduire ainsi les tonnages d'enfouissement : développement de nouvelles filières de valorisation et/ou de réemploi (ex : BTP)

↳ **Objectif : baisse de 1 000 tonnes des déchets non inertes enfouis**

AXE C : Inciter les acteurs économiques à se mobiliser autour de l'économie circulaire : éco conception, synergies interentreprises, partage/échange de flux ou matières, etc.

↳ **Objectif : obtention de 50 points minimum* sur l'engagement des entreprises dans l'économie circulaire**

AXE D : Lancer une grande mobilisation en faveur de l'économie circulaire : éco-exemplarité de la collectivité, incitation à la consommation responsable : lutte contre le gaspillage, réparation, réemploi, etc.

*50 points répartis de la manière suivante :

- 20 points minimum pour les entreprises
- 30 points minimum pour les démarches collectives

LE CODEC vient s'intégrer également dans les démarches transversales de la collectivité en lien avec les politiques de développement durable et de solidarité : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Schéma de cohérence territorial (SCOT), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Projet

Alimentaire Territorial (PAT), commande publique durable, ...

L'ensemble du service Prévention Tri Valorisation est mobilisé sur la réalisation du CODEC.

2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

2.2.2 — LE COMPOSTAGE

► Le compostage individuel

Pour les personnes disposant d'un jardin, Angers Loire Métropole met à disposition des composteurs de 345 litres moyennant une participation de 20 €. En 2019, 744 composteurs ont été distribués lors des 4 permanences au CTED et 158 ont été remis directement par les 8 mairies proposant

ce service de proximité, soit 902 au total (+ 56 % / 2018).

Depuis 2005, **15 956 composteurs** ont été mis en place sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

		Total parc logements en 2016	dont maisons	part des maisons	phase 2005-2017	2018	2019	TOTAL depuis 2005	Taux équipement
Angers		87 796	19 525	22,2%	3 458	156	294	3 908	20,0%
Avrillé		6 708	3 893	58,0%	898	31	88	1 017	26,1%
Beaucouzé		2 135	1 739	81,5%	631	26	32	689	39,6%
Béhuard		89	88	98,9%	10	1	0	11	12,5%
Bouchetaine		2 843	2 541	89,4%	625	22	35	682	26,8%
Briollay		1 275	1 161	91,1%	266	12	15	293	25,2%
Canenay-Épinard		916	855	93,3%	228	1	13	242	28,3%
Écouflant		1 874	1 503	80,2%	413	16	22	451	30,0%
Ecuillé		232	227	97,8%	70	3	5	78	34,4%
Feneu		932	877	94,1%	180	6	13	199	22,7%
Le Plessis-Grammoire		903	841	93,1%	286	19	12	317	37,7%
Les Ponts-de-Cé		6 082	3 823	62,9%	713	60	60	833	21,8%
Longuenée en Anjou		2 625	2 390	91,0%	598	18	28	644	26,9%
Montreuil-Juigné		3 234	2 369	73,3%	662	30	29	721	30,4%
Mûrs-Erigné		2 550	1 946	76,3%	554	17	34	605	31,1%
Rives-du-Loir-en-Anjou		2 235	2 133	95,4%	501	12	18	531	24,9%
Saint-Barthélemy-d'Anjou		4 285	2 583	60,3%	775	34	23	832	32,2%
Saint-Clément-de-la-Place		857	828	96,6%	201	9	3	213	25,7%
Saint-Lambert-la-Potherie		1 050	969	92,3%	337	11	10	358	36,9%
Saint-Léger-de-Linières		1 403	1 304	92,9%	303	17	14	334	25,6%
Saint-Martin-du-Fouilloux		672	654	97,3%	195	1	7	203	31,0%
Sainte-Gemmes-sur-Loire		1 637	1 269	77,5%	287	18	19	324	25,5%
Sarrigné		326	324	99,4%	124	2	5	131	40,4%
Savennières		599	575	96,0%	127	3	5	135	23,5%
Soulaines-sur-Aubance		565	552	97,7%	164	8	5	177	32,1%
Soulaire-et-Bourg		573	559	97,6%	146	5	13	164	29,3%
Trélazé		6 276	3 785	60,3%	702	23	54	779	20,6%
Verrières-en-Anjou		3 154	2 407	76,3%	540	19	46	605	25,1%
ALM (particuliers)		143 826	61 720	42,9%	13 994	580	902	15 476	25,1%
Jardins familiaux					480			480	
TOTAL GENERAL					14 474	580	902	15 956	

2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

► Le lombricompostage

Pour les personnes habitant en appartement avec balcon ou cave ou en maison ne permettant pas d'avoir un composteur, Angers Loire Mé-

tropole propose des lombricomposteurs contre une participation de 20 €.



Nombre de lombricomposteurs par commune

	Phase 2007/2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL depuis 2007
Angers	305	52	131	158	223	869
Avrillé	13	3	4	3	5	28
Beaucouzé	5	1		1	7	14
Bouchemaine	3	1	2			6
Briollay	1			1	1	3
Canenay-Épinard	2					2
Écouflant	3		1		1	5
Ecuillé	0		1			1
Feneu	1		1			2
Le Plessis-Grammoire	0					0
Les Ponts-de-Cé	6	4	2	3	9	24
Longuenée-en-Anjou	4			1	1	6
Montreuil-Juigné	2		1		4	7
Mûrs-Erigné	5	3		1	2	11
Rives-du-Loir-en-Anjou	3			1		4
Saint-Barthélemy-d'Anjou	4		2	1	3	10
Saint-Clément-de-la-Place	4		1		1	6
Saint-Lambert-la-Poterie	1				1	2
Saint-Léger-de-Linières	1			1		2
Saint-Martin-du-Fouilloux	1				1	2
Sainte-Gemmes-sur-Loire	3			2	1	6
Soucelles	1					1
Soulaines-sur-Aubance	1			1		2
Soulaire et Bourg	0		1			1
Trélazé	7	5	4	4	11	31
Verrières-en-Anjou	1	1	2	1	3	8
TOTAL	377	70	153	179	274	1053

2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

► Le compostage partagé en pied d'immeuble

Angers Loire Métropole met à disposition des composteurs collectifs au pied des immeubles d'au moins 10 logements et disposant d'espaces verts. Après avoir mobilisé les foyers dans l'immeuble et identifier 1 ou 2 référents pour assurer le suivi du composteur, il faut obtenir l'accord du bailleur ou des copropriétaires pour installer deux composteurs bois de 300 ou 600 litres (un bac à composter et un bac de maturation) sur les espaces verts.

L'entreprise Label Verte, missionnée par Angers Loire Métropole, accompagne les projets de composteurs partagés. Chaque composteur est mis à disposition moyennant une participation de 20 euros (à la charge du bailleur ou du syndic). Une convention de partenariat est établie avec les bailleurs (52% des sites installés), syndics (41% des sites) ou autres structures partenaires (17% des sites).



En 2019 : 46 nouveaux sites équipés (+ 25 % / 2018), 775 nouveaux foyers participants, 94 nouveaux guides composteur.

À l'occasion de la **semaine nationale du compostage** en avril, 10 résidences ont ouvert leurs portes pour présenter leur site de compostage et de jardinage partagé.

La volonté est de créer un véritable réseau d'échanges entre guides composteur avec plusieurs rencontres proposées tout au long de l'année (découverte de sites, animation zéro déchet, ramassage de feuilles mortes) et de tendre vers l'autonomisation des sites.

	Phase 2009	2017	2018	2019	Sites installés	Sites désinstallés	Sites en service
Angers	134		16	43	193	12	181
Avrillé	6		1	1	8	0	8
Beaucouzé	1				1	0	1
Bouchemaine	2				2	0	2
Écouflant	1				1	1	0
Les Ponts-de-Cé	8				8	1	7
Montreuil-Juigné	7				7	2	5
Murs Erigné	3			1	4	0	4
Saint-Barthélemy-d'Anjou	13			1	14	2	12
Saint-Sylvain-d'Anjou	2		1		3	1	2
Trélazé	11		1		12	3	9
Sites installés	188	19	46		253	22	231
Sites désinstallés	22	0			22		
Sites en service	166	19	46		231		

NOTE : la désinstallation d'un composteur est liée à un manque de participation, un non respect des règles d'utilisation et à la non-présence de guides

Au total, depuis le début de l'opération en 2009, ce sont :

- 231 résidences équipées
- 166 résidences autonomes
- 339 guides-composteurs relayant le prestataire, dont 53 formés en 2019
- 4 038 foyers participants (soit un taux moyen de 31%) et 7 022 résidents participants
- 281 tonnes de déchets détournés par an (hypothèse de 40 kg hab/an de déchets de cuisine compostés)
- 16% du parc de logements équipé

2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

► Le compostage partagé de quartier

Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et 3 porteurs de projet réunis sous l'association de la Maison de l'Agriculture urbaine ont développé en 2019 dans le cadre du budget participatif 2018 le projet de composteurs « nouvelle génération », composteurs partagés sur le domaine public.

Un premier composteur a été inauguré place Bordillon en décembre 2019. Les 3 autres composteurs le seront en 2020. Ils seront situés place Ney, quartier gare et en hyper centre-ville.



En 2019 : 62 foyers participants pour un total de 115 personnes, 40 foyers sur liste d'attente, 26 bénévoles pour assurer les permanences d'ouverture du site, 3 permanences par semaine.



Inauguration le 16 décembre 2019, place Bordillon

L'animation d'un réseau des guides composteur / référents de site

Afin de promouvoir le compostage partagé, de faire perdurer la pratique sur le long terme dans les résidences et dans les quartiers, un réseau de guides composteur est mis en place depuis plusieurs années. Des animations, des rencontres thématiques sont proposées 2 à 3 fois par an.

Une formation au compostage est également proposée aux référents de site qui assurent le bon fonctionnement des composteurs partagés :

- soit sous la forme de 3 modules d'une demi-journée
 - soit sous la forme d'une journée complète
- Cette formation est enregistrée au RNCP (registre national de la certification professionnelle).



2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

► Compostage des biodéchets des professionnels

Objectif : proposer une solution de compostage pour les déchets des professionnels (déchets issus de la préparation des repas, déchets végétaux) grâce à des composteurs grande capacité, dans le cadre d'une convention de partenariat d'un an.

11 établissements équipés qui réalisent entre 80 et 600 repas/jour.



Composteur 7 m3 – Ecole Jacques Prévert

2.2.3 — LA PROMOTION DU BROYAGE DES VÉGÉTAUX ET DE L'ÉCO-JARDINAGE

- **9 ateliers de broyage en déchèteries avec l'association Horizon Bocage** afin de :
 - Présenter la pratique du broyage des végétaux,
 - Sensibiliser à l'intérêt du broyage, à l'utilisation du broyat dans les jardins et à la technique du Bois Raméal Fragmenté (BRF).
 - Près de 600 personnes démarchées lors de l'apport de leurs déchets végétaux et 51 m³ de broyat réalisé
- **Aide forfaitaire de 15 euros pour les particuliers louant un broyeur** auprès de structures conventionnées (Takalouer, Espace Emeraude, Sicle et l'Etabli) :
 - 28 foyers ont demandé à pouvoir bénéficier de l'aide forfaitaire
 - 13* foyers sont allés jusqu'au bout de la démarche et ont loué un broyeur (*c'est un minimum car les loueurs n'ont pas toujours facturé à ALM).
 - 26 emprunts au sein de l'Etabli (dont 7 aidés par ALM).

- **Ateliers de broyage collectif organisés par les communes avec le soutien technique et financier d'Angers Loire Métropole.**
 - 7 communes* engagées dans la démarche avec plusieurs animations organisées au printemps et à l'automne

* Bouchemaine, Briollay, Ecuillé, Feneu, Le Plessis-Grammoire, Montreuil-Juigné et Saint-Martin-du-Fouilloux

- **Partenariat avec l'association d'habitants la Blancheraie** à Angers :
 - Mise à disposition d'un broyeur à végétaux électrique fin 2019 auprès de l'association pour une utilisation par les habitants du quartier adhérents



2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

2.2.4 — LA PROMOTION DE LA RÉPARATION ET DU RÉEMPLOI

► Prélèvement d'objets réemployables en déchèterie

Renouvellement de la convention de partenariat avec Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes : ces structures collectent les objets réemployables sur les 6 déchèteries du territoire.

Arrêt de la mise à disposition d'un agent valoriste de la Ressourcerie des Biscottes à la déchèterie de Villechien fin juin 2019.

80 tonnes d'objets (livres et fournitures, mobiliers et gros éléments, vaisselle, bibelots, jouets, loisirs, outillages) prélevés en déchèterie, soit 11 tonnes collectées par Emmaüs et 69 tonnes collectées par la Ressourcerie des Biscottes.

484 tonnes de textiles, linges, chaussures et maroquineries collectés en déchèterie pour une réutilisation ou un recyclage, soit 243 tonnes repris par Apivet et 241 tonnes par Emmaüs.

► Soutien apporté aux Galeries Recyclettes et participation à cet événement grand public

Une journée dédiée au réemploi des objets, sous toutes ses dimensions (réutilisation, réparation et détournement), rassemblant les acteurs de l'économie sociale et solidaire adhérents de l'IRESA.

Trois espaces :

- Boutiques du réemploi : vente d'objets d'occasion vêtements, objets de seconde main, électroménager, vélos...
- Infos & animations : informations, ateliers et sensibilisation à la réduction des déchets
- Boutiques de créateurs : vente de créations «upcycling»



► Sensibilisation à la réparation

Angers Loire Métropole accompagne les maisons de quartier, associations et communes souhaitant développer des ateliers de co-réparation (ou Repair Café) en partenariat avec l'association L'Etabli : 12 structures organisent régulièrement des ateliers sur le territoire, généralement le samedi matin.



2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

2.2.5 — LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

► Animations dans le cadre scolaire

- en maternelle par l'association Bobo Planète avec l'animation « Mange-moi bien »
- en primaire, collège, lycée par les agents de sensibilisation
- partenariat avec l'association Unis Cités pour le projet anti-gaspi 2019-2020 :
→ objectif de réduire de 30% le gaspillage alimentaire dans chaque restaurant scolaire de 3 écoles et 3 accueils de loisirs de la Ville d'Angers

► Animation auprès des étudiants

- prêts du kit de disco soupe auprès d'étudiants dans le cadre de journées de sensibilisation à la réduction des déchets et au développement durable
- distribution de boîtes doseuses en carton lors des journées étudiantes (Campus day, ...)



► Animations tout public notamment

- à l'occasion de Food'Angers et de la SERD
- en partenariat avec Solidarifood : sensibilisation au gaspillage alimentaire avec un atelier vélo smoothie
- en partenariat avec Bruno Couderc : sensibilisation avec un atelier « savoir cuisiner et savourer les restes »



2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

2.2.6 — L'ÉCO-CONSOMMATION

► Stop Pub

12 250 autocollants Stop pub ont été diffusés en 2019 lors du porte-à-porte, d'animation scolaires, dans les mairies... Selon les données de La Poste, **36,6%** des boîtes aux lettres du territoire sont dotées d'un Stop pub.



► Gobelets réutilisables

Angers Loire Métropole met à disposition gratuitement des gobelets réutilisables de 33 cl pour les associations, entreprises et particuliers du territoire. Le lavage des gobelets, compris dans le prêt, est assuré par "Les ateliers de l'ADAPEI" à Avrillé. Il s'agit d'une association au service des personnes en situation de handicap. En 2019, 119 655 gobelets cumulés (**+62 % par rapport à 2018**) ont été mis à disposition à l'occasion de 195 événements.

Afin de montrer l'exemple, 4 360 gobelets ont été remis à 16 directions de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS en octobre 2019. Ces gobelets seront utilisés lors des réunions, séminaires à la place de gobelets jetables.

► Changes lavables

Suite à l'expérimentation de 2018, Angers Loire Métropole a acté d'accompagner les familles désireuses de s'équiper de couches lavables. Deux formules sont proposées :

- Option 1 : soutien financier sur l'achat de changes lavables.
- Option 2 : prêt d'un kit de changes et accompagnement par les Ateliers d'Edi-Conso pendant 3 mois + soutien financier en cas d'achat.

Quelque soit l'option choisie, le soutien financier est de 25% du montant d'acquisition d'un kit neuf (plafonné à 75€ par famille) ou d'un kit d'occasion (plafonné à 15€ par famille).

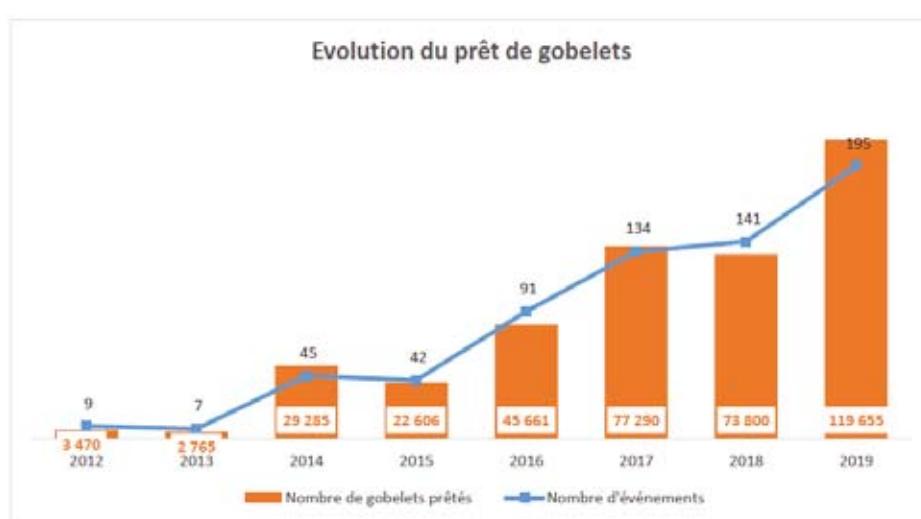
En 2019, 47 familles ont retiré un dossier (37 pour l'option 1 et 10 pour l'option 2) :

- 14 dossiers n'ont pas abouti
- 7 familles ont testé les couches lavables
- 27 familles ont bénéficié d'un soutien financier d'un montant moyen de 62 €

► Promotion du Zéro Déchet

En partenariat avec la Maison de l'Environnement :

- animations lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets : 228 participants + visibilité facebook
- ateliers 0 déchet pour Noël : 250 personnes sensibilisées



2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

2.2.7 —LA MOBILISATION DES ACTEURS ECONOMIQUES SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

► Convention de partenariat avec l'ESAIP dans le cadre du projet TriAcademy (écologie industrielle et territoriale) - 3ème année

La Chambre de Commerce des Pays de la Loire a missionné l'école supérieure ESAIP à Saint Barthélemy d'Anjou pour mener l'opération TRIAcademy auprès des entreprises situées sur les zones industrielles de Saint Barthélemy d'Anjou, Saint Sylvain d'Anjou et Ecouflant pour une durée de 3 ans (convention signée le 8 mars 2016). La Chambre de commerce et d'Industrie du Maine et Loire accompagne les étudiants dans la réalisation du projet.

L'ESAIP s'est rapprochée naturellement d'ALDEV et de la Direction Environnement Déchets afin que nous devenions partenaires et relais de cette opération. Une convention a été signée le 5 décembre 2016 et un avenant le 5 février 2018.

TRIAcademy consiste à :

- Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire et plus particulièrement à l'écologie industrielle et territoriale,
- Réaliser des diagnostics de flux entrants et sortants sur diverses thématiques : matières achetées, déchets, déplacements, compétences, ...
- Créer et développer des mutualisations / synergies de flux entre les entreprises d'un même secteur géographique.

A terme, les bénéfices pour les entreprises sont de :

- Mieux se connaître entre entreprises voisines, tisser des liens et créer une dynamique de zone d'activité profitable à tous au travers de partage et de mutualisation,

- Réaliser des gains financiers,
- Augmenter l'attractivité du territoire.

Pour l'année étudiante 2018-2019 :

- Réalisation d'un benchmark des filières de valorisation des déchets en Maine et Loire (43 recycleurs identifiés), développement et capitalisation des synergies inter entreprises mises en place (34 fiches synergies réalisées)
- Réalisation d'un challenge mégots inter-entreprises (ZI St Barthélemy d'A) : 16 entreprises contactées, 8 participantes, 5 230 kg de mégots récoltés en une semaine (l'équivalent en volume de 1,4 piscine olympique)
- Travail sur le développement d'une application « Diag'EC », outil numérique pour guider les entreprises dans une démarche d'économie circulaire
- Déploiement d'une démarche d'EIT : 29 entreprises contactées, 15 diagnostiquées, évaluation du bilan carbone des synergies mises en place

Bilan des 3 années et perspectives :

- 505 entreprises contactées, 66 entreprises diagnostiquées
- 12 synergies mises en place, 13 synergies à l'étude
- 38 k€ d'économies générées, 310 tonnes de déchets valorisées, 17 tonnes de CO2 évités
- Poursuivre le développement de l'application et pérenniser les démarches engagées (à voir sous quelle forme)

2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

► Partenariat avec les chambres consulaires dans le cadre du CODEC

- Réalisation d'un nouveau guide auprès des professionnels rappelant leurs obligations réglementaires ainsi que le principe d'économie circulaire, illustré par des exemples.
- Pour compléter ce guide, une liste des prestataires (non exhaustive) a été également mise à jour.



Les pages dédiées aux professionnels sur le site internet ont également été revues et actualisées pour une meilleure lisibilité : <http://www.angersloiremetropole.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/les-dechets-des-activites-professionnelles/index.html>



- Réalisation de diagnostics auprès de divers secteurs d'activité (entreprises, restauration collective, restauration commerciale, artisans, commerçants, ...) et mobilisation des entreprises de la zone de St Barthélemy d'Anjou, Verrières en Anjou et Ecouflant sur l'EIT dans la continuité du travail réalisé par l'ESAIP

- Depuis 2017, l'opportunité est donnée aux commerçants et artisans du Maine-et-Loire, d'être gratuitement conseillés pour mettre en place des pratiques professionnelles plus durables, notamment pour limiter les consommations énergétiques et les déchets. Le dispositif existe dans toute la région des Pays de la Loire, il s'agit des « Eco-Défis ».

Dans le cadre du CODEC, 10 entreprises angevines ont été labellisées en 2019.



Actions	Résultats	Entreprises concernées	
		Nb de points	Demandes collectives
EIT synergies inter entreprises sur 2 zones d'activité	51 diagnostics, 1 atelier de restitution, 5 synergies, travail à la mise en œuvre d'actions collectives (4 GT)	51	8 (ZI St Barth)
Métiers du végétal	5 diagnostics réalisés	5	
Restaurants commerciaux	3 diagnostics réalisés	3	
Restaurants collectifs	6 diagnostics réalisés	6	
Etablissements administratifs et assimilés	13 pôles tertiaires suivis	13	
Artisans commerçants	13 entreprises engagées dans le label Eco-Défis	13	
Total		91	8

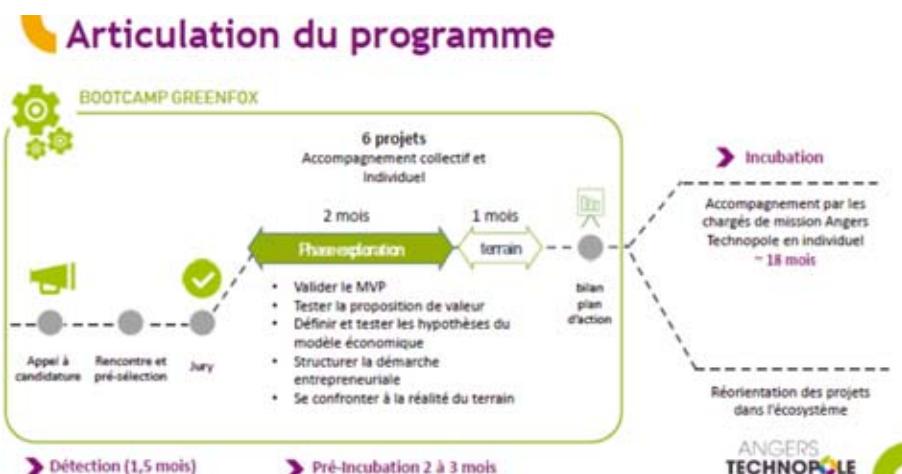
2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

► Appel à innovation sur l'éco-conception et l'économie de la fonctionnalité

Initiée en 2019 pour une mise en œuvre courant 2020, cette action porte sur la réalisation d'un appel à innovation auprès de porteurs de projets du territoire d'Angers Loire Métropole sur l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité.

Pour les accompagner dans la réalisation de ce projet, Angers Loire Métropole et Angers Loire Développement (co-pilotes) ont fait appel à Angers Technopole qui a pour vocation de soutenir et développer l'innovation sous toutes ses formes, et contribuer au développement économique du territoire.

Ce dispositif permettra d'accompagner 6 entreprises par an pendant 2 ans dans les différentes étapes de leur projet, sur une période de 3 mois (concept de pré-incubation).



► Développer de nouvelles filières

- Réalisation d'une étude sur le potentiel de réemploi et de valorisation en déchèterie : 4 flux ont été analysés (tout-venant, bois, gravats, ferraille).
 - ⇒ 2 flux à améliorer, encore trop présents dans le tout-venant : les textiles et les bois B
 - ⇒ 3 nouvelles filières à étudier : les plastiques durs, les gravats durs, le placo-plâtre
 - ⇒ Un gisement minimal de 1 900 tonnes pouvant être valorisé, permettant une économie de 80 k€/an
- Préparation d'une expérimentation de récupération de verre plat sur deux déchèteries en vue d'un lancement en janvier 2020, en partenariat avec l'association REVIE-VERRE.
- Lancement d'une étude d'opportunité de création d'une filière d'économie circulaire, culturelle et créative. L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux des pratiques actuelles, des besoins auprès des créateurs et des gisements disponibles sur le territoire et de proposer des scénarios de structuration de la filière pour envisager à terme la mise en place d'une matériauthèque.

2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

► Exemplarité et économie circulaire

- Lancement en décembre 2019 d'un groupe de travail réunissant une vingtaine d'organisateurs d'événements d'envergure sur le territoire pour une démarche collective autour des « **éco événements** » .
- Lancement d'un groupe de travail en mars 2019 dans le cadre du RESECO (ex-RGO : réseau du grand ouest de la commande publique durable) co-piloté par le Conseil Régional et Angers Loire Métropole/Ville d'Angers sur l'intégration de **l'économie circulaire dans la commande publique**.

L'objectif est de fournir aux collectivités un outil servant à la fois de réflexion au montage d'un marché mais aussi d'évaluation sur 4 volets de l'économie circulaire :

- économie de l'usage,
- produits et fournitures durables
- usage du produit / bien et allongement de la durée de vie
- fin de vie du produit / bien

Le livrable sera rendu courant 2020 à l'occasion d'un événement officiel.

► L'économie circulaire dans les autres politiques publiques

- Articulation avec la politique de logistique urbaine de proximité : la SOMINVAL (gestionnaire du MIN), en lien avec ALDEV, pilote la réflexion visant à la mise en place d'un dispositif de mutualisation des livraisons alimentaires à partir du MIN d'Angers. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2019 auprès des prestataires du transport et de la logistique pour sélectionner le futur exploitant de la plateforme de mutualisation. L'objectif est double :
 - conforter le MIN d'Angers et ses concessionnaires dans la dimension logistique dit du dernier kilomètre en direction principalement de la zone urbaine / centre-ville d'Angers.
 - permettre aux entreprises du MIN d'être plus compétitives et attractives. Le principal objectif de cet outil de mutualisation est la baisse des coûts de livraison ainsi que l'anticipation des contraintes réglementaires urbaines.A terme, le MIN d'Angers souhaite capter des flux complémentaires permettant d'aller au bout de la démarche visant à limiter l'empreinte carbone et réduire les nuisances des transports de marchandises.
- Articulation avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) : participation aux rencontres et groupes de travail organisées pour élaborer la feuille de route du PAT. La finalité du projet, volonté partagée par tous est de « **Développer et promouvoir une alimentation saine**

et locale par tous et pour tous ». Pour cela, 6 orientations ont été retenues fin 2019 , dont la 6ème sur l'impulsion d'un système alimentaire acteur de la transition écologique. Pour répondre aux orientations données, plusieurs fiches actions seront réalisées, certaines en lien avec le CODEC.

- Articulation avec la politique de renouvellement urbain : Un travail spécifique sur la gestion des déchets de chantier liés aux déconstructions est en cours de réflexion dans le cadre des opérations de renouvellement urbain sur la Ville d'Angers. Le réemploi d'une partie des matériaux est envisagé pour les reconstructions et/ou pour la remanufacturation de nouveaux objets et mobilier urbain. Ce travail se déroule dans le cadre d'une démarche d'insertion avec Tremplin Travail.

Cette action est menée en lien avec ALDEV et le coordinateur des projets PRU de la Ville, les bailleurs sociaux et un opérateur privé de gestion de déchets.

- Articulation avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : participation à l'obtention du label Cit'ergie
- Articulation avec la politique de commande publique responsable et durable : cf « exemplarité et économie circulaire » ci-dessus

2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

2.2.8 — LES INDICATEURS GLOBAUX DU CODEC

No Indicateur	Indicateurs de résultats	Valeurs initiales	Valeurs Cibles	Valeurs atteintes			% atteint de la valeur cible
1	Années de référence (avec la valeur disponible la plus récente sur une année civile) selon la période d'exécution du contrat	2017	2021	2019	2020	2021	
	Taux de réduction des DMA y compris déblais et gravats en kg/hab/année	495 kg/hab/année	-3%	496 kg/hab (+0,54 %)			
2 Option 1	Années de référence (avec la valeur disponible la plus récente sur une année civile) selon la période d'exécution du contrat	2017	2021	2019	2020	2021	
	Quantité de réduction des déchets non inertes dirigés vers le stockage	9 504 tonnes de déchets non inertes dirigés vers le stockage	1 000 tonnes de moins	10 311 tonnes (+ 807 tonnes)		X tonnes (constat de réduction des déchets non inertes stockés sur la dernière année civile du programme)	X/1000 en %
3.1	Acteurs économiques « entreprises » au moment du solde du contrat		20 points	91 pts			
3.2	Acteurs économiques « démarches collectives » au moment du solde du contrat		30 points	8 pts			
3 =3.1+3.2	Acteurs économiques au moment du solde du contrat		50 points	99 pts			

Ces résultats sont liés à la hausse des tonnages en déchèterie :

- + 4 kg/hab de déchets apportés en déchèterie,
- hausse du tonnage de déchets non inertes enfouis,
- hausse du tonnage de déchets inertes enfouis.

En effet, alors que les ordures ménagères et assimilées (OMA) restent stables, les déchets apportés en déchèterie augmentent :

- **OMR : 180 kg/hab** (contre 178,6 kg/hab en 2018 et 181,2 kg/hab en 2017),
- **Collecte sélective : 87 kg/hab** (contre 87 kg/hab en 2018 et 87,3 kg/hab en 2017),
- **Déchèteries : 229 kg/hab** (contre 225 kg/hab en 2018 et 226 kg/hab en 2017).

2.2 — La réduction des déchets et l'économie circulaire

En déchèterie, seules les quantités de végétaux baissent mais ne suffisent pas à tempérer la hausse des gravats et du tout-venant :

	2019	kg/hab	2018	kg/hab	2017	kg/hab
Gravats	22 580 T	79,1	20 645 T	72,5	21 305 T	75,2
Déchets végé-	17 269 T	60,5	18 900 T	66,3	18 798T	66,4
Tout-venant	10 311 T	36,1	9 783 T	34,3	9 511T	33,6

Il en résulte une baisse du taux de valorisation matière et organique par rapport à 2017 :

	2019	Evolution 2019/2017	2018	2017
Taux de valo- risation ma- tière et orga- nique	40,2% baisse liée aux gravats et tout-venant enfouis	-1,7%	41,4%	40,9%

2.3 - Les moyens de pré-collecte et collecte

2.3.1— LES SACS

► Répartition du nombre de sacs distribués en 2019

La distribution à domicile des sacs jaunes a lieu une fois par an.

La zone mitage* de la ville d'Angers (habitat sans lieu de stockage) est collectée en sacs ou en bacs .

Nombre de sacs distribués par année

	Sacs OM 50 litres (secteur hyper-centre)	Sacs jaunes 50 litres (zone mitage *)
2014	74 225	811 280
2015	149 200	738 932
2016	136 700	768 000
2017	112 000	840 000
2018	128 000*	748 500*
2019	128 000	807 500

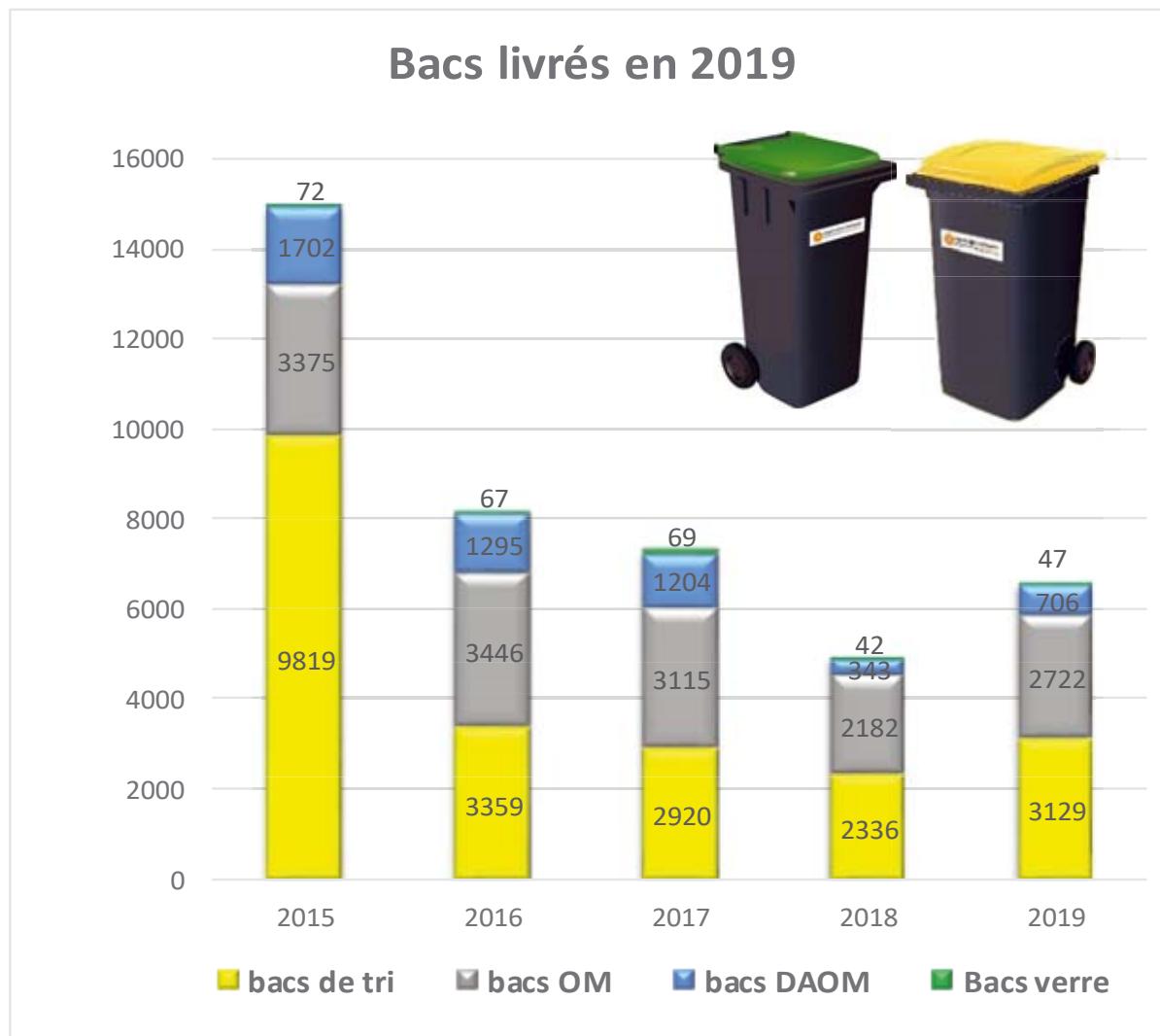
2.3 - Les moyens de pré-collecte et collecte

2.3.2—LES BACS ROULANTS

► Répartition du nombre de bacs livrés en 2019 (OM, tri, DAOM, verre)

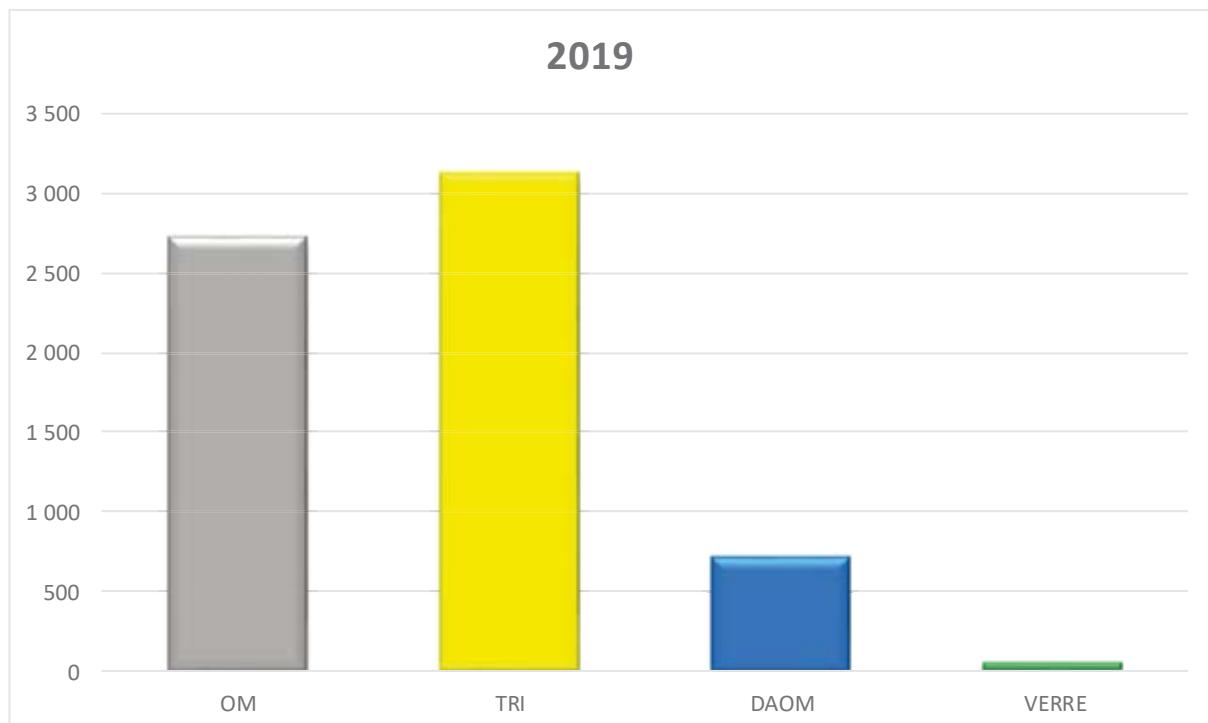
Angers Loire Métropole généralise depuis 2008 la collecte en bacs roulants (parc tous flux confondus de 140 235 bacs), conformément à la recommandation de la CARSAT (R437).

En 2019, Angers Loire Métropole a livré 6 604 bacs roulants.



2.3 - Les moyens de pré-collecte et collecte

► Détail des bacs livrés OM, DAOM, TRI et VERRE en 2019



2019	OM	TRI	DAOM	VERRE
140 l	1 254		49	13
180 l		694		
240 l	670	1 193	72	34
360 l	798	1242	585	
Total	2 722	3 129	706	47

Remarque sur les bacs DAOM

Angers Loire Métropole collecte les déchets résiduels des professionnels, dans la mesure où :

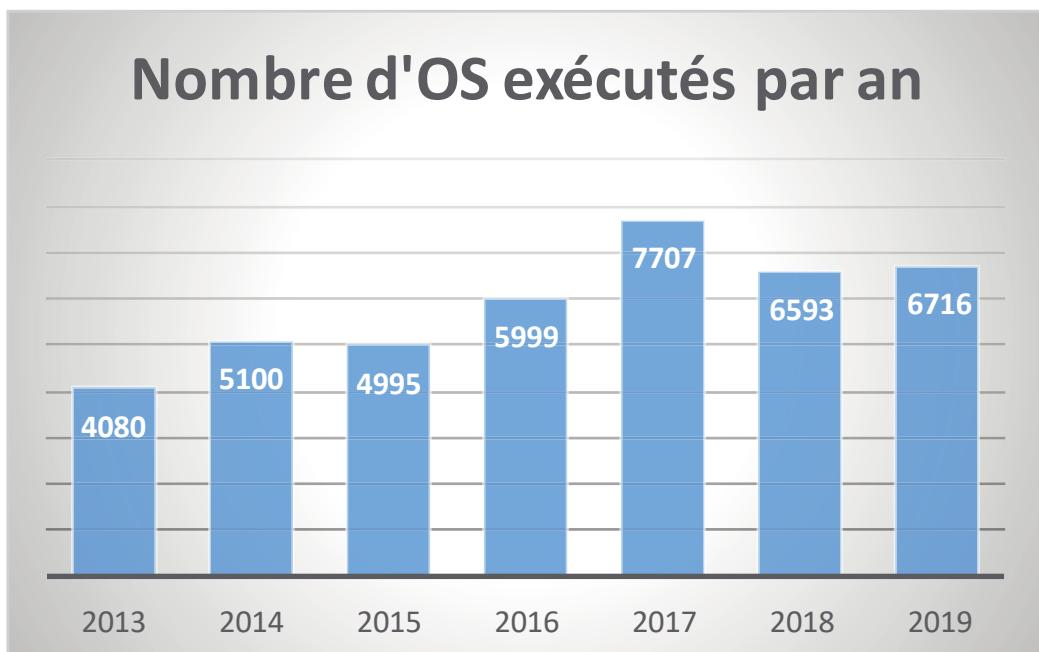
1. Le producteur procède au tri en amont, par ses propres filières
2. Les déchets résiduels sont assimilables aux ordures ménagères résiduelles (pas de déchets dangereux, quantités limitées au regard des moyens logistiques mis en place pour les habitants).

2.3 - Les moyens de pré-collecte et collecte

► Le suivi d'activités du secteur bacs

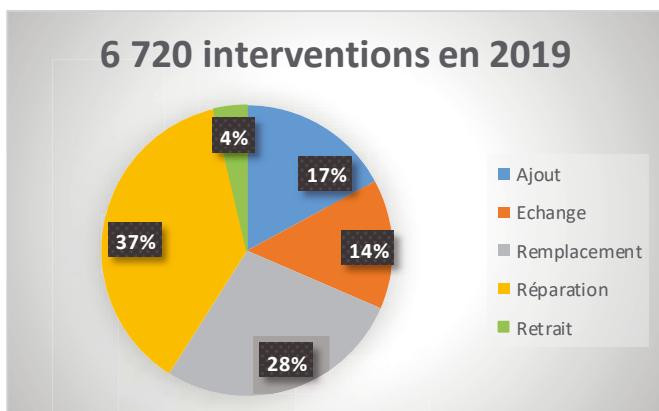
Le logiciel métier de gestion de contenus et de facturation STYX permet un suivi de l'activité du secteur Logistique bacs et Sacs.

En 2019, le secteur a traité 6 720 demandes d'interventions (réparations, retraits, livraisons,).

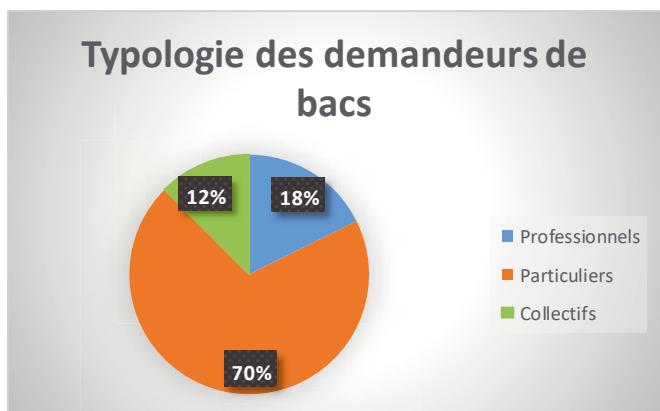


NB: une intervention est traduite par un ordre de service et peut concerner un ou plusieurs bacs.

Répartition des interventions



Demandeurs de bacs



2.3 - Les moyens de pré-collecte et collecte

► Autres activités sur les bacs

Maintenance des bacs lors de suivis de collecte

Les agents du service Logistique Bacs et Sacs assurent des suivis de collectes pour la maintenance et la réparation des bacs. En 2019, ils ont réalisé 131 interventions principalement sur des couvercles, des roues et cuves fendues.

Prêts des bacs roulants pour fêtes et manifestations

183 demandes de prêts et locations de bacs roulants ont été traitées, soient 1 050 bacs livrés pour divers évènements organisés par les associations ou communes.



Lavage et recyclage des bacs

Les bacs usagés sont lavés par un prestataire de lavage automatique, puis démantelés pour être valorisés. En 2019, 40,64 tonnes de plastique issu des bacs ont été valorisées par l'entreprise VEOLIA qui broie les bacs pour recycler la matière plastique.



2.3 - Les moyens de pré-collecte et collecte

Parc total de bacs en 2019 sur Angers Loire Métropole

	ORDURES	COLLECTE	DAOM	VERRE	TOTAL
ANGERS	24 324	19 097	5 634	776	49 831
AVRILLE	4 182	4 356	501	10	9 049
BEAUCOUZE	1 138	1 948	583	16	3 685
BEHUARD	62	85	19		166
BOUCHEMAINE	1 311	2 770	216	7	4 304
BRIOLLAY	1 241	1 053	66		2 360
CANTENAY EPINARD	485	962	65	2	1 514
ECOUFLANT	1 389	1 706	277	31	3 403
ECUIILLE	228	265	14		507
FENEU	887	974	99		1 960
LE PLESSIS GRAMMOIRE	885	888	72		1 845
LES PONTS DE CE	1 272	3 885	593	19	5 769
LONGUENEE EN ANJOU	2 261	2 571	187	3	5 022
MONTREUIL JUIGNE	2 452	2 607	208	4	5 271
MURS ERIGNE	2 522	2 365	224		5 111
RIVES DU LOIR EN ANJOU	2 208	2 302	182	8	4 700
SAINT BARTHELEMY D ANJOU	2 621	2 941	657	23	6 242
SAINT CLEMENT DE LA PLACE	805	876	71		1 752
SAINT LAMBERT LA POTHERIE	275	2	54		331
SAINT LEGER DE LINIERES	1 383	1 505	195	2	3 085
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	564	708	76		1 348
SAINTE GEMMES SUR LOIRE	924	1 457	214	17	2 612
SARRIGNE	234	338	18		590
SAVENNIERES	605	622	78		1 305
SOULAINES SUR AUBANCE	233	563	21	2	819
SOULAIRE ET BOURG	555	646	26	2	1 229
TRELAZE	1 348	4 198	521	14	6 081
VERRIERES EN ANJOU	2 931	2 712	504	2	6 149
Total général	59 325	64 402	11 375	938	136 040

Le logiciel métier Styx recensant les bacs étant en place depuis 2012, ces chiffres sont estimatifs, car les bacs livrés avant juillet 2012 ne sont pas tous numérotés ou enregistrés dans ce logiciel.

2.3 - Les moyens de pré-collecte et collecte

2.3.3 - LES CONTENEURS AÉRIENS ET ENTERRÉS

Les conteneurs aériens sont répartis sur tout le territoire d'Angers Loire Métropole en addition des collectes porte-à-porte ou comme mode de collecte principal du verre.

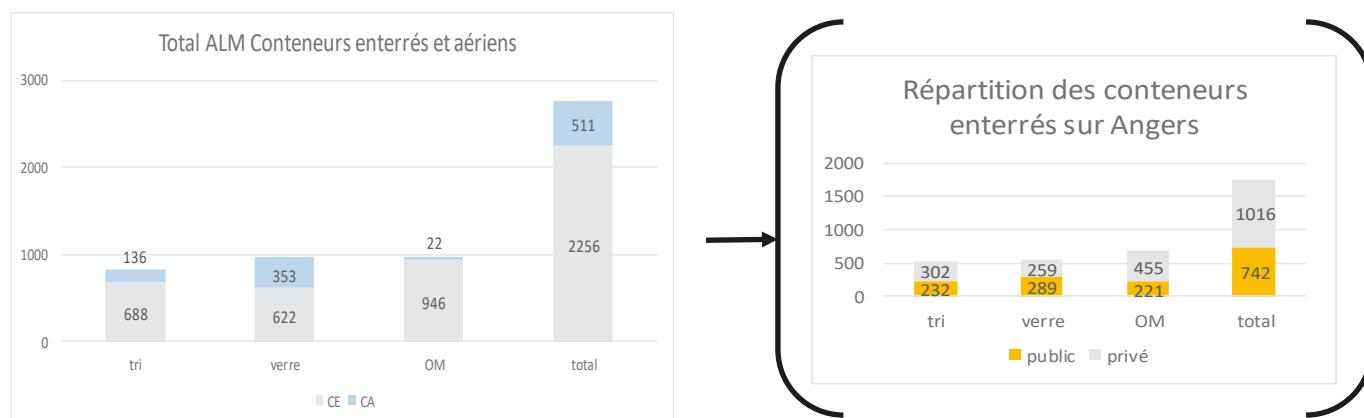
En 2017, le choix d'un nouveau modèle en métal anti feu, anti graffiti remplace au fil du renouvellement les anciens conteneurs en plastique.

L'installation de conteneurs enterrés est proposée depuis 2005 selon 3 cas de figure :

- dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain ou de programmes collectifs neufs ;
- comme solution d'intégration urbaine en remplacement des conteneurs aériens d'apport volontaire ;
- comme solution complémentaire à la collecte en porte à porte, à la demande des communes.

Sur les grands ensembles immobiliers neufs ou lors d'opérations de rénovation, les trois flux (ordures ménagères, tri en mélange et verre) sont systématiquement implantés sur le domaine privé.

Afin de mieux maîtriser et limiter les dépôts sauvages, les nouvelles implantations sont également réalisées sur le domaine privé des bailleurs. Une convention fixe les modalités matérielles et financières d'installation et d'entretien des conteneurs avec eux. Le récapitulatif 2019 des conteneurs installés dans chaque commune est joint en annexe.



	VERRE		TRI		OM		TOTAL	
	aériens	enterrés	aériens	enterrés	aériens	enterrés	aériens	enterrés
ANGERS	128	420	53	481	5	671	186	1572
COMMUNES	225	202	83	207	17	275	325	684
Sous-total	353	622	136	688	22	946	511	2 256
TOTAL	975		824		968		2 767	
2018/2019	+ 1	+ 31	+ 12	+ 23	+ 9	+ 21	+ 22	+ 75

2.3 - Les moyens de pré-collecte et collecte

► Réception, maintenance et entretien des conteneurs

La maintenance et l'entretien de l'ensemble du parc sont réalisés en régie par 7 agents. Les interventions majeures sont :

- la maintenance préventive (organes de sécurité, graissage : 905 h), avec 2 véhicules de maintenance équipés d'une grue,



La réception, l'intervention et le vidage dans les conteneurs enterrés (775 h).

Un marché de prestation permet d'effectuer un lavage complet de chaque cuve de conteneur enterré, une fois par an, avec un camion spécifique.



2.3 - Les moyens de pré-collecte et collecte

Fréquence et mode de collecte des déchets

Communes	Fréquence de collecte des ordures ménagères	Mode de collecte des ordures ménagères	Fréquence de collecte du tri	Mode de collecte du tri
Angers - bennes tradi	C3 hyper centre-ville + gros producteurs, C2 ou C1 selon les secteurs	Sacs, bacs, points d'apport volontaire aériens ou enterrés	C 0.5 ou C 1	Sacs, bacs, points d'apport volontaire aériens ou enterrés
Avrillé - bennes tradi	C1, C2 gros producteurs	Bacs et conteneurs enterrés	C 0.5	Bacs, conteneurs enterrés et aériens
Beaucouzé - BCL	C1	Bacs et conteneurs enterrés	C 0.5	Bacs, conteneurs enterrés et aériens
Béhuard - BCL	C 0.5	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Bouchemaine - BCL	C1	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Briollay - BCL	C1	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Cantenay Epinard - BCL	C1	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Ecouflant - BCL	C1	Bacs, conteneurs enterrés	C 0.5	Bacs, conteneurs enterrés et aériens pour verre
Ecuillé - BCL	C1	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Feneu - BCL	C 0.5, C1 gros producteurs	Bacs, conteneurs aériens	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
La Meignanne - BCL	C 0.5, C1 gros producteurs	Bacs, conteneurs enterrés	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
La Membrolle /Longuenée - BCL	C 0.5, C1 gros producteurs	Bacs, conteneurs aériens	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Le Plessis Grammoire - BCL	C1	Bacs, conteneurs enterrés	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens et enterrés
Le Plessis Macé - BCL	C 0.5, C1 gros producteurs	Bacs, conteneurs aériens	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Montreuil Juigné - BCL	C1 , C2 gros producteurs	Bacs et conteneurs enterrés	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens et enterrés
Mûrs Erigné - BCL	C1, C2 gros producteurs	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens pour verre
Les Ponts de Cé - bennes tradi	C1, C2 gros producteurs	Bacs et conteneurs enterrés	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens et enterrés
Pellouailles les Vignes - BCL	C1	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Pruillé	C 0.5	Bacs et conteneurs enterrés	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens et enterrés
Saint Barthélemy d'Anjou - BCL	C1	Bacs et conteneurs enterrés	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens et enterrés
Saint Clément de la Place - BCL	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Sainte Gemmes sur Loire - BCL	C1	Bacs	C0.5	Bacs, conteneurs aérien verre
Saint Jean de Linières - BCL	C1	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens, conteneurs enterrés, conteneur verre-
Saint Lambert la Potherie - bennes tradi	C 0.5, C1 gros producteurs	Bacs, conteneurs enterrés et aériens		Conteneurs aériens et enterrés
Saint Léger des Bois - BCL	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Saint Martin du Fouilloux - BCL	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Saint Sylvain d'Anjou -BCL	C1, C2 gros producteurs	Bacs et conteneurs enterrés	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens et enterrés
Sarrigné- BCL	C1	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Savennières - BCL	C 0.5, C1 gros producteurs	Bacs, conteneurs aériens	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Soucelles - BCL	C1	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Soulaines sur Aubance - BCL	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens	C 0.5	Conteneurs aériens
Soulaire et Bourg - BCL	C1	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens
Trélazé - bennes tradi	C1, C2 gros producteurs	Bacs et conteneurs enterrés	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens et enterrés
Villevêque - BCL	C1	Bacs	C 0.5	Bacs, conteneurs aériens

2.3 - Les moyens de pré-collecte et collecte

2.3.4 — LE CENTRE TECHNIQUE ENVIRONNEMENT DECHETS (CTED) - LE MATERIEL DEDIE A LA COLLECTE

Le site de Saint-Barthélemy-d'Anjou comprend :

- des locaux regroupant le personnel de collecte, prévention tri valorisation et traitement
- une station carburant
- 4 aires de lavage des bennes et un lavage à rouleaux

Le service collecte assure le ramassage des déchets en régie sur Angers et la 1ère couronne. Il dispose d'un parc de véhicules :

- 19 bennes à chargement arrière (13 bennes 19 tonnes et 6 bennes 26 tonnes);
- 2 bennes à chargement arrière pour les voies difficiles d'accès
- 1 benne pour les petites voies
- 3 bennes dédiées aux déchets des commerçants d'Angers : une pour la collecte du verre de 15 m³ et deux mini-bennes pour le carton de 7 m³
- 6 camions équipés d'une grue pour la collecte des conteneurs enterrés (26 tonnes)
- 4 bennes à chargement latéral (26 tonnes)
- 2 véhicules atelier équipé d'une grue (maintenance des conteneurs enterrés)
- 3 camions de lavage des points d'apport volontaire
- 3 véhicules utilitaires et 2 camions hayon

En 2019, les bennes du service ont parcouru 455 992 kms (27 009 kms en plus pour la collecte en régie) avec une distance moyenne par benne de 13 028 kms (+ 3,2 %).

- une zone de stockage extérieure de 3 700 m² pour les bacs roulants et conteneurs enterrés
- un hall couvert comprenant un magasin de 70m² pour le stockage et la distribution des EPI (Equipement de Protection Individuel) et vêtements de travail.

La consommation moyenne en gazole est évaluée à 70 L / 100 km pour l'ensemble du parc (319 383 L consommés, soit 16 764 L de plus qu'en 2018).

Les dépenses de carburant sont liées au maintien de bennes anciennes pour suppléer les bennes à chargement latéral en cas de pannes et à l'utilisation plus importante des bennes 19 T, plus polyvalentes mais qui oblige, en raison d'une capacité moindre, à faire plus de tournées selon les secteurs.



2.3 - Les moyens de pré-collecte et collecte

► La collecte latérale robotisée

D'abord lancée avec un prestataire dans certaines communes de l'Est d'Angers Loire Métropole en 2013, puis dans d'autres communes de l'Ouest en 2016, la collecte latérale en régie est déployée depuis le 1er octobre 2017 dans 6 communes de la première couronne, à savoir Beaucouzé, Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Ecouflant, Saint Barthélemy d'Anjou et Sainte Gemmes sur Loire. Un encadrant est détaché et dédié à cette mission depuis 18 mois.

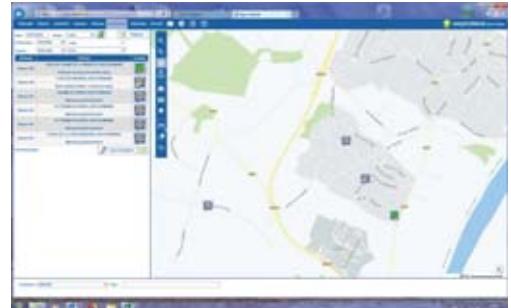
Au cours de l'année 2019, la collecte robotisée a permis de développer l'outil de géolocalisation installé dans les 4 véhicules.



Un écran tactile a été installé dans chaque benne à collecte latérale pour permettre :

- le guidage GPS de chaque tournée à partir du centre technique (avec nouveau calcul de l'itinéraire en cas de travaux)
- la notification des événements pendant la tournée (bacs cassés, travaux, mauvais positionnement, présence de sacs sur secteurs bacs, bacs trop lourds, etc...)

Tous les événements récupérés sont ensuite classés par commune et par nature pour être envoyés vers les services concernés (entretien des bacs, prévention, tri valorisation) afin d'améliorer la qualité du service et informer les usagers des bonnes pratiques à mettre en place.



Carte des communes et mode de collecte des déchets



2.4 - Les modalités de collecte

2.4.1—LES DIFFERENTS FLUX COLLECTES

- **Les ordures ménagères résiduelles (OMr)** : ce sont les déchets non recyclables. La collecte des OMr se fait majoritairement en porte-à-porte sur le territoire.
- **Les emballages et les papiers** : il s'agit des emballages en plastique, métal, carton, briques alimentaires et des papiers collectés en multi matériaux depuis 2016, suite à la suppression de la collecte des fibreux en apport volontaire.

79% de la population est concernée par une collecte en porte-à-porte que ce soit pour les OMr ou le tri. Les 21% restants apportent leurs OMr ou tri dans des points d'apports volontaires enterrés de proximité (ex : Les Hauts de Saint Aubin à Angers, La Quantinière à Trélazé, Saint-Lambert-la-Potherie...)

- **Le verre** : le verre est collecté en apport volontaire dans les conteneurs enterrés ou aériens pour tous les habitants. Seuls les commerces du centre-ville d'Angers peuvent bénéficier d'un collecte porte-à-porte.

- **Les cartons, films et cintres en plastique** : comme le verre, les cartons et les films et cintres en plastique sont collectés auprès des commerces du centre-ville d'Angers qui en font la demande.

- **Les textiles** : des points d'apports volontaires sont disponibles sur le territoire pour la collecte des textiles. Cette prestation est assurée par Apivet.

- **Les autres flux** : les gravats, végétaux, tout-venant, bois, métaux, déchets électriques, déchets dangereux ... sont collectés par le biais des 7 déchèteries du territoire. (cf p°74)

2.4.2—LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE A PORTE

36 342 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en porte à porte en 2019.

La collecte est assurée par :

- les agents d'Angers Loire Métropole (régie) pour 10 communes (dont Angers) représentant environ 229 000 habitants. Depuis octobre 2017, 6 de ces communes sont collectées en benne à chargement latéral (BCL)
- le prestataire SUEZ depuis le 28 novembre 2016, sur toutes les communes de deuxième couronne, représentant environ 57 000 habitants.

Un agent du service collecte est dédié au suivi de la qualité du service rendu par le prestataire.

Il effectue régulièrement des suivis de collecte

donnant lieu à la rédaction de rapports et de propositions d'amélioration.

Ces suivis de collecte réguliers permettent d'optimiser en permanence les secteurs, et d'améliorer le quotidien des agents, à qui il est demandé de refuser les déchets non-conformes, et les bacs cassés ou trop lourds.

Les encadrants réalisent également des suivis croisés afin d'apporter un œil neuf à des problématiques présentes sur d'autres secteurs que le leur (Beaucouzé, Bouchemaine, Cantenay Epinard, Ecouflant, Saint Barthélemy d'Anjou et Sainte Gemmes sur Loire).



2.4 - Les modalités de collecte

2.4.3—LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN APPOINT VOLONTAIRE

	Nombre de conteneurs	Tonnage OMR
Angers	676	10090
Avrillé	45	770
Beaucouzé	6	79
Béhuard	1	5
Bouchemaine	3	8
Ecouflant	16	212
Montreuil-Juigné	20	303
Les Ponts de Cé	42	637
Saint Barthélemy d'Anjou	27	409
Saint Sylvain d'Anjou	15	227
Saint Lambert la Potherie	27	430
Trélazé	71	1073
Sainte Gemmes sur Loire	1	15
Le Plessis Grammoire	2	33
Briollay	3	48
Feneu*	1	18
Pruillé	2	31
La Meignanne*	1	18
La Membrolle sur Longuenée*	1	20
Le Plessis Macé*	2	18
Sarrigné**	0	5
Savennières*	1	16
Soulaines sur Aubance*	1	16
Soulaire et bourg**	0	3
St Clément de la Place*	1	20
St Léger des Bois*	3	19
St Martin du Fouilloux*	1	15
TOTAL	969	14 538

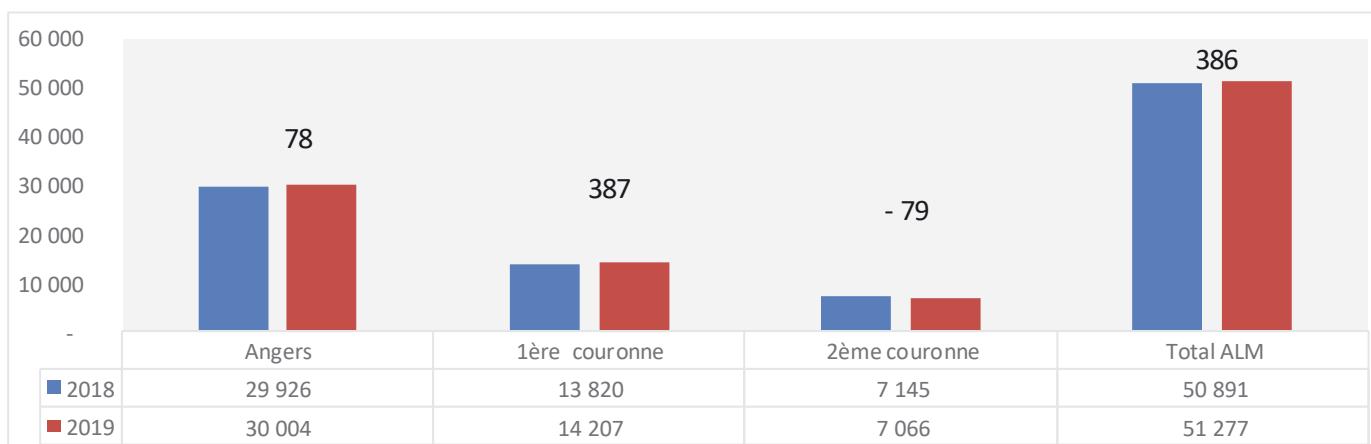
Environ 145 650 habitants sont desservis par 969 conteneurs enterrés et aériens, destinés aux ordures ménagères résiduelles sur le territoire d'Angers Loire Métropole, pour un tonnage en augmentation de 5 % par rapport à 2018 (+ 667 tonnes).

Véolia collecte les conteneurs aériens et enterrés ordures ménagères des communes de la deuxième couronne. Angers et les communes de la première couronne sont collectées en régie.

* point aérien en addition sur les communes en collecte OMR tous les 15 jours.

** un point aérien en addition, en raison de travaux et de l'impossibilité de collecter en porte à porte.

2.4.4—BILAN GLOBAL DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2019 (régie porte à porte, apport volontaire / prestataire)



2.4—Les modalités de collecte

2.4.5—TONNAGES ORDURES MÉNAGÈRES PAR COMMUNE (Porte à porte et Apport Volontaire)

	Population INSEE 2019	TOTAL 2018	Tonnages collectés 2019	Tonnages refus de tri 2019	TOTAL 2019	Ratio 2019 en kg/hab/an	Evolution du ratio par rapport à 2018
							en %
Angers	155 543	31 356	30 004	1350	31 354	202	1
Avrillé	14 066	2 362	2 391	122	2 513	179	-9
Beaucouzé	5 114	981	929	44	973	190	0
Béhuard	129	21	27	1	28	219	50
Bouchemaine	6 852	1 134	1 048	59	1 108	162	-5
Briollay	2 941	482	471	26	496	169	2
Cantenay Epinard	2 253	372	326	20	345	153	-19
Ecouflant	4 124	796	841	36	877	213	17
Ecuillé	637	81	79	6	84	132	2
Feneu	2 257	279	270	20	289	128	6
Le Plessis Grammoire	2 381	365	363	21	384	161	8
Les Ponts de Cé	13 328	2 439	2 316	116	2 431	182	-4
Longuenée en Anjou	6 515	849	792	57	848	130	0
Montreuil Juigné	7 668	1 331	1 217	67	1 284	167	-7
Mûrs Erigné	5 550	932	885	48	933	168	-2
Rives-du-Loir-en-Anjou	5 605	847	786	49	835	149	-3
Saint Barthélemy d'A.	9 493	1 918	1 908	82	1 990	210	10
Saint Clément de la Place	2 191	269	250	19	269	123	2
Saint Lambert la Poterie	2 773	469	461	24	485	175	-1
Saint-Léger-de-Linières	3 611	527	521	31	552	153	5
Saint Martin du Fouilloux	1 708	209	195	15	210	123	1
Sainte Gemmes sur Loire	3 690	575	556	32	588	159	5
Sarrigné	834	107	111	7	118	142	4
Savennières	1 361	213	197	12	209	153	-4
Soulaines sur Aubance	1 448	164	157	13	170	117	-1
Soulaire et Bourg	1 514	170	158	13	171	113	1
Trélazé	14 642	2 760	2 647	127	2 774	189	-3
Verrières en Anjou	7 357	1 392	1 373	64	1 437	195	4
TOTAL ALM	285 585	53 400	51 277	2478 (arrondis)	53 755	188	1

2.4 - Les modalités de collecte

2.4.6 — LA COLLECTE DU TRI EN PORTE A PORTE

Les déchets destinés à la collecte sélective, hors verre (*), sont collectés en porte à porte, soit :

- En régie pour Angers et la première couronne des communes d'Angers Loire Métropole
- Par la société Suez pour la deuxième couronne.

Les habitants disposent :

- De bacs roulants à couvercle jaune pour les habitants des quartiers pavillonnaires d'Angers et de 20 communes, collectés tous les quinze jours.
- De sacs jaunes translucides, d'une capacité de 50 litres pour les habitants d'Angers ne pouvant stocker un bac roulant (zone collectée une fois par semaine).

- De conteneurs enterrés en pied d'habitat collectif, ou en addition, sur le domaine public.

(*) le verre est systématiquement collecté en apport volontaire dans des colonnes spécifiques (3 ou 4m³) aériennes ou enterrées, sur tout le territoire d'Angers Loire Métropole.

Zone de collecte	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Variation par rapport à 2018
Angers Régie	5 212 T	5 086 T	4 952 T	- 134 T
Première couronne Régie	3 715 T	3 702 T	3 614 T	- 88 T
Deuxième couronne Suez	3 095 T	3 060 T	3 010 T	- 50 T
Total ALM	12 022 T	11 848 T	11 576 T	- 272 T,

11 576 tonnes ont été collectées en mélange et livrées dans les centres de transfert du Haut-Coudray à Montreuil-Juigné (exploitation en régie) et du CTR49 à Trélazé (exploitation par Véolia) (- 2,3 % par rapport à 2018).

Depuis juin 2019, l'ensemble des collectes en mélange est livré sur le centre de transfert du CTR49 à Trélazé.

2.4 - Les modalités de collecte

2.4.7 — LA COLLECTE DU TRI EN APPOINT VOLONTAIRE (CONTENEURS AERIENS ET ENTERRÉS)

Depuis 2018, le prestataire Véolia collecte tous les conteneurs aériens et enterrés tri et verre du territoire.

Certaines communes sont équipées de quelques conteneurs d'apport volontaire (par exemple sur le parking d'un magasin ou dans les déchèteries).

Tri en apport volontaire	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Variation tonnage 2019/2018	Variation en % 2019/2018
Tri Angers	2046	2066	2171	105	5,1%
Tri communes ALM	1018	1097	1285	188	17,1%
Total	3064	3163	3456	293	9,3%

Verre en apport volontaire	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Variation tonnage 2019/2018	Variation en % 2019/2018
Verre Angers	3676	3724	3752	28	0,8%
Verre communes ALM	5228	5329	5484	155	2,9%
Total	8904	9053	9236	183	2,0%

► LES EXUTOIRES DE LA COLLECTE SELECTIVE AVANT LE RECYCLAGE

Verre

Le verre est déchargé sur 2 centres de transfert avant d'être transporté vers la filière de recyclage :

- Centre de transfert Dragage du Val de Loire à la Baumette, Angers (BRANGEON Environnement)
- CTR 49 à Trélazé (VEOLIA).

Tri

Le tri est évacué au CTR49 à Trélazé (VEOLIA).

2.4 - Les modalités de collecte

2.4.8 — TONNAGES DU TRI PAR COMMUNE EN 2019

Communes	Population Insee 2019	Tonnage TRI	Tonnage TRI	Tonnage VERRE	Tonnage	Tonnage	Ratio	Evolution
		Collecté Porte à Porte	Collecté Apport volontaire	Collecté	Total 2019	Total 2018	2019	Entre 2018 et 2019
Angers	155 543	4 952	2 171	3 752	10 875	10 876	70	0
Avrillé	14 066	609	166	501	1 276	1 306	91	-3
Beaucouzé	5 114	241	28	240	509	503	100	2
Béhuard	129	8	3	15	25	20	184	37
Bouchemaine	6 852	436	26	306	768	735	112	4
Briollay	2 941	181	15	137	333	326	113	0
Canenay-Epinard	2 253	175		65	240	241	107	-4
Ecouflant	4 124	243	34	134	411	416	100	-3
Ecuillé	637	36		23	58	55	91	3
Feneu	2 257	123	9	77	210	209	93	1
Le Plessis Grammoire	2 381	143	11	84	237	234	100	2
Les Ponts de Cé	13 328	678	148	383	1 209	1 225	91	-2
Longuenée en Anjou	6 515	357	42	253	652	651	100	0
Montreuil Juigné	7 668	390	67	378	835	864	109	-4
Mûrs Erigné	5 550	343		193	536	533	97	0
Rives-du-Loir-en-Anjou	5 605	325	9	192	526	526	94	0
Saint-Barthélemy-d'Anjou	9 493	453	150	716	1 319	1 286	139	5
Saint-Clément-de-la-Place	2 191	123	8	83	215	204	98	7
Saint-Lambert-la-Potherie	2 773		156	107	263	260	95	-2
Saint-Léger-de-Linières	3 611	210	36	222	468	450	130	3
Saint-Martin-du-Fouilloux	1 708	98	6	65		169	164	99
Sainte-Gemmes-sur-Loire	3 690	208	7	135	350	339	95	5
Sarrigné	834	48		35	83	84	100	-1
Savennières	1 361	72	11	65	148	156	109	-6
Soulaines-sur-Aubance	1 448	74	7	67	149	143	103	0
Soulairé-et-Bourg	1 514	76	4	42	122	123	81	0
Trélazé	14 642	571	264	429	1 264	1 185	86	4
Verrières-en-Anjou	7 357	405	77	538	1 020	964	139	7
STOCK								
TOTAL ALM	285 585	11576	3 456	9 236	24 268	24 064	85	1

2.4 - Les modalités de collecte

2.4.9—BILAN GLOBAL DU TRI EN 2019

Tonnage 2019	Porte à porte	Apport volontaire en mélange (particuliers)	Gros producteurs de verre (GPV)	Propreté Publique verre (PP)	Total
Emballages et papiers	11 576	3 456			15 032
Verre		9 236	709	6	9 951
TOTAL					
Collecte Sélective hors GPV+PP	11 576	12 692			
TOTAUX 2019		24 268	709	6	24 983

2.4 - Les modalités de collecte

2.4.10 — LA COLLECTE DES ACTEURS PROFESSIONNELS

988 établissements (entreprises privées, enseignement, organismes publics divers) sont liés par un contrat privé pour la collecte des déchets non ménagers (facturation au temps passé).

Depuis 2016, la généralisation de conventions avec l'ensemble des commerçants bénéficiant de collectes spécifiques a permis d'améliorer la sécurité

des agents (règles de présentation des déchets sur le domaine public)

Une équipe de 7 agents est dédiée à ces collectes spécifiques qui permettent de détourner des tonnages recyclables du flux des ordures ménagères résiduelles.

► Polystyrène, films & cintres plastiques

Cette collecte hebdomadaire est effectuée auprès de 120 commerçants du centre ville d'Angers. Ces flux sont envoyés à l'ESAT de la Gibaudière (49).

► Verre

Cette collecte en bac normalisé est effectuée par une benne spécifique chez les restaurateurs et cafetiers du centre ville d'Angers (709 tonnes en 2019).

► Cartons

Cette collecte est proposée aux commerçants produisant moins de 1 100 litres de cartons par semaine en centre ville d'Angers et dans les quartiers commerçants. Environ 1100 commerçants sont collectés deux fois par semaine par deux mini-bennes. Les cartons présentés pliés, à plat, et propres sont présentés à la collecte sur la voie publique à l'entrée du commerce.

	Cartons des commerçants (t)	Verre des gros producteurs (t)	Plastique et polystyrène (t)
2012	430	664	6,8
2013	486	691	7,4
2014	412	681	9,9
2015	420	684	8,4
2016	448	685	9
2017	451	726	11
2018	458	700	10,7
2019	472	709	6,4
Variation 2019/2018 (%)	14	9	- 4,3

2.4 - Les modalités de collecte

► Les points de collecte textile

Des points d'apport volontaire sont mis en place et collectés par l'association APIVET ou d'autres organismes membres de l'organisme EcoTLC.

Depuis 2017, pour développer cette collecte spécifique, une convention, reconductible chaque année, a été signée avec APIVET pour le déploiement de points d'apport volontaire, afin d'arriver au ratio d'un point d'apport volontaire par tranche de 1 500 habitants.



147 conteneurs sont en place (visibles sur le site Eco-Tlc.fr).

Certains sont situés sur le domaine privé, ou sur le parking de grosses entreprises.

Les tonnages collectés sont constants depuis 2013, à hauteur de 1 204 tonnes en 2019.

COMMUNE	Nombre
ANDARD	2
ANGERS	68
AVRILLE	6
BEAUCOUZE	4
BEHUARD	0
BOUCHEMAINE	5
BRIOLLAY	1
ECOFLANT	2
ECUILLE	1
FENEU	1
LA MEIGNANNE	1
LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE	1
LE PLESSIS GRAMMOIRE	1
LE PLESSIS MACE	1
LES PONTS DE CE	8
MONTREUIL-JUIGNE	4
MURS ERIGNE	7
PELLOUAILLES LES VIGNES	2
SAINTE CLEMENT DE LA PLACE	0
SAINTE MARTIN DU FOUILLOUX	0
SAVENNIERES	1
SARRIGNE	0
SOUCELLES	1
SOULAINES SUR AUBANCE	1
SOULAIRES ET BOURG	0
ST BARTHELEMY D'ANJOU	10
ST JEAN DE LINIERES	0
ST LAMBERT LA POTHERIE	1
ST LEGER DES BOIS	2
STE GEMMES SUR LOIRE	2
ST SYLVAIN D'ANJOU	3
TRELAZE	9
VILLEVEQUE	2
TOTAL	147

2.5. - Le tri et le recyclage des déchets

2.5.1—LES MODALITÉS DU TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS

La collecte sélective des emballages (verre, plastique, carton et métal) et du papier est en place sur les 30 communes d'Angers Loire Métropole depuis 1996.

Sont destinés à la collecte sélective, après avoir été vidés de leur contenu, les déchets décrits ci-dessous et détenus par les ménages :

- Emballages en plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes et films en plastique)
- Papiers, journaux, revues et magazines
- Boîtes métalliques (conserves, aérosols, canettes de boisson)
- Boîtes en carton, briques de lait ou de boisson.
- Bouteilles, bocaux et pots en verre

Pour les emballages, Angers Loire Métropole dispose d'un contrat avec Eco-Emballages depuis 1996. Depuis le 1er janvier 2018, Eco-Emballages et Ecofolio (éco-organisme pour les papiers) ont fusionné pour ne former qu'un seul éco-organisme emballages et papier, à savoir Citéo.

Le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP = barème F) est effectif depuis le 01/01/18 et jusqu'au 31/12/22.

Angers Loire Métropole prétend aux soutiens versés par Citéo pour le maintien de sa performance, et la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

Zoom sur.... les emballages en plastique

De janvier 2012 à décembre 2014, Angers Loire Métropole a participé à une expérimentation de l'élargissement des consignes de tri à tous les emballages en plastique (pots, barquettes et films plastiques, en plus des bouteilles et flacons) pilotée par Eco-Emballages. Ces consignes de tri sont maintenues sur le territoire d'Angers Loire Métropole, depuis la fin de l'expérimentation.



Le tri et le recyclage des déchets

2.5.2—LE FLUX ENTRANT AU CENTRE DE TRI (papiers + emballages hors verre)

Depuis 2016, les emballages (hors verre) et les papiers sont collectés en mélange en porte à porte (bacs ou sacs jaunes) ou en apport volontaire (conteneurs enterrés ou aériens).

Ils sont ensuite vidés dans 2 centres de transfert :

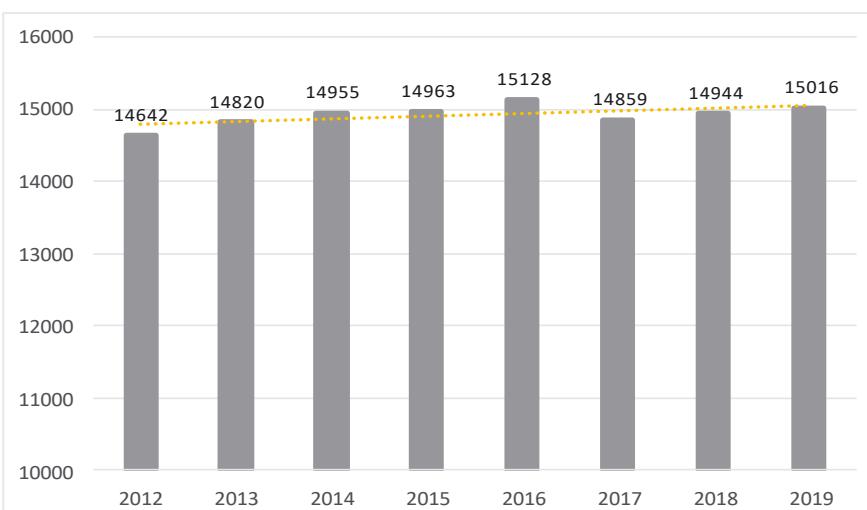
- le CTR 49 à Trélazé, exploité par Véolia ;
- le centre du Haut-Coudray à Montreuil-Juigné exploité en régie, et utilisé jusqu'au mois de juin 2019.

Les emballages et les papiers sont rechargés dans des convois puis transportés au centre de tri Paprec à Seiches-sur-le-Loir pour y être triés et conditionnés.

Le centre de tri gère ensuite les expéditions vers les différentes usines de recyclage en fonction de différents contrats de reprise matériaux conclus (acier, alu, plastiques, briques alimentaires, papiers, cartons).



Evolution des tonnes entrantes au centre de tri



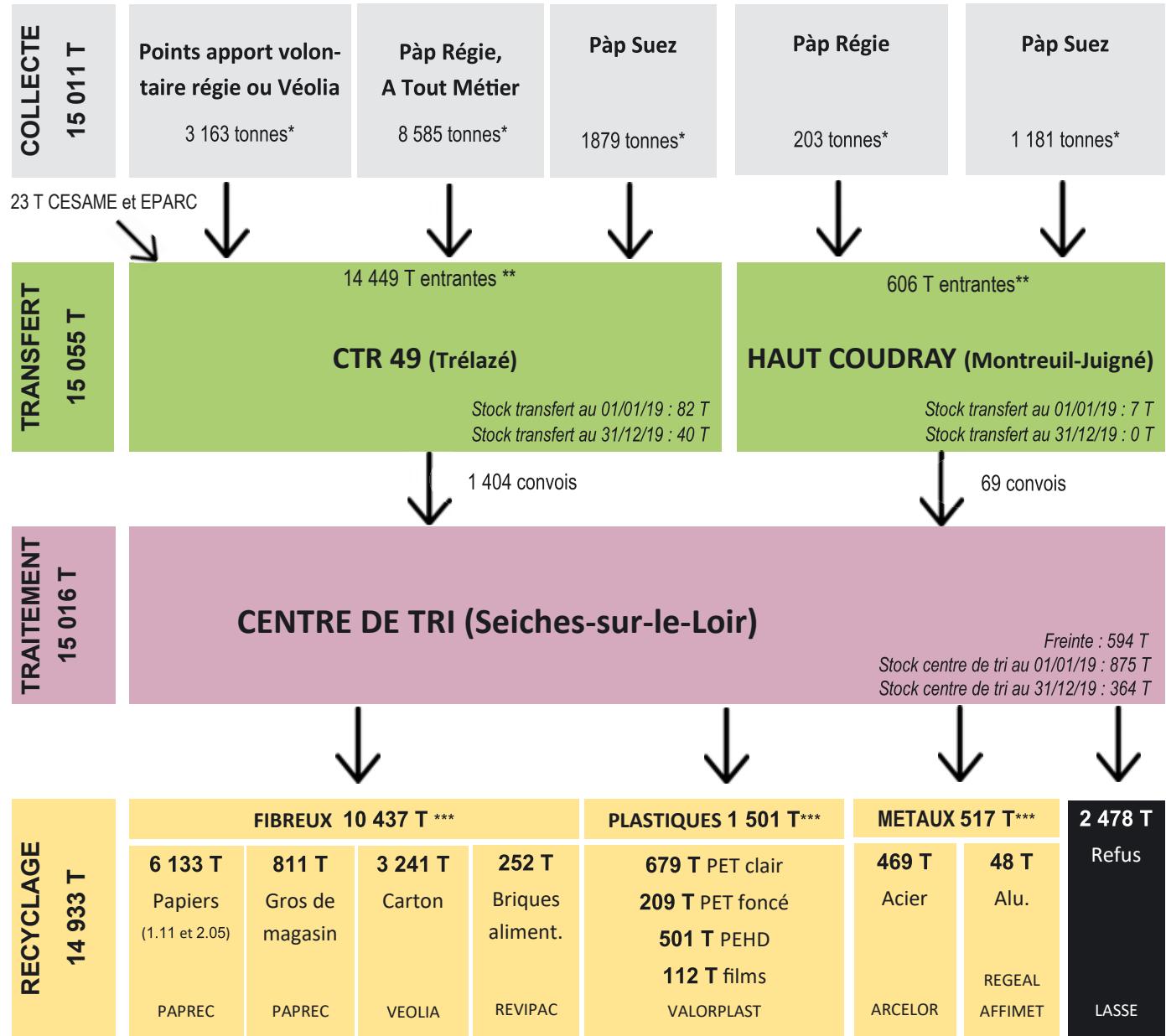
Graph : évolution des tonnes entrantes au centre de tri

2012 : Campagne de communication sur l'extension des consignes de tri et 30 000 foyers reçoivent un bac de tri en remplacement des sacs

2016 : 10 000 foyers passent de l'apport volontaire au tri en porte à porte en bacs de tri.

> Le tri et recyclage des déchets

Déchets recyclables : les différentes étapes de la collecte au recyclage



On peut noter les éléments suivants :

- Diminution de la freinte et des refus
- Maintien des tonnages collectés et traités au centre de tri par rapport à 2018
- Hausse de la production de fibreux et des métaux

Le stock au centre de tri à la fin de l'année 2019 a diminué par rapport en 2018, passant de 597 tonnes à 97 tonnes. Ces tonnes seront expédiées au T1 2020.

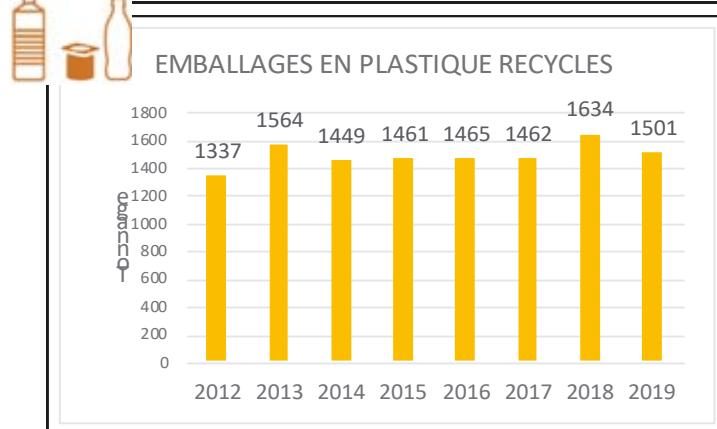
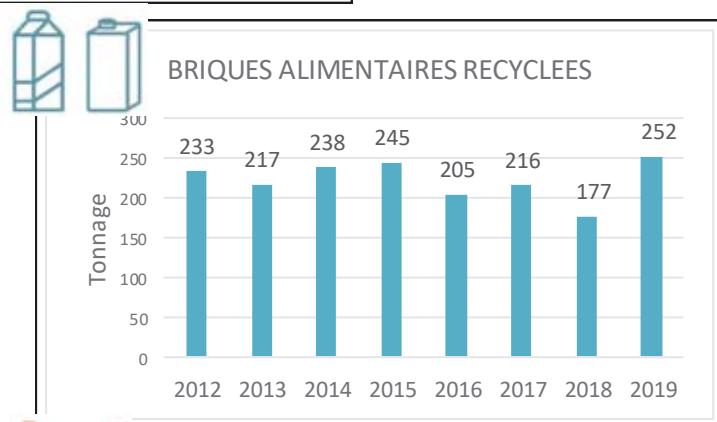
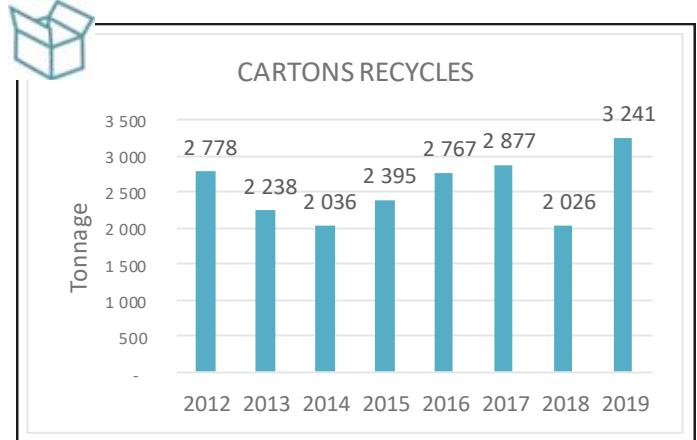
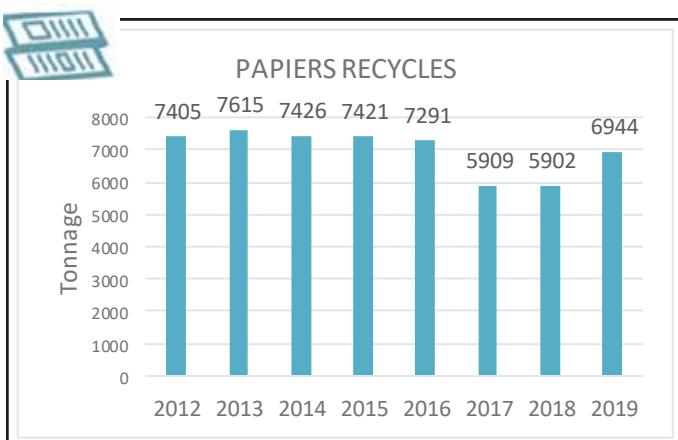
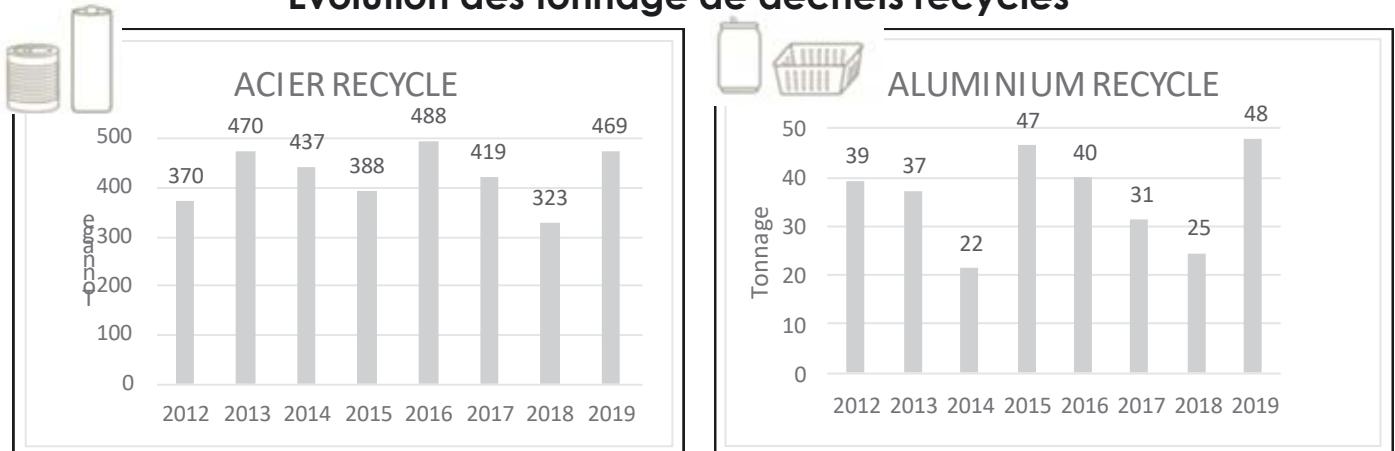
* données issues du service collecte

** données issues des centres de transfert (pesées entrées)

*** données issues des attestations de recyclage des repreneurs. Ces chiffres comprennent les stocks de 2018 (597 T) expédiés au T1 2019.

> Le tri et recyclage des déchets

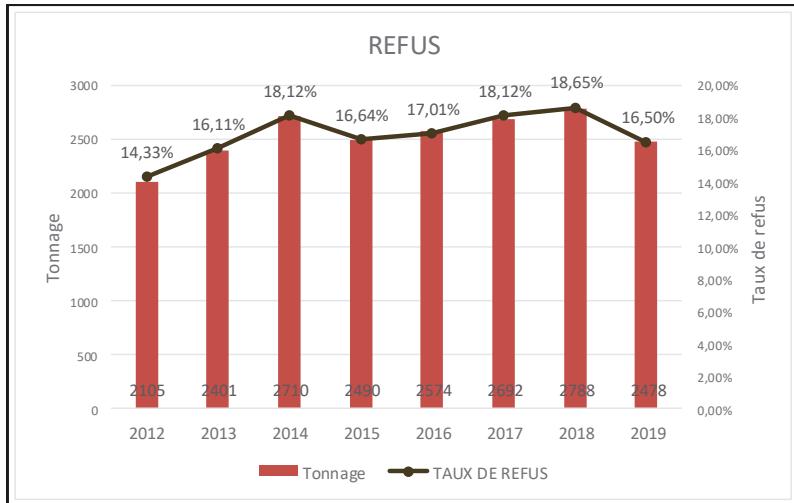
Evolution des tonnage de déchets recyclés



> Le tri et recyclage des déchets



Zoom sur.... les refus de tri et la freinte



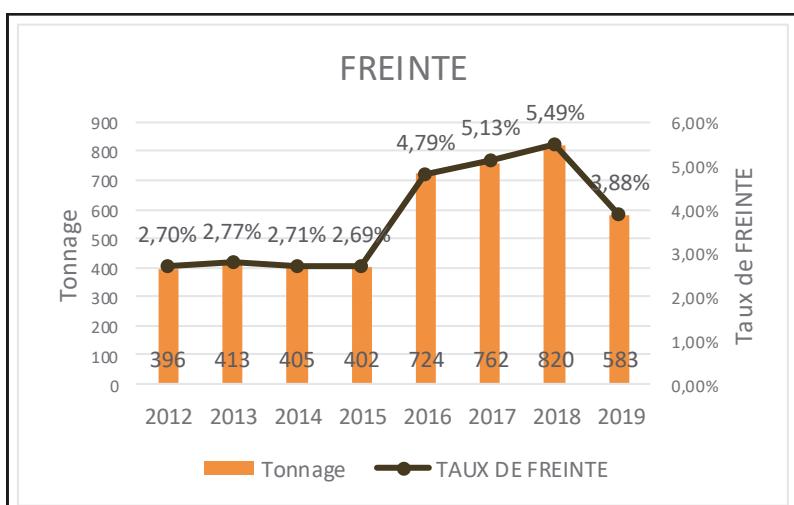
En 2019, le refus de tri représente 2 478 tonnes (8,7 kg / hab / an*) soit un taux de 16,50 % (calcul : tonnes de refus / tonnes entrantes au centre de tri).

Ces tonnes de refus sont incinérées en unité de valorisation énergétique à l'usine de Lasse (49) et à l'usine de Chinon (37).

Le taux de refus est en baisse de - 2 % par rapport à 2018.

La freinte représente les pertes liées au process (pertes au sol, évaporation...), et atteint 594 tonnes, et 3,96 % en 2019 (calcul : tonnes de freinte / tonnes entrantes au centre de tri).

La réalisation de travaux au cours de l'année ont permis de limiter la perte matière, et de l'abaisser sensiblement par rapport aux années précédentes.



* 285 585 habitants, population INSEE en vigueur en 01/01/19

> Le tri et recyclage des déchets

2.5.3 — LE FLUX VERRE

Le verre collecté provient à 92,6 % des habitants via les conteneurs aériens ou enterrés collectés par Véolia.

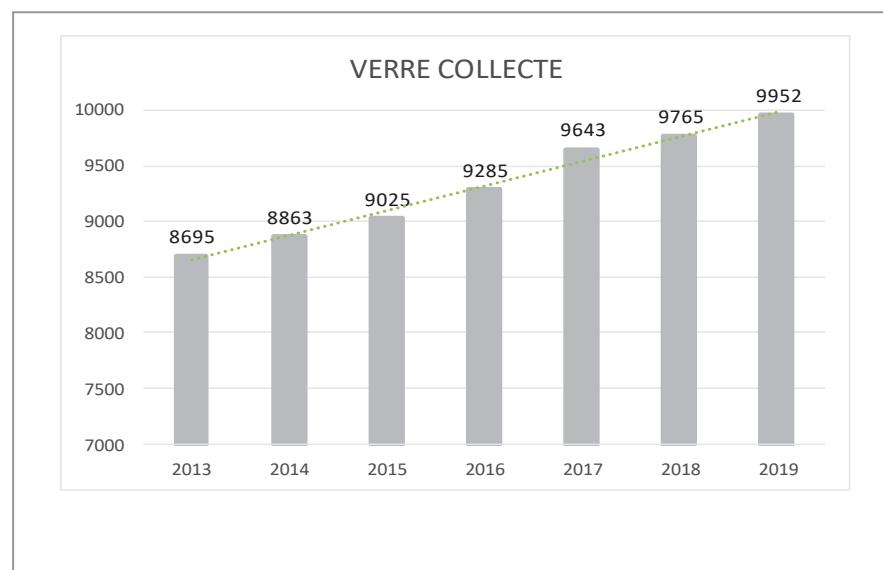
La collecte du verre assurée par Angers Loire Métropole auprès des bars, hôtels, restaurants du centre-ville d'Angers représente 7,1%.

Enfin, le verre ramassé sur la voie publique par le

service propreté de la ville d'Angers représente 0,1%. L'ensemble du verre est vidé au CTR 49 à Trélazé ou au centre de transfert de La Baumette.

Il est ensuite rechargé puis expédié chez les verriers.

Le centre de transfert de la Baumette n'est plus utilisé depuis le 31/01/2020.



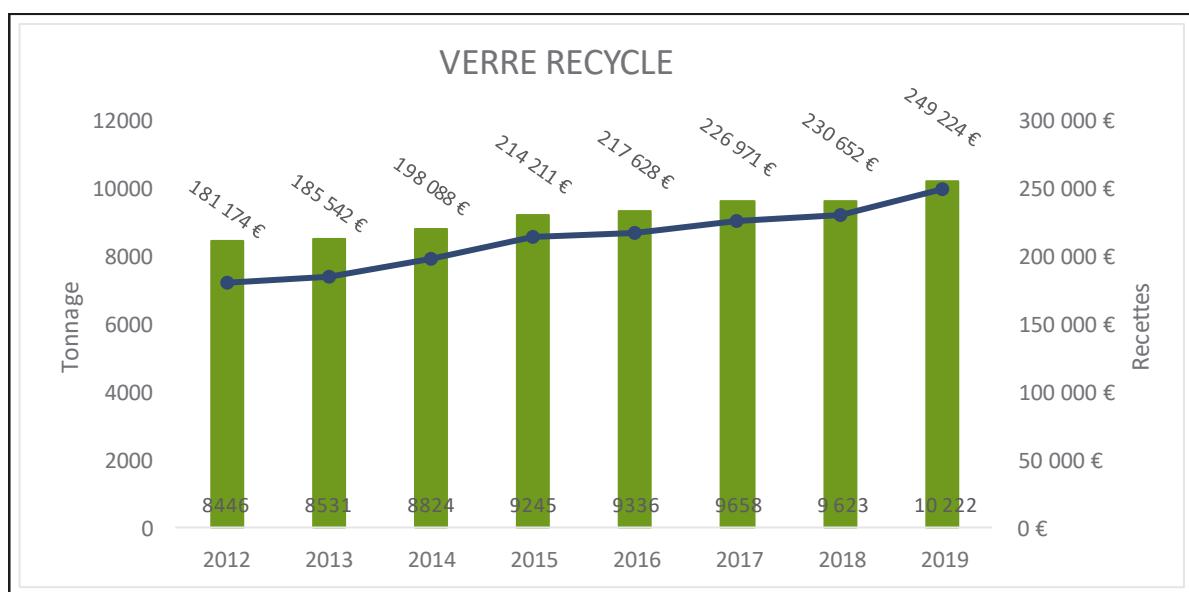
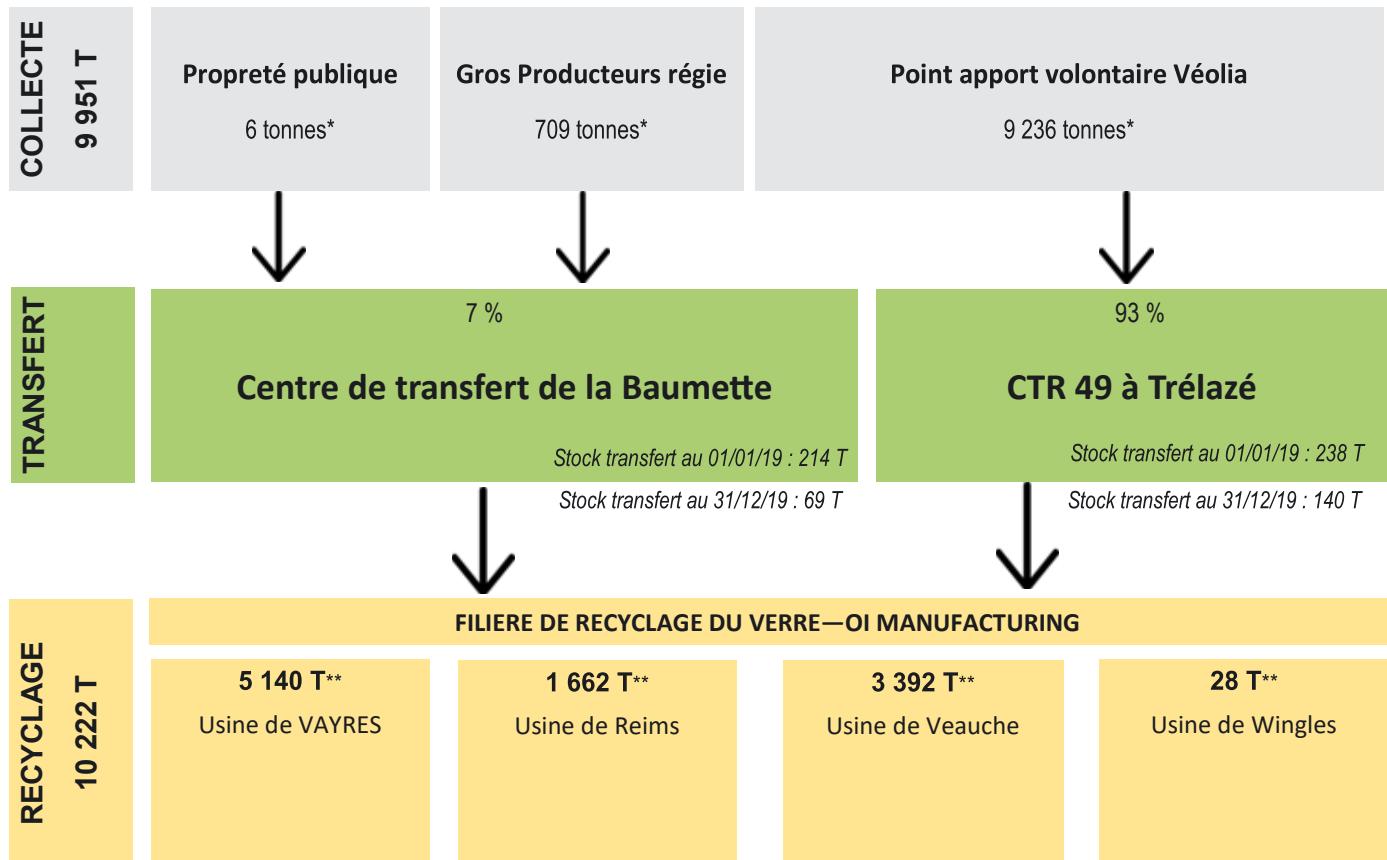
Le verre collecté ne cesse de progresser, + 1,91% par rapport à 2018. La mise en service de nouveaux conteneurs verre enterrés facilite le geste de tri de l'usager et permet ainsi d'aug-

menter les performances. On atteint 36 kg/hab/ an* de verre collecté.

* 285 585 habitants, population INSEE en vigueur en 01/01/19

> Le tri et recyclage des déchets

Verre : les différentes étapes de la collecte au recyclage



* données issues du service collecte

** données issues des attestations de recyclage des repreneurs.

2.6 - Les déchèteries et le centre de Villechien

2.6.1—LES DÉCHETERIES DU TERRITOIRE

Les déchets des ménages (exceptés les ordures ménagères résiduelles et certains déchets dangereux comme les munitions, les explosifs, les fusées de détresse, les déchets radioactifs, l'amiante...) peuvent être apportés et triés dans le réseau des déchèteries d'Angers Loire Métropole. Les déchèteries sont des installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Leur exploitation est donc autorisée par des arrêtés préfectoraux.

■ **Six déchèteries** sont exploitées intégralement par Angers Loire Métropole. Il s'agit de la déchèterie de la Baumette (Angers), de la déchèterie de Villechien (Saint Barthélemy d'Anjou), de la déchèterie du Lac Bleu (Avrillé), de la déchèterie des Brunel-leries (Bouchemaine), de la déchèterie du Petit Guichard (Saint Sylvain d'Anjou) et de la déchèterie du Haut Coudray (Montreuil Juigné).

■ **La recyclerie-déchèterie Emmaüs (Saint Jean de Linières)** propriété de l'association Emmaüs est ouverte aux habitants d'Angers Loire Métropole depuis 2001 dans le cadre d'une convention avec Angers Loire Métropole.

L'accueil des usagers de la recyclerie et de la déchèterie est assuré par les compagnons d'Emmaüs.

Les transports et le traitement des déchets sont pris en charge par Angers Loire Métropole.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, à la demande d'Emmaüs, la déchèterie n'est plus ouverte le dimanche matin

■ **La déchèterie de la Cliae Brunette (Juigné sur Loire)** a été reprise en exploitation par le SMITOM du Sud Saumurois à partir du 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre d'une convention technique et financière, elle est ouverte aux habitants de Soulaines-sur-Aubance, Mûrs-Erigné et aux habitants des Ponts-de-Cé qui résident au sud de l'Authion.

Début 2018, le SMITOM du Sud Saumurois a mis en place le contrôle d'accès à la déchèterie de la Cliae Brunette. Ce dispositif permet de connaître la part ALM des déchets collectés qui est de 31,50% en 2019.

Fréquentation totale 2019(nombres d'usagers)	Usagers ALM	Usagers CCLLA + SMITOM du Sud Saumurois
71 191	31,50%	68,50%

■ **La déchèterie de Corné** dessert les habitants de Loire-Authion. Elle fait l'objet d'une convention tripartite entre le SICTOM Loir et Sarthe, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion et ALM jusqu'au 31/12/2021.

2.6 - Les déchèteries et le centre de Villechien

► Déchets admis

- Déchets inertes en mélange (déblais et gravats issus du bricolage familial)
- Cartons, papiers
- Déchets végétaux, tontes de pelouse, résultat de l'élagage ou branchages issus des jardins des particuliers sous réserve qu'ils soient débarrassés de tout corps étranger (plastique, papier, gravats..). Les souches ne peuvent être déposées avec les végétaux. Elles sont déposées avec le bois AB
- Palettes, caissettes, palox, cageots, chutes de bois et planches brutes non traitées ou traitées, (bois A ou AB)
- Meubles, matelas, sommiers... (filière Eco-mobilier)
- Ferrailles
- Tout-venant ne pouvant pas être raccroché à une catégorie ci-dessus
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, vernis, diluants et solvants, phytosanitaires... (filière EcoDDS). Sont également collectés, les piles (filière COREPILE), batteries usagées, huiles moteurs usées, tubes et lampes (filière ecosystem), huiles végétales, extincteurs...
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (Filière ecosystem)
- Textile, Linge, Vêtements (Filière EcoTLC)
- Pneus (Filière ALIAPUR)...
- Emballages ménagers : emballages plastiques, bouteilles, pots, bocaux en verre, boîtes métalliques, cartonnettes, briques alimentaires, papiers, journaux, magazines.

► Fonctionnement

L'accès aux déchèteries est défini dans le règlement de collecte adopté le 10 juillet 2006. Les dépôts des particuliers sont gratuits.

Par contre, les dépôts des professionnels déjà titulaires d'un badge de pesée sont facturés (*). Depuis 2019, Angers Loire Métropole ne vend plus de badges de pesée aux professionnels pour l'accès aux déchèteries urbaines. Les professionnels sont invités à se tourner vers les offres des opérateurs privés (déchèteries professionnelles...).

(*) Les tarifs appliqués figurent dans les indicateurs financiers à la fin de ce rapport.



2.6 - Les déchèteries et le centre de Villechien

2.6.2 — DONNÉES CONCERNANT LES FREQUENTATIONS

Les données fréquentations, sont celles des 7 déchèteries d'ALM + la part des fréquentations des habitants d'ALM à la déchèterie de la Cliae Brunette (exploitées par le SMITOM du Sud Saumurois)

En 2019, une légère baisse des fréquentations trouve son explication notamment en raison des phénomènes météorologiques (fortes chaleurs en juin et juillet puis fortes pluies à l'automne).

	Fréquentations 2019
Villechien	266 648
Lac Bleu	128 346
La Baumette	143 702
Les Brunelleries	91 605
Le Petit Guichard	133 584
Le Haut Coudray	115 254
Emmaüs	105 528
Part Cliae Brunette—Total x 31,50% (arrondi SMITOM)	22 390
TOTAL ALM	1 007 057
Variation par rapport à 2018	-1 %
TOTAL global avec les fréquentations complètes de la déchèterie de la Cliae Brunette	1 055 858

2.6 - Les déchèteries et le centre de Villechien

2.6.3 — DONNÉES CONCERNANT LES TONNAGES

	2018		2019			
	Global	Part ALM	ALM sans SMITOM (1)	Données SMITOM	Part SMI-TOM affectée à ALM (31,50%) (2)	Part ALM globale (1) + (2)
DDS, radiographies, piles, lampes...	356,473	325,278	369,122	63,278	19,933	389,055
DEEE ALM + EMMAUS	2 287,778	2 113,634	2 071,313	263,804	83,098	2 154,411
Déchets Inertes en mélange	22 524,210	20 645,330	21 777,000	2 548,240	802,696	22 579,696
Déchets Non Recyclés	10 808,740	9 782,879	9 791,000	1 651,030	520,074	10 311,074
Déchets recyclés hors DEA	27 797,660	25 090,935	22 536,940	3 761,330	1 184,819	23 721,759
Divers (PS, films)	93,958	93,958	62,410	0,000	0,000	62,410
Réemploi	120,285	100,386	80,560	69,720	21,962	102,522
Textile Linge Chaussures (APIVET + EMMAUS)	513,577	484,254	483,488	0,000	0,000	483,488
Extincteurs	6,619	6,619	5,920	0,000	0,000	5,920
Bouteilles de gaz	23,750	23,750	32,520	0,000	0,000	32,520
Pneumatiques	61,680	61,680	33,800	0,000	0,000	33,800
Amiante lié	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Déchets d'ameublement (DEA) (mobilier)	5 739,620	5 299,076	5 426,060	628,770	198,063	5 624,123
TOTAUX	70 334	64 028	62 670	8 986	2 831	65 501

Pour tout le territoire d'Angers Loire Métropole, le tonnage à prendre en compte est de **65 501 tonnes** en 2019 (64 028 tonnes en 2018) soit une augmentation de 2,30 %

2.6 - Les déchèteries et le centre de Villechien

► La filière Déchets Diffus Spécifiques (Eco DDS)

Les déchets diffus spécifiques des ménages (auparavant nommés déchets dangereux des ménages) sont des déchets contenant des produits chimiques potentiellement toxiques (acides et bases, aérosols, comburants, emballages souillés, phytosanitaires, piles, produits particuliers, solvants, peintures et pâteux, tubes et lampes, radios médicales, filtres à huile, consommables bureautiques...)

En 2019, en incluant la totalité des huiles moteurs et des batteries et la part d'ALM (31,50%) à la déchèterie de la Cliae Brunette, les Déchets Diffus Spécifiques collectés s'élèvent à 506 tonnes, répartis comme suit :

2019	
Déchets diffus spécifiques	389 T
Huiles moteurs usagées (en déchèterie)	67 T
Batteries	50 T
Total tonnes	506 T

► La filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (OCAD3E)

En 2019, dans le cadre du contrat avec OCAD3E et ecosystem, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques suivants ont été traités en provenance de 6 déchèteries (Emmaüs présentant un dispositif particulier) plus la part Cliae Brunette:

TOTAL DEEE 2019 (part ALM) : 1850 T

De son côté Emmaüs a collecté : **304 T**

2.6 - Les déchèteries et le centre de Villechien

► Les apports de déchets non recyclés issus des déchèteries (part ALM)

	Déchets inertes en mélange (tonnes)		Tout venant et encombrants mis en décharge (tonnes)	
	2018	2019	2018	2019
Villechien (+ Centre)	7 360	7 995	2 896	3 108
Lac Bleu	1 412	1 244	682	666
La Baumette	2 395	2 536	1 371	1 385
Les Brunelleries	1 530	1 536	635	718
Le Petit Guichard	2 919	3 534	1 311	1 408
Le Haut Coudray	2 352	3 094	994	1 091
Emmaüs	1 786	1 838	1 407	1 415
Claie Brunette (part ALM)	892	803	487	520
TOTAL ALM dont part ALM Claie Brunette	20 646	22 580	9 783	10 311
Variation par rapport à 2018	9,4%		5,4%	

Les déchets inertes en mélange : ils sont stockés au centre de Villechien à Saint-Barthélemy-d'Anjou dans (DIB, ordures ménagères, mâchefer) qui a fait l'objet en 2011 de travaux initiaux de réhabilitation. Le stockage de déchets inertes issu des déchèteries permet de poursuivre la réhabilitation dans la durée, par complément de la cavité. Lorsque le niveau du terrain naturel sera atteint, Angers Loire Métropole devra procéder aux travaux finaux de réhabilitation. En 2016 une expérimentation de récupération de béton, pierres dures, parpaings... a été menée. Une réflexion est en cours pour re-

conduire ce type d'opération de valorisation dans le cadre du CODEC 2019/2021.

Tout venant et encombrants : Ces déchets sont transférés sur Angers chez un opérateur privé (SUEZ RV OUEST) qui les recharge et les envoie en installation de stockage de déchets non dangereux à Sonzay (37)

2.6 - Les déchèteries et le centre de Villechien

► Les apports de déchets recyclés (en tonnes) incluant la part ALM de la déchèterie de la Cliae Brunette

	Végétaux	Ferrailles	Papiers	Cartons	Bois A	Bois AB	Batteries	Huiles moteurs	Mobilier (DEA)	Tonnage recyclé 2019
Villechien	4 283,83	607,36	255,52	454,72		554,86	13,890	18,09	1 841,14	8 029,41
Lac Bleu	1 499,26	148,52	63,70	120,80		105,34	4,40	5,85	420,44	2 368,31
Baumette	1 517,24	255,56	144,99	268,64		204,58	8,58	7,74	1 161,74	3 569,07
Brunelleries	1 826,42	155,42	65,04	122,14		190,00	3,86	4,77	361,88	2 729,53
Petit Guichard	2 855,86	330,04	67,46	189,27		315,00	7,46	10,53	668,26	4 443,88
Haut Coudray	2 567,00	225,54	66,10	168,49	23,82	238,26	7,09	8,19	558,92	3 863,41
Claie Brunette	871,76	106,33	0	62,71		140,14	0	3,88	198,06	1 382,88
Emmaüs	1 847,53	188,70	51,14	218,23		227,90	4,65	7,56	413,68	2 959,39
TOTAL 2019	17 268,90	2 017,47	713,95	1 605	23,82	1 976,08	49,93	66,61	5 624,12	29 345,88
Variation par rapport à 2018	-8,6%	4,0%	8,8%	4,3%		1,5%			6,1%	

Synthèse 2019 et évolution par rapport à 2018

	Fréquentation	Tonnage total (part ALM)	Gravats	Tout venant	DDS	Végétaux	Ferrailles	Papiers	Cartons	Bois AB	Mobilier
2019	1 007 057	65 352	22 580	10 311	506	17 269	2 017	714	1 605	1976	5 624
2018	1 018 748	64 028	20 646	9 783	437	18900	1940	656	1539	1946	5299
Variation / 2018	-1 %	2,1%	9,4%	5,4%	15,8%	-8,6%	4,0%	8,8%	4,3%	1,5%	6,1%

2.6 - Les déchèteries et le centre de Villechien

► Les déchets végétaux : collecte et traitement

Depuis 1989 jusqu'à fin 2017, au centre de Villechien, une plate-forme de compostage de déchets végétaux était exploitée en régie. La fabrication de compost « Végéterre » à partir des déchets végétaux collectés dans les déchèteries est terminée depuis fin 2017. En 2018, l'activité a continué pour les andains en cours de fermentation

puis de maturation. Les déchets végétaux n'étant plus compostés au centre de Villechien, ils sont, depuis octobre 2018, broyés sur place par le prestataire, puis transférés et valorisés. Le crible et le broyeur ont été vendus.

Compost vendu (*) - Liquidation des stocks de compost

Année	Entreprises privées	HLM	Communes hors ALM	Ville d'Angers	Com-munes	Particuliers en vrac	Total en tonnes
2012	2 068	13	15	262	174	1 864	4 396
2013	3 197	119	15	310	79	1 339	5 059
2014	2 148	152	26	91	61	1 137	3 615
2015	928					868	1 796
2016	1 649					801	2 450
2017	1 051					579	1 630
2018	560					328	888
2019	537,91					0	537,91

(*) hors vente aux particuliers de sacs de compost (jusqu'à rupture des stocks) soit en 2019, **4 337 sacs (86,74 tonnes)**

► Indicateurs : engins et camions

	Km ou heures 2019	Litres de gazole ou fioul 2019	Km ou heures 2018	Litres de gazole ou fioul 2018
Camions	121 186 kms	55 375 litres gazole	126 509 kms	56 138 litres gazole
Engins	1 311 heures	11 599 litres GNR	2 844 heures	41 334 litres GNR

2.7 Le traitement des ordures ménagères résiduelles

2.7.1—BIOPOLE : Centre Energie et Déchets

Entre janvier 2011 et juillet 2015, Biopole était le centre de valorisations des déchets ménagers d'Angers Loire Métropole.

Suite aux dysfonctionnements rencontrés par le site, il a été arrêté en 2015. Des travaux ont ensuite eu lieu pour le transformer en quai de transfert, mais un incendie s'est déclaré le 7 août 2016 entraînant d'importants dégâts.

Le conseil communautaire du 12 septembre 2016 a validé « un nouvel avenir pour Biopole » en approuvant :

- les protocoles d'accord à passer avec le constructeur d'origine
- le schéma de réindustrialisation avec les orientations déchets et énergie
- la candidature d'ALM à la construction d'un centre de tri
- le bail à passer avec Grandjouan pour la mise en œuvre d'un centre de désemballage de biodéchets
- le protocole à passer avec Newco et Sunergis pour la construction de 2 bâtiments à couverture photovoltaïque
- la perspective de bail à passer avec la société Grandjouan pour la mise en œuvre d'un centre de fabrication de combustibles solides de récupération (CSR).

Le conseil communautaire a autorisé le Président à procéder à l'aliénation des biens et à vendre les équipements, ainsi qu'à la déconstruction et au réaménagement de certaines parties du site.

En 2019, Le dossier de cessation partielle d'activité a été déposé à la DREAL en décembre 2019 pour officialiser l'arrêt des installations initiales.

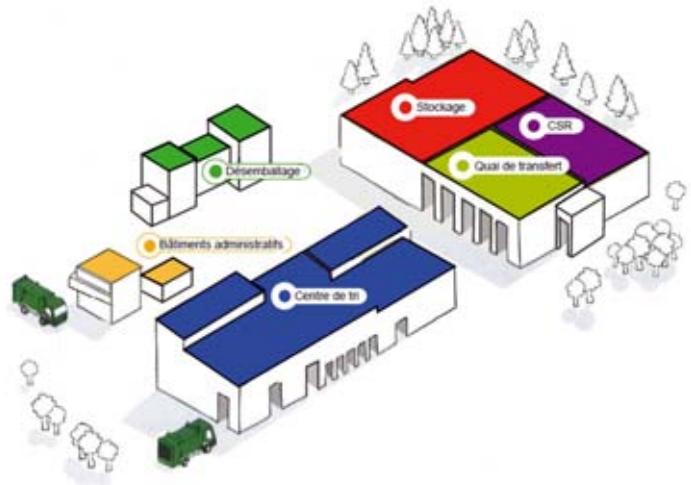
Le site a été choisi par l'ensemble des partenaires pour accueillir le futur centre de tri de la SPL Anjou Tri Valor, regroupement du SIVERT Est Anjou, d'Anjou Bleu Communauté, du SISTO, du Syctom du Loire Béconnais et d'Angers Loire Métropole. Le marché global

de performance comprenant la conception, la construction et l'exploitation maintenance du centre de tri a été attribué à la société DERICHEBOURG.

L'exploitation du centre de transfert

L'exploitation du quai de transfert, le transport et le traitement des OMR sont réalisés depuis le 1er mars 2016 par la société Grandjouan Saco par le biais d'un marché de 5 ans. Le quai de transfert est situé à l'emplacement actuel depuis mars 2018, suite aux travaux post incendie..

L'organisation prévue pour le site était la suivante :



- 60 000 T d'OMR et DIB de déchets transférés
- 30 000 T de Tri de déchets recyclables
- 15 000 T de désemballage de Biodéchets avant méthanisation agricole
- 10 000 T de déshydratation Bois pour Chaufferie Biomasse
- 10 000 T de fabrication de Combustibles Solides de Récupération

2.7 Le traitement des ordures ménagères résiduelles

2.7.2 — LE QUAI DE TRANSFERT DES OMR SUR LE SITE DE BIPOLE

Bilan des tonnages à traiter

Origine	ALM	Refus tri	Propreté Publique ville d'Angers	Total ALM	Cesame	CHU	Autres collectivités	Déchets Tiers autres	Total
Tonnage 2012	54 641	1 402	1 147	57 190	233	1 070	1 764	0	60 257
Tonnage 2013	53 047	1 729	1 158	55 934	217	1 105	1 730	0	58 986
Tonnage 2014	52 527	1 962	1 235	55 724	206	1 164	1 732	76	58 902
Tonnage 2015	51 509	2 006	1 353	54 868	194	1 215	1 696	51	58 024
Tonnage 2016	50 745	2 552	1 196	54 493	190	1 240	1 685	2 454	60 062
Tonnage 2017	51 013	1 641	1 598	54 252	187	1 248	0	11	55 698
Tonnage 2018	50 711	1 946	1 665	54 322	0	1 327	0	6 460	62 109
Tonnage 2019	50 857	2 285	1 837	54 979	0	1 337	0	6 067	62 383

Le tonnage entrant sur BIPOLE a augmenté en 2019, d'autant plus qu'il faut rajouter 130 tonnes qui ont été réceptionnées sur le CTR 49, sans passer par Biopole. Cela représente 118 tonnes d'ordures ménagères pour ALM et 12 tonnes pour la Propreté Publique en plus.

Il faut aussi rajouter 397 tonnes d'OMr qui ont transité par le site de Tiercé sans passer par Biopole.

Sites de traitement

Conformément au marché passé avec la société Grandjouan, les déchets sont valorisés majoritairement à l'usine de valorisation énergétique de Lasse, dont la performance énergétique (au sens de l'arrêté du 07/12/2016) est de 80% en 2019.

Les résidus de traitement (REFIOM) à Lasse, de l'ordre de 39 kg / tonne incinérée, sont traités au centre SOLITOP à Saint-Cyr-des-Gâts (Vendée). Les mâchefers, de l'ordre de 191 kg/t incinérée sont valorisés en sous couche routière ou en remblai technique.

De plus, 354 tonnes de refus de tri ont été livrés directement à l'usine de valorisation énergétique (UVE) de Lasse et 120 tonnes ont été livrées à l'UVE de Chinon, sans passer par le quai de transfert de Biopole.

En 2019, il y a donc eu au total 51 372 tonnes d'OMr pour ALM, 1 849 tonnes pour la Propreté Publique de la Ville d'Angers et 2 759 tonnes de refus de tri, soit 55 980 tonnes pour ALM.

A venir en 2020

Poursuite de la réindustrialisation du site avec le lancement d'une assistance à manifestation d'intérêt

Lancement de la procédure de renouvellement du marché d'exploitation du quai de transfert, de transport et de traitement des ordures ménagères résiduelles.

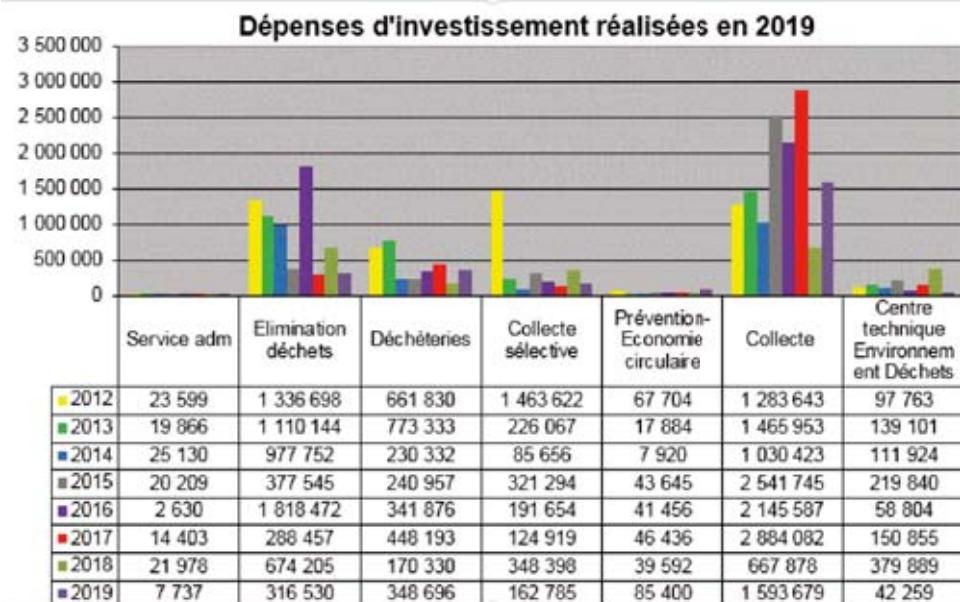
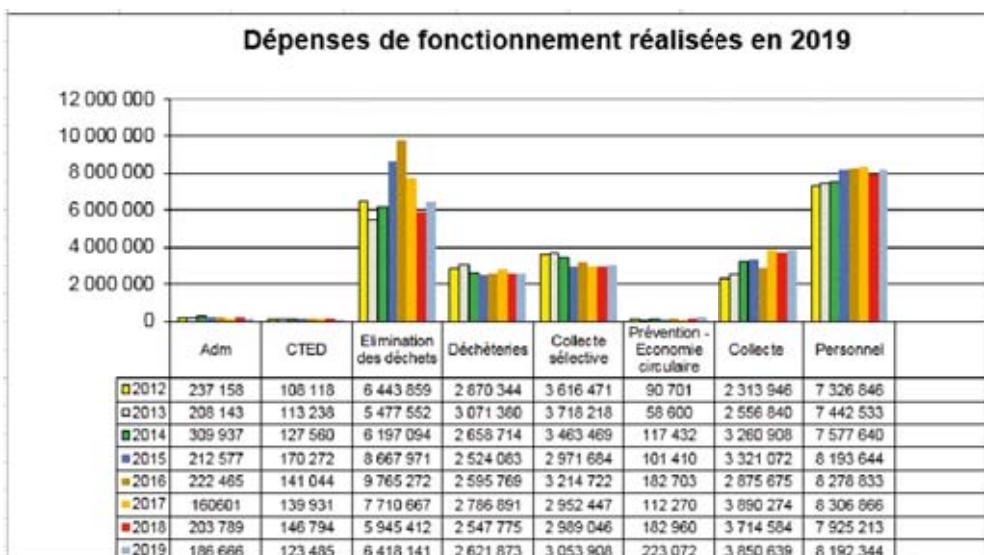


3 FINANCIERS

INDICATEURS

> Les résultats de l'exercice 2019

Compte administratif 2019		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Service Administratif		186 666	-	7 737	
Elimination des déchets		6 418 141	53 180	316 530	
Déchèteries		2 621 873	1 202 710	348 696	
Economie Circulaire		223 072	25 847	85 400	46 500
Collecte sélective		3 053 908	4 298 034	162 785	
Collecte des ordures		3 850 639	91 039	1 593 679	
Frais de personnel		8 192 344	90 212	-	
Centre technique Env Déchets		123 485	2195	42 259	
Loire Authion (Convention)		997 536	1 096 951		



> Les résultats de l'exercice 2019

► PRINCIPAUX POSTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

Principaux postes Dépenses de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Services administratifs						
Frais de personnel	7 577 639	8 193 644	8 278 833	8 306 866	7 925 213	8 192 344
Vêtements de travail	200 614	93 845	80 126	49 054	68 786	66 791
Études	16 430	8 820	4410	0	10 470	0
Economie circulaire						
Campagne communication	12 433	10 327	32 827	7 587	15 519	6 178
Déchèteries, compostage et centre de traitement de Villechien						
Traitement des déchets dangereux des ménages	69 861	106 822	117 006	137 041	104 714	141 480
Traitement des déchets de déchèterie	1 225 551	1 406 924	1 366 920	1 216 319	1 214 694	1 191 931
Transport divers de bennes et de caisson	794 562	764 863	685 790	735 872	598 077	566 143
Collecte sélective						
Prestations de collecte sélective (collecte, transport +tri)	2 603 690	3 074 498	2 886 713	2 427 296	2 880 508	2 957 307
Campagne communication	30 232	42 987	69 320	34 821	26 220	23 503
Collecte des ordures ménagères						
Achat de carburant	453 283	478 943	397 187	392 189	665 483	520 982
Prestations de collecte dans les communes	1 049 137	1 053 373	1 251 913	1 237 565	1 354 511	1 306 049
Maintenance automobile Collecte et déchèteries						
Collecte	426 778	534 397	376 898	549 859	392 708	494 451
Déchèteries	20 247	29 608	69 538	107 212	114 777	80 568
Total	447 025	564 005	446 436	657 071	507 485	575 019

► PRINCIPAUX MARCHES PUBLICS DU SERVICE EN 2019

Principaux marchés publics	Prestataire	Montant TTC
Biopole		
Transfert, transport, traitement	GRANDJOUAN	5 817 308
Déchèteries, compostage et centre de Villechien		
Mise à disposition de bennes, transports de bacs et caissons (Villechien)	BRANGEON	746 829
Traitement et transport d'une partie des déchets bois mélangés AB	VEOLIA DUFEU	90 308
Traitement et transport des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	TRIADIS	155 628
Mise en décharge des encombrants des déchèteries	SUEZ	877 702
Collecte sélective		
Vidage des colonnes aériennes et enterrées	GRANDJOUAN	648 502
Transport et tri des déchets recyclables secs Issus de la collecte sélective	PAPREC	3 002 529
Emballages	GRANDJOUAN	240 975
Collecte des ordures ménagères		
Prestations de collecte sur les communes	SUEZ	1 306 049
Fourniture de conteneurs enterrés	ASTECH	615 530
Economie Circulaire		
Compostage en habitat vertical / Lombricomposteurs	LABEL VERTE	91 649

En 2019, 2 325 factures ont été traitées par la Direction Environnement Déchets.

► LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2019

Le budget annexe déchets d'Angers Loire Métropole provient essentiellement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue :

29 844 543 € en 2019

(pour 28 980 559 € en 2018)

Les activités de traitement et de valorisation des déchets génèrent également des produits financiers :

- ◊ Des recettes directes issues de la valorisation des déchets, production d'énergie, matériaux recyclés,....
- ◊ Des recettes directes issues de la valorisation des déchets, production d'énergie, matériaux recyclés...

◊ Des recettes versées par les usagers extérieurs aux services d'Angers Loire Métropole (particuliers, communes non membres, clients privés)

◊ Des subventions diverses liées aux objectifs et performances des filières d'élimination.

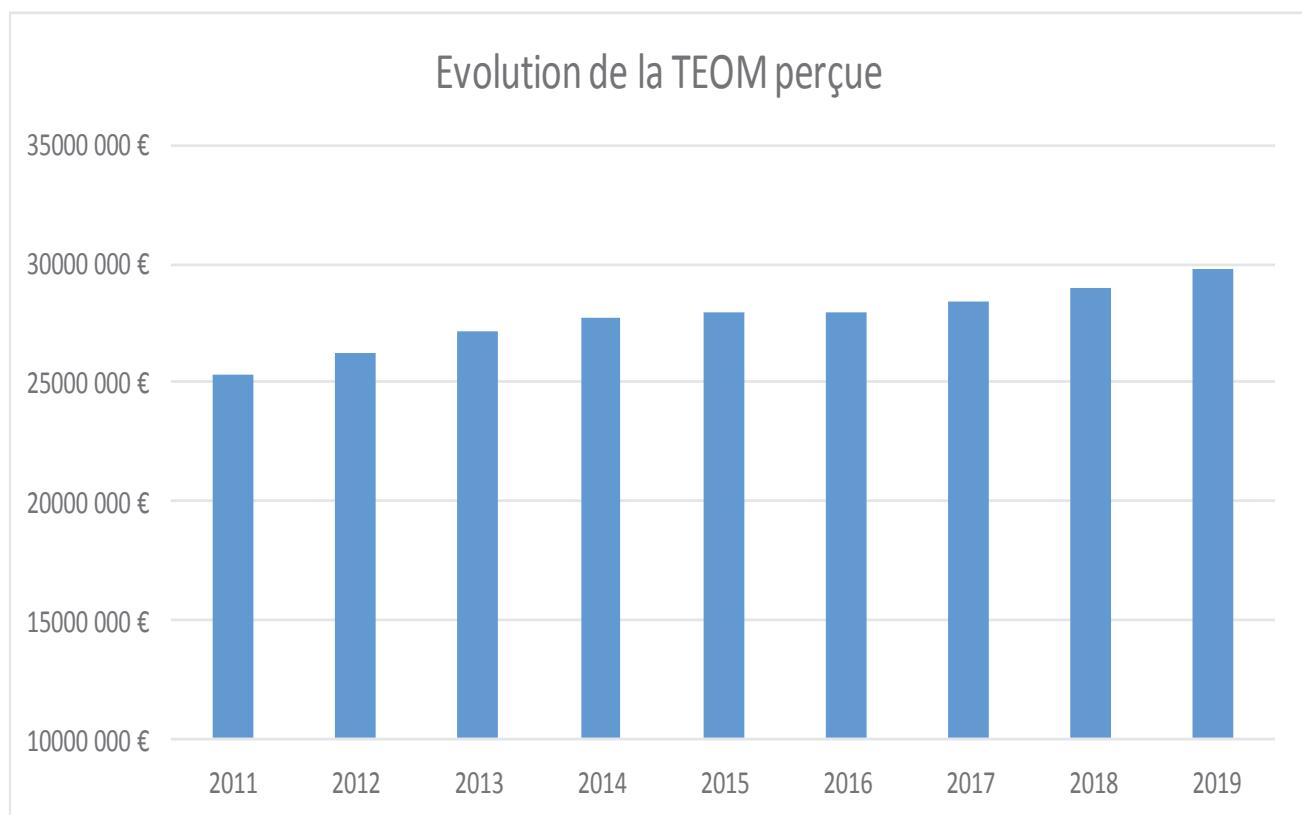
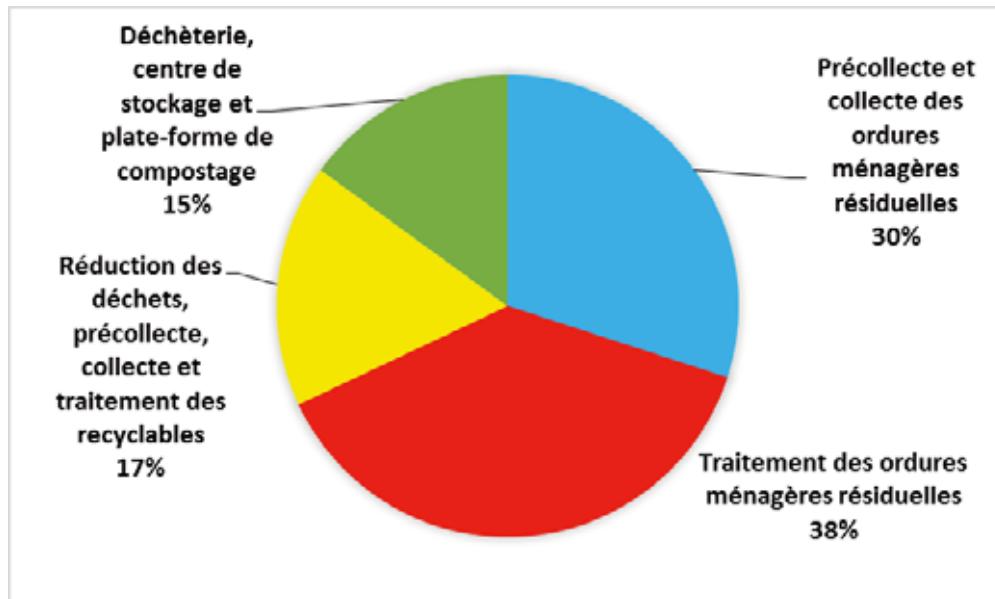
En 2019, 2 475 titres de recettes ou factures aux usagers ont été traités par la Direction Environnement Déchets.

Principales Recettes Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Déchèteries, compostage et centre de traitement de Villechien							
Redevance et recettes diverses	135 368	131 823	92 334	138 615	127 210	115 422	83 903
Vente de produits	411 640	413 576	380 490	448 543	494 284	627 274	417 975
Collecte sélective							
Vente de matériaux recyclés	1 347 901	1 364 812	1 519 185	1 580 730	1 536 309	1 451 760	1 323 781
Subventions ou participations divers	3 149 973	2 492 596	2 530 826	2 840 541	4 106 083	2 327 290	2 941 236
Collecte des ordures ménagères							
Prestations OM, clients privés	56 774	43 330	38 060	43 783	44 664	52 402	54 166
Vente de bacs (ordures ménagères, collecte sélective, y compris coût de livraison)	4 134	9787	17 278	22 115	12 846	16 542	17 227
Total							

> Les résultats de l'exercice 2019

► LA TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) 2019

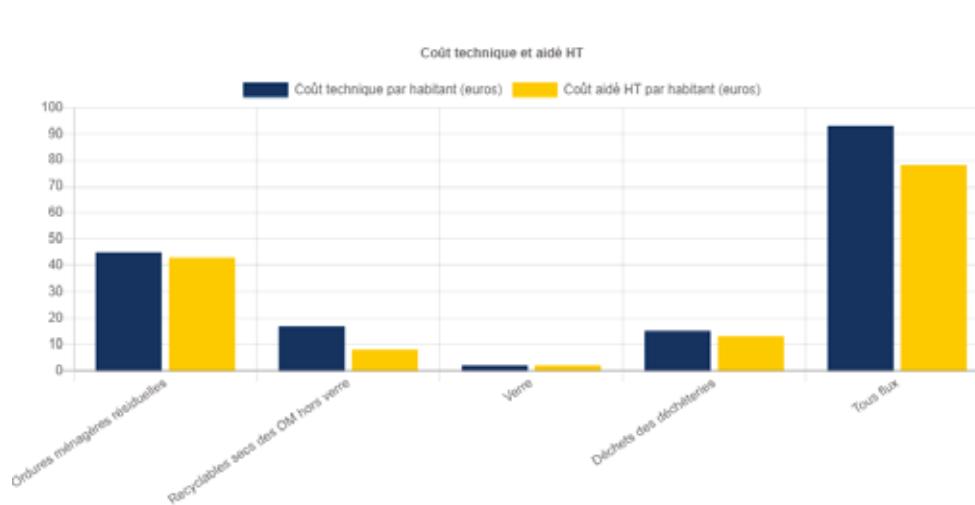
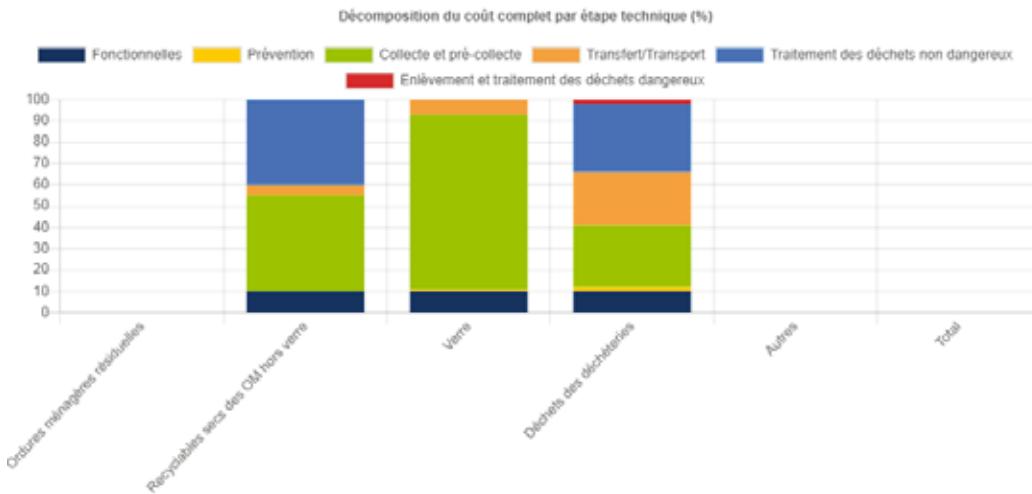
A partir du budget prévisionnel 2019, la TEOM en 2019 peut se ventiler de la façon suivante :



> Extrait de la base Ademe SINOE

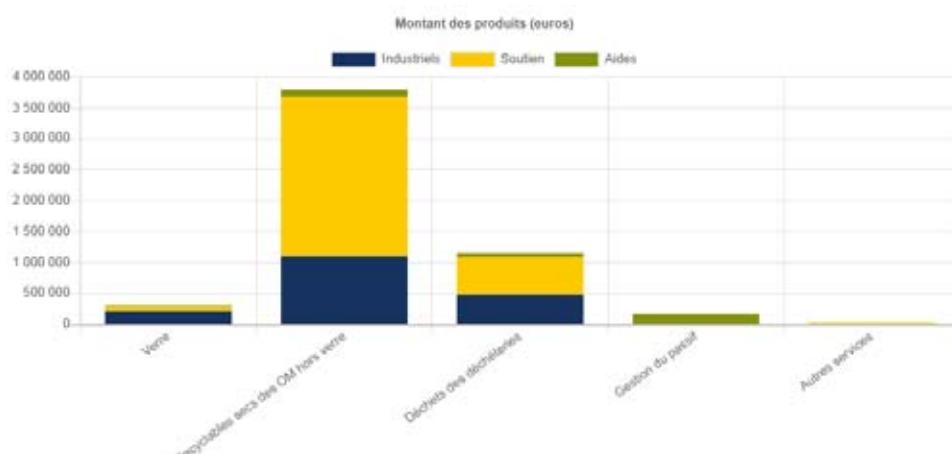
Coûts agrégés 2018 par habitant (€ HT)

► COUTS COMPLETS (en %)



- (2) Coût technique : coût complet — recettes industrielles
- (2) Coût aidé : coût technique — soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio)

► MONTANT DES PRODUITS



> Les tarifs appliqués en 2019 (juin)

III - Indicateurs Financiers

► DECHETERIES : tarifs des dépôts et prestations / tonne

Prestations	Tarif € HT	Tarif € TTC
Prestation de pesée de véhicules	Gratuit	
Pneumatiques	264.35	
Apport de terre, gravats, inertes	30	
Tout venant , non recyclables, déchets végétaux impropre et /ou non triés ou souillés	159.05 + TGAP	
Déchets végétaux propres CESU	Gratuit	
Déchets végétaux associations caritatives (reconnue d'utilité publique)	Supprimé	
Déchets végétaux propres (autres)	79.94	
Polystyrène expansé et /ou emballages très légers	554.19	
Cartons	68.41	
Papiers, archives, journaux	40	
Bois brut non traité (palettes, caisses, planches)	94.85	
Ferraille	10,31	
Apport de déchets secs (emballages et journaux / magazines)	176.4	

► TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (TGAP) : 16 € HT / t

► PRIX DE VENTE DE BADGES POUR DECHETERIES

Vente de badges aux particuliers et professionnels

10.83 € HT - 13 € TTC

► PRIX DE VENTE DU COMPOST EN SAC

Compost en sac de 40 litres

1,82 € HT - 2 € TTC

► PRIX DE VENTE DU COMPOST A LA TONNE

Organisme	15 mn		40 mn	
	HT	TTC	HT	TTC
Particuliers, Industriels, organismes privés ou publics	17.10 €		9.78 €	
Communes agglo ou non, services de l' agglo et collectivités	12.83 €	€	7.33 €	

> Les tarifs appliqués en 2019

► COLLECTE DES ORDURES MENAGERES - coût horaire HT

Véhicule utilitaire	Benne	Equipe + benne	Equipe	Agent
Supprimé	40	150	Supprimé	Supprimé

► BACS A ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE (ouverture normale)

• Tarifs de vente

(pour les manifestations et évènement, ou mise à disposition de bac en dehors du service normal)

Volume du bac	Tarif € HT l'unité	
140 litres	31.15 €	Vente de bacs neufs uniquement, les bacs d'occasion sont conservés pour les prêts lors de manifestations
180 litres	36.84 €	
240 litres	39.46 €	
360 litres	57.12 €	
750 litres	126.69 €	

• Tarifs de location

(pour les manifestations et évènement, ou mise à disposition de bac en dehors du service normal)

Nature du bac	Tarif € HT / bac / mois
Bac roulant à ouverture totale jusqu'à 360 litres (OMr) : prêt aux communes dans le cadre d'évènementiels (période estivale) ou activité professionnelle dans la limite de 6 mois	10.14 €
Bac roulant à ouverture totale 750 litres (OMr)	supprimé
Bac roulant collecte sélective 140 à 360 litres (emballages ou verre) : prêt aux communes dans le cadre d'évènementiels (période estivale) ou activité professionnelle dans la limite de 6 mois	6.09 €
Bac roulant collecte sélective 750 litres (emballages)	supprimé

Sacs OM 50 litres	Sac de pré-collecte tri	Sac de pré-collecte verre	Sac de pré-collecte bailleurs (tri ou verre)
Supprimé	1 € HT / sac livré	1 € HT / sac livré	Gratuit

> Les tarifs appliqués en 2019

► POINTS D'APPORT VOLONTAIRE AERIENS (PAVA) ET POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRES (PAVE)

- Prix de vente HT livraison incluse

Nature du point	Tarif € HT l'unité
PAVE OM avec pédale	5 955.17 €
PAVE emballages en mélange	5 541.85 €
PAVE Verre	5 490.44 €
PAVA (Ordures ménagères ou collecte sélective) 3 et 4 m3	1 130.99 €
PAVE Carton	5 790.54 €

- Tarifs de location HT pour les manifestations ou évènements

Nature du bac	Tarif € HT
PAVA 3 et 4 m3 (verre)	Gratuité
PAVA 3 et 4 m3 (emballages en mélange)	Gratuité

► PRESTATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS

Prestation de traitement des déchets	Tarif € HT / tonne
Transport, transfert, tri de déchets secs (emballages et journaux, magazines amenés au centre de transfert)	182.70

► RECUPERATION D'EFFETS PERSONNELS DANS LES CONTENEURS ENTERRES

Prestation exceptionnelle : annulation du tarif

► FACTURATION MINIMALE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le seuil de facturation minimale est à 15 € (délibération du conseil ALM du 13/11/2017)

> Les tarifs appliqués en 2019

► COMPOSTEURS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Tarifs de mise à disposition auprès des particuliers (net de taxes)

Neuf (quelque soit le volume—de 320 à 800 litres)	20 €
Occasion (quelque soit le volume) (dans la limite des stocks disponibles)	5 €
Bio-seau	Gratuit

► LOMBRICOMPOSTEURS : tarif de mise à disposition auprès des particuliers (net de taxes)

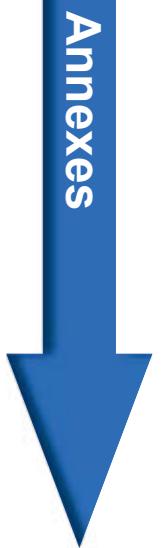
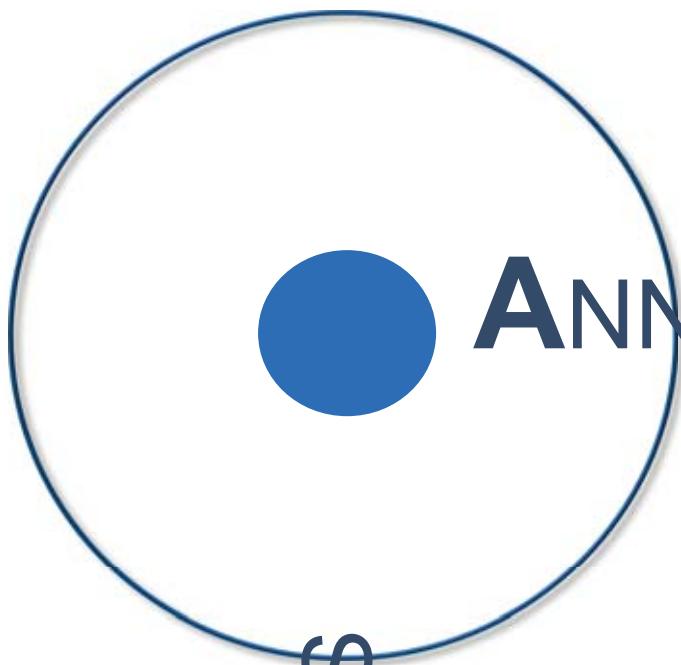
Neuf	20 €
Occasion (dans la limite de stocks disponibles)	5 €

► GOBELETS REUTILISABLES : gratuité de la mise à disposition auprès des associations, collectivités, entreprises et particuliers Facturation en cas de non-restitution des gobelets prêtés

Tarif 2016 (net de taxes)	Mode de calcul
1 € / gobelet manquant	Facturation réalisée à partir de 15 gobelets manquants

ANNEXES

ANNEXES



Annexes

Nombre de points d'apport volontaire par commune

COMMUNES	PAV AERIENS				PAV ENTERRES				TOTAL GLOBAL PAV	
	CARTON PAPIER	TRI	VERRE	OM	Total PAVA	TRI	OM	VERRE		
ANGERS		53	128	5	186	481	671	420	1572	1758
AVRILLÉ		4	14		18	42	50	38	130	148
BEAUCOUZE	1	1	6		8	5	6	11	22	30
BEHUARD		1	1	1	3				0	3
BOUCHEMAINE		7	10	3	20			1	1	21
BRIOLLAY	1		7		8	3	3	2	8	16
CANTENAY ÉPINARD			2		2			2	2	4
ECOUFLANT	1		9		10	8	16	8	32	42
ECUIILLE			2		2				0	2
FENEU		7	12	1	20				0	20
LONGUENEE EN ANJOU		8	17	5	30	3	1	2	6	36
LE PLESSIS GRAMMOIRE			4		4	1	2	3	6	10
LES PONTS DE CE		2	5		7	29	41	36	106	113
MONTREUIL JUIGNE	1	0	13		14	11	20	11	42	56
MURS ÉRIGNE		0	6		6			4	4	10
VERRIERES EN ANJOU	1	9	29		39	8	12	8	28	67
SARRIGNE			3		3				0	3
SAVENNIERES		3	5	1	9				0	9
SOULAINES SUR AUBANCE		3	3	1	7				0	7
SOULAIRE ET BOURG			2		2			1	1	3
ST BARTHELEMY		7	23		30	17	25	15	57	87
ST CLEMENT/PLACE		2	6	1	9				0	9
ST LAMBERT/POTERIE					0	24	27	18	69	69
ST LEGER DE LINIERES		9	12	3	24	2		1	3	27
ST MARTIN /FOUILLOUX		1	6	1	8				0	8
ST GEMMES/LOIRE			3		3	1	1	2	4	7
TRÉLAZÉ	2	8	12		22	53	71	39	163	185
RIVES DU LOIR EN ANJOU	0	4	13		17				0	17
Total général	7	129	353	22	511	688	946	622	2256	2767

Jours de collecte des déchets

	Collecte Ordures Ménagères	Collecte Sélective
Avrillé - Régie	Lundi 12h30 à 19h30**	Mercredi sem. impaire 12h30 à 19h30**
Beaucouzé* - Régie	Jeudi 5h15 à 19h30	Mercredi sem. paire 5h15 à 19h30
Béhuard* - Suez	Lundi sem. impaire 5h à 20h30	Lundi sem. paire 5h à 20h30
Bouchemaine* - Régie	Lundi 5h15 à 19h30***	Mercredi sem. impaire 5h15 à 19h30***
Briollay* - Suez	Mardi 5h à 20h30	Mercredi sem. impaire 5h à 20h30
Cantenay-Epinard* - Régie	Lundi 12h30 à 19h30	Mercredi sem. impaire 12h30 à 19h30
Ecouflant* - Régie	Vendredi 12h30 à 19h30	Mercredi sem. paire 12h30 à 19h30
Ecuillé* - Suez	Vendredi 5h à 20h30	Lundi sem. paire 5h à 20h30
Feneu* - Suez	Vendredi sem. impaire 5h à 20h30	Lundi sem. paire 5h à 20h30
Le Plessis Grammoire* - Suez	Jeudi 5h à 20h30	Mercredi sem. impaire 5h à 20h30
Les Ponts de Cé - Régie	Mardi 12h30 à 19h30	Mercredi sem. paire 12h30 à 19h30
Longuenée en Anjou* - Suez		
La Meignanne*	Vendredi sem. impaire 5h à 20h30	Vendredi sem. paire 5h à 20h30
La Membrolle/Longuenée*		
Le Plessis Macé*		
Pruillé* (sauf Pruillé campagne avec Feneu)		
Montreuil Juigné* - Suez	Lundi 5h à 20h30	Mercredi sem. impaire 5h à 20h30
Mûrs Erigné* - Suez	Jeudi 5h à 20h30	Mercredi sem. paire 5h à 20h30
Saint Barthélemy d'Anjou* - Régie	Mardi 5h15 à 19h30****	Jeudi sem. impaire 12h30 à 19h30****
Saint Clément de la Place* - Suez	Mardi sem. paire 5h à 20h30	Mardi sem. impaire 5h à 20h30
Saint Jean de Linières* - Suez	Mardi 5h à 20h30	Mercredi sem. impaire 5h à 20h30
Saint Lambert la Potherie - Suez	Lundi sem. impaire 5h à 20h30	Points tri apport volontaire - Véolia
Saint Léger des Bois* - Suez	Jeudi sem. paire 5h à 20h30	Jeudi sem. impaire 5h à 20h30
Saint Martin du Fouilloux* - Suez	Jeudi sem. paire 5h à 20h30	Jeudi sem. impaire 5h à 20h30
Sainte Gemmes sur Loire* - Régie	Vendredi 5h15 à 12h	Jeudi sem. paire 5h15 à 19h30
Sarrigné* - Suez	Lundi 5h à 20h30	Mercredi sem. paire 5h à 20h30
Savennières* - Suez	Lundi sem. impaire 5h à 20h30****	Lundi sem. paire 5h à 20h30****
Soucelles* - Suez	Vendredi 5h à 20h30	Mardi sem. paire 5h à 20h30
Soulaines sur Aubance* - Suez	Jeudi sem. paire 5h à 20h30	Jeudi sem. impaire 5h à 20h30
Soulaire et Bourg* - Suez	Vendredi 5h à 20h30	Lundi sem. impaire 5h à 20h30
Trélazé - Régie	Vendredi 12h30 à 19h30	Jeudi sem. paire 12h30 à 19h30
Verrières en Anjou* - Suez		
Saint Sylvain d'Anjou*	Mardi 5h à 20h30	Mercredi sem. paire 5h à 20h30
Pellouailles Les Vignes*	Jeudi 5h à 20h30	Mardi sem. impaire 5h à 20h30
Villevèque* - Suez	Lundi 5h à 20h30	Mercredi sem. paire 5h à 20h30

* Collecte latérale robotisée avec marquage au sol

** Sauf Avenue Mendès France du rond-point Dunant au rond-point des Landes de 20h30 à 2h

*** Sauf petites voies collectées par A tout Métier

**** Sauf Centre Bourg collecte traditionnelle

Lexique

Annexes

APIVET.....	Association Pour l'Insertion par le Vêtement : entreprise d'insertion qui récupère les vêtements d'occasion et autres textiles collectés dans des conteneurs et les vend dans des boutiques et friperies.
C.E.T.....	Centre d'Enfouissement Technique : lieu de stockage des déchets, communément dénommé «décharge». Il y a 3 classes de décharge : Classe 1 : Déchets spéciaux ultimes et stabilisés Classe 2 :Déchets municipaux et assimilés (résidus urbains) Classe 3 : Déchets inertes : déblais et gravats
Collecte sélective.....	Collecte de certains flux (recyclables secs préalablement triés par les ménagers ou séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique).
Compost Végterre	Traitement biologique par aérobiose de déchets fermentescibles contrôlée, qui aboutit à la production d'un amendement organique. Vendu dans les déchèteries d'Angers Agglomération en vrac ou en sac. 1kg de déchets verts produit environ 300g de compost.
D.E.A. (déchets d'ameublement)	Déchets d'ameublement, mobilier
Déchets Encombrants.....	Déchets de l'activité domestique des ménages, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères.
Déchets inertes.....	Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique, ou biologique
DDM.....	Déchets Dangereux des Ménages contenant de petites quantités de toxiques (solvants, métaux lourds, pesticides...)
Déchèteries.....	Lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères.
DEEE OU D3E.....	Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques

> Lexique

D.D.S.....	Déchets diffus spécifiques : peintures, vernis, diluants et solvants, phytosanitaires, piles, batteries usagées, huiles moteurs usées, tubes et lampes), huiles végétales, extincteurs...
Eco-Emballages.....	Organisme créé à la suite du décret du 1er avril 1992, qui collecte les contributions financières des entreprises produisant des emballages et les utilise pour soutenir les collectivités qui valorisent les emballages.
Envie Anjou.....	Entreprise d'insertion proposant de l'électroménager d'occasion garanti.
Fermentescibles.....	Matières organiques ayant la propriété de fermenter en présence ou en absence d'air.
Mâchefers.....	Cendres issues de l'incinération des ordures ménagères pouvant selon leurs caractéristiques être utilisées en technique routière.
O.M	Ordures ménagères résiduelles
PCI.....	Pouvoir calorifique inférieur
REFIOM.....	Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères : poussières fines, riches en métaux lourds, retenues par le traitement des fumées d'incinération.
Récupération.....	Séparation de certains des déchets pour réemploi, réutilisation ou recyclage
Recyclage.....	Réintroduction d'un matériau dans son propre cycle de production
TEOM.....	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TMB.....	Traitement mécano biologique
Tout venant.....	Déchets (hors toxiques) arrivant en déchèterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation n'existe.

Adresses utiles

- **Déchèterie de la Baumette**
Allée Seuil en Maine
49000 Angers
- **Déchèterie des Brunelleries**
Rue du Champ de l'Aire
49080 Bouchemaine
- **Déchèterie du Haut Coudray**
ZI Le Haut Coudray
49460 Montreuil Juigné
- **Déchèterie du Lac Bleu**
Rue de la Ternière
49240 Avrillé
- **Déchèterie du Petit Guichard**
ZA Le Moulin des Landes
49480 Saint Sylvain d'Anjou
- **Déchèterie de Villechien**
51, rue de la Paperie
49124 Saint Barthélemy d'Anjou
- **Recyclerie - Déchèterie d'Emmaüs**
Le Sauloup - Rte de Saint Léger des Bois
49070 Saint Jean de Linières

Horaires d'ouverture des déchèteries

Hiver du 02/11 au 31/03 :

du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h
le samedi : 9h - 17h sans interruption
le dimanche : 9h - 12h (sauf Emmaüs à Saint Jean de Linières)

Eté du 01/04 au 31/10

du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
le samedi : 8h30 - 18h sans interruption
le dimanche : 8h30 - 12h (sauf Emmaüs à Saint Jean de Linières)

- **Centre de traitement et plate-forme de compostage de Villechien**
Chemin de Villechien
49124 St Barthélemy d'Anjou
- **Centre Technique Environnement Déchets**
ZAC Pôle 49 - 13, bd de la Chanterie
49124 Saint Barthélemy d'Anjou
- **Biopole (quai de transfert)**
Parc d'activités Angers Est
49124 Saint Barthélemy d'Anjou

N° Vert gratuit depuis un fixe

► N°Vert 0 800 41 88 00

9h-12h / 13h30-17h

du lundi au vendredi fermé vendredi après-midi

Site internet - www.angersloiremetropole.fr
Email - dechets@angersloiremetropole.fr

Annexes

